

ANOPER  
Bénin, 2014

---

# La situation actuelle de l'élevage et des éleveurs de ruminants au Bénin

## *Analyse et perspectives*

par l'association nationale des organisations professionnelles  
d'éleveurs de ruminants du Bénin (ANOPER)

*Annexe du Document d'Orientation Stratégique de l'ANOPER*

---

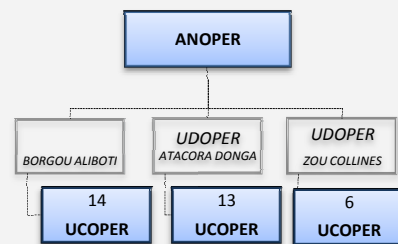


## L'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants au Bénin (ANOPER)

L'ANOPER a été créée en février 2007 pour représenter les éleveurs de ruminants du Bénin. Elle s'est donnée pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des éleveurs en visant à l'horizon 2025 une situation où "les éleveurs de ruminants seront des professionnels épanouis et exerçant dans un environnement sécurisé". Selon ses statuts (article 5), ses objectifs sont de :

- contribuer à la professionnalisation des organisations membres ;
- défendre les droits et intérêts matériels et moraux des organisations membres auprès des pouvoirs publics et des partenaires ;
- assurer la représentation des professionnels d'éleveurs de ruminants auprès des pouvoirs publics et de tout autre organisme ;
- coordonner les activités des unions départementales des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants ;
- appuyer ses membres sur les plans techniques et managérial ;
- initier toutes actions susceptibles de contribuer au rayonnement des membres ;
- définir les cadres de négociation et de partenariat au sein des professionnels d'éleveurs de ruminants ;
- contribuer à l'amélioration du cadre juridique, administratif et fiscal de l'élevage des ruminants au Bénin ;
- accomplir toutes opérations économiques et sociales susceptibles d'améliorer les revenus et les conditions de vie et de travail des professionnels d'éleveurs de ruminants ;
- garantir la bonne circulation de l'information, la formation et la communication au sein des organisations membres.

Son statut est de type associatif (alors que ses membres, les UCOPER, sont de droit coopératif), et son organisation pyramidale part de "Groupements professionnels des éleveurs de ruminants" (groupements masculins : GPER, et féminins : GPFER) au niveau des villages ou des campements, qui forment au niveau des arrondissements des "Unions de groupements" (UAGPER), puis au niveau des communes des UNIONS COMMUNALES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES ELEVEURS DE RUMINANTS (UCOPER). Ces dernières adhèrent directement à l'Association nationale, mais sont coiffées par trois structures fonctionnelles, les "Unions départementales des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants" (UDOPER) qui dépendent de l'ANOPER mais n'en sont pas membres statutaires : l'UDOPER du Borgou/Alibori (14 UCOPER en 2014), l'UDOPER de l'Atacora/Donga (13 UCOPER en 2014), et l'UDOPER Zou/Collines (6 UCOPER effectives et 14 en cours de constitution en 2014). Chaque UDOPER dispose d'un coordinateur et d'une équipe d'animateurs.



A travers les 35.000 adhérents des UCOPER, on peut estimer à plus de 300.000 le nombre de personnes qui sont touchées au Bénin par l'action de l'ANOPER. Près des deux tiers des communes que comporte le Bénin (47 communes sur 77, dans 10 départements sur 12) sont couvertes par l'ANOPER qui affirme ainsi son caractère d'**organisation représentative des éleveurs à l'échelle nationale**, et est reconnue comme telle tant au niveau du Bénin (elle est l'interlocuteur des pouvoirs publics, et depuis 2009 membre de la Plateforme nationale des organisations de paysannes et de producteurs agricoles du Bénin – PNOPPA – dont elle assure la vice-présidence depuis 2011), et au niveau de la sous-région (elle est membre du Réseau Billital Maroobe, et membre du ROPPA dont elle assure la Présidence du cadre de réflexion sur l'élevage depuis 2014).

Directement ou à travers les UCOPER, l'ANOPER a bénéficié ou continue de bénéficier des appuis techniques ou financiers de l'AFDI, d'AGRICORD, des CARDER, de la Coopération Suisse, du CTA, de la Direction de l'élevage au MAEP, de la GIZ, de la SNV, de SOS FAIM Luxembourg, de l'Union Européenne, de l'USADF.

## Résumé

Plusieurs **paradoxes** caractérisent la situation actuelle de l'élevage et des éleveurs de ruminants au Bénin :

- Cette activité est en pleine croissance dans le monde, en Afrique et au Bénin et offre des *perspectives économiques très prometteuses* du fait de l'accroissement de la demande, mais les éleveurs dans leur majorité sont inquiets pour leur avenir ; certains craignent même que l'élevage disparaisse au Bénin.
- L'analyse des *performances des exploitations familiales d'éleveurs de ruminants béninoises* montre qu'elles sont sensiblement supérieures à celles enregistrées dans les zones de savane de la plupart des autres pays de la sous-région, mais la part de l'élevage dans le PIB du Bénin est plus faible que dans les autres pays de la CEDEAO, et le Bénin est fortement importateur de produits de l'élevage.
- Les études disponibles indiquent que *l'espace* est loin d'être saturé au Bénin et qu'il existe de vastes zones à vocation pastorales sous exploitées, mais les éleveurs de ruminants ont le sentiment que l'espace manque de plus en plus pour pratiquer leur activité, et certains de ce fait quittent le Bénin.
- Les éleveurs de ruminants pratiquant la transhumance apportent à eux seuls au pays 75% de la valeur de la production bovine nationale, mais les politiques nationales les soutiennent mal, ils sont *socialement mal considérés* et on les qualifie souvent d'étrangers alors que certains sont installés au Bénin depuis dix générations.

La **PREMIERE PARTIE** du présent document aide à **comprendre ces contradictions** qui entravent le développement de l'élevage au Bénin au préjudice des éleveurs et de l'ensemble de la communauté nationale. On y trouvera les informations et données sur lesquelles les analyses présentées prennent appui. Par ailleurs, on trouvera dans cette première partie une **analyse des conséquences** de ces contradictions qui permettra de proposer des options pour les dépasser.

L'ANOPER s'est basée pour ce faire sur les recherches qu'elle a elle-même réalisées avec ses membres et sur l'exploitation de documents qui font autorité.

QUATRE SERIES D'IMAGES illustrées par quelques chiffres permettent de se faire une *idée rapide de la situation actuelle de l'élevage de ruminants* au Bénin. Elles sont présentées en introduction et dans les deux premières sections du chapitre 1 :

- Les premières images montrent la place des ruminants par rapport aux autres espèces dans le cheptel national. On y voit que la valeur du capital bétail des ruminants représente 89,6% de la valeur totale du cheptel béninois (ruminants, porcins, volaille, lapins, aulacodes), et que l'élevage de ruminants est en constante expansion. Avec un croît annuel de 2,6% les bovins dominent largement parmi les ruminants (la viande bovine et le lait cru et transformé fournissent 86,5% de la valeur des apports des ruminants) devant les

caprins (9%) et les ovins (4,5%). L'élevage au Bénin est donc **un élevage essentiellement bovin**.

- Les secondes images décrivent les différents systèmes d'élevage (extensif, semi-intensif et intensif) et les types d'éleveurs de ruminants présents au Bénin (pasteurs, agropasteurs, agro-éleveurs, nouveaux éleveurs). On y voit que les agropasteurs sont les principaux éleveurs de ruminants, notamment de grands ruminants (75% de la production bovine provient des animaux élevés par des agropasteurs, contre 20% des bovins élevés par les agro-éleveurs qui ont des troupeaux de plus petite taille ; parmi les 5% restant 0,13% étaient produits en 2013 dans les grandes fermes d'élevage publiques ou privées). **L'agropastoralisme transhumant est la forme d'élevage la plus pratiquée** au Bénin et celle qui apporte le plus à l'économie nationale.
- Une troisième image dynamique reconstitue l'histoire de l'élevage familial au Bénin. Elle montre comment les relations entre éleveurs et agriculteurs étaient à l'origine harmonieuses, comment l'élevage et l'agriculture ont été associés, comment la taille des troupeaux a augmenté, et de quelle façon sont apparus les conflits relatifs à l'utilisation de l'espace. On y voit que **l'élevage familial au Bénin a eu régulièrement à s'adapter pour faire face à de nouveaux défis et a constamment évolué**.
- Les dernières images analysent les différents zones agro-écologiques où se pratique l'élevage de ruminants au Bénin. On y voit que les conditions environnementales sont partout favorables à l'élevage mais que les ressources naturelles sont inégalement disponibles dans le temps et accessibles dans l'espace. On constate que dans la quasi totalité des cas l'élevage est, dans des proportions différentes selon les vocations climatiques et l'espace disponible, associé à l'agriculture. Enfin on observe que **l'élevage de ruminants, à l'origine pratiqué essentiellement au Nord Bénin, tend à se déplacer vers le Centre et le Sud**.

Ce tour d'horizon permet de mettre en évidence le fait que si, comme on le sait, l'utilisation de l'espace est au cœur des conflits actuels, cette utilisation n'est pas conflictuelle du fait d'une saturation absolue de l'espace pastoral (de vastes espaces sont encore théoriquement disponibles pour pratiquer l'élevage et l'agriculture familiale), mais que la mauvaise utilisation de l'espace tient soit à une saturation relative qui porte sur certains segments donnant accès à des espaces disponibles (accaparement de terres, obstruction des couloirs de passage), soit à une absence d'aménagements permettant de valoriser les espaces disponibles, soit au non respect de la réglementation. **Les premières questions critiques paraissent être celle de l'aménagement du territoire et des terroirs et celle de la gestion de l'espace et des ressources**.

L'ANALYSE ECONOMIQUE qui est ensuite présentée dans la section 3 du chapitre 1 documente le paradoxe de la faible place de l'élevage béninois dans l'économie nationale au regard des bonnes performances et du potentiel de l'élevage familial. Les conditions naturelles

favorables et le savoir faire des éleveurs qui ont su adapter la conduite de leur élevage aux conditions climatiques et l'associer à l'agriculture expliquent que les exploitations familiales d'éleveurs béninois aient des résultats significativement meilleurs que ceux obtenus dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, notamment pour la production laitière et la production végétale, et qu'elles soient souvent excédentaires. Ces résultats permettent de comprendre l'attrait qu'exerce le Bénin chez les éleveurs d'autres pays qui y conduisent en transhumance leurs troupeaux. En outre l'accroissement soutenu de la demande en produits de l'élevage sur le marché national et international est de nature à stimuler durablement le développement de cet élevage. Et pourtant, la part de l'élevage dans le produit intérieur brut agricole du Bénin n'est que de 17,2% alors qu'elle est en moyenne de 44% dans les autres pays de la CEDEAO, et le Bénin est fortement importateur de produits de l'élevage (viande et poudre de lait).

Plusieurs facteurs expliquent cette contradiction :

Certains sont de nature économique : le marché n'est pas aussi stimulant qu'il pourrait l'être pour les éleveurs car leur production n'est pas payée à sa juste valeur ; la valeur ajoutée que permettrait d'obtenir la transformation des produits de l'élevage (notamment le lait) est faible car les équipements sont insuffisants ; le secteur financier ne soutient pas l'élevage, et de ce fait les financements manquent aux éleveurs pour investir.

D'autres facteurs sont de nature socio-politique. Les éleveurs, dans leur majorité, sont socialement mal considérés et ne se sentent pas encouragés dans la conduite de leur activité ; l'accès à l'espace et aux ressources n'est pas assez sécurisé pour éviter les conflits et bien produire. Enfin la part des investissements publics consacrée au secteur agricole (3,2% des apports de ce secteur au PIB), et notamment à l'élevage est très faible par rapport à celle consacrée aux autres secteurs (20,47% de leurs apports au PIB).

Ces analyses mettent en évidence une **seconde série de questions critiques relatives aux priorités politiques nationales : le secteur de l'élevage est actuellement très faiblement pris en considération dans les politiques publiques.**

L'ANALYSE DES POLITIQUES nationales et communales ainsi que de leur mise en œuvre fait l'objet de la quatrième section du chapitre 1. Elle révèle que les politiques nationales sont en retrait en matière d'élevage par rapport à ce que préconise l'Union Africaine et la CEDEAO dont le Bénin est pourtant membre. Quant aux politiques locales, bien les Communes disposent d'instruments adaptés pour créer les conditions d'un développement de l'élevage profitable pour l'ensemble de la communauté locale (comités de transhumance, plan foncier rural, plan de développement local, schéma directeur d'aménagement communal), elles ignorent le plus souvent le secteur de l'élevage qui pourtant leur procure d'importantes ressources fiscales.

Des efforts importants ont été faits en matière d'édiction d'une réglementation sur l'élevage, mais ces règles sont souvent mal appliquées. Quant aux services publics de

l'élevage, ils ont été fortement affaiblis par les mesures d'ajustement structurels.

L'analyse des orientations du PSRSA qui définit la stratégie nationale dans le secteur agricole montre qu'elles prennent peu en considération les formes d'élevage familial actuellement dominantes au Bénin qui ont pourtant fait leurs preuves. Elles en sous-estiment le potentiel et misent surtout sur le développement d'un élevage d'entreprise ou industriel intensif. **Une troisième série de questions critiques concerne le modèle d'élevage à promouvoir au Bénin.**

Ces analyses aident à comprendre les INQUIETUDES de la majorité des éleveurs de ruminants qui sont présentées dans la dernière section du chapitre 1. Les plus avertis pensent cependant que c'est parce que l'avenir est sombre qu'il faut réagir, et que les éleveurs doivent se prendre en main pour lui faire prendre une bonne orientation.

Pour éclairer ce choix d'orientation, l'ANOPER a réalisé un exercice de prospective dont les résultats sont présentés dans le chapitre 2 de cette première partie. Quatre scénarii y sont décrits et analysés :

- Dans le scénario 1, LE CHEPTEL CONTINUE D'AUGMENTER POUR REpondre A LA DEMANDE et l'élevage se développe de façon désorganisée. Ce scénario est le plus probable à court terme, mais il est sans avenir car il sera rapidement socialement intenable du fait de la multiplication des conflits, et vite freiné par la raréfaction des ressources.
- Dans le scénario 2, LA PRIORITE EST DONNEE A L'ELEVAGE INDUSTRIEL mais il se concentre entre les mains d'une minorité d'acteurs économiques capables de faire les importants investissements qu'il nécessite et il écrase l'élevage familial. Ce scénario conduit par une logique de profit à un coût environnemental (empreinte carbone) et social (génère du chômage et des tensions sociales) très élevé. Sa durabilité est problématique.
- Le scénario 3 est la conséquence des deux précédents : L'ELEVAGE PASTORAL DISPARAIT progressivement. C'est le scénario le plus redouté de la majorité des éleveurs, mais il aurait aussi des conséquences très négatives pour le pays (départ de nombreux éleveurs et désorganisation de la filière, perte des apports de la fertilisation organique et recul de l'association agriculture/élevage, perte des riches connaissances de la brousse et des valeurs de la culture pastorale, disparition de nombreux emplois directs et dérivés et forts risques de tensions sociales).
- Avec le scénario 4, POUR NE PAS DISPARAITRE, LES ELEVEURS FAMILIAUX FONT EVOLUER LEUR ELEVAGE. Ils définissent, comme ils ont toujours su le faire par le passé, des stratégies d'adaptation. Mais étant donné la nouveauté des défis actuels, ces stratégies doivent être bien orientées et maîtrisées par les éleveurs eux-mêmes. Ce scénario est celui que l'ANOPER, qui porte la parole et défend les intérêts des éleveurs familiaux de ruminants (agropasteurs et agro-éleveurs), veut aider à réussir.

La vision que l'ANOPER a de ce quatrième scénario et les orientations qu'elle entend suivre pour lui permettre de réussir constituent l'objet du DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE auquel est annexé le présent document d'analyse. Cette vision et ces orientations sont résumées dans la **DEUXIEME PARTIE** du présent document annexe.

## Principaux sigles et abréviations

|          |   |
|----------|---|
| AFB2PV   | Association des Femmes Béninoises pour la Production et la Valorisation des Produits Vivriers                     |
| AFD      | Agence française de développement   |
| AFDI     | Agriculteurs Français et Développement International (ONG partenaire de l'ANOPER)                                 |
| ANOPER   | Association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants du Bénin                         |
| APESS    | Association pour la promotion de l'élevage au sahel et en savane  |
| APIDEV   | Association pour la Promotion des Initiatives de Développement (ONG partenaire de l'ANOPER)                       |
| CAPOD    | Projet de renforcement des capacités en Conception et Analyse des Politiques de Développement                     |
| CARDER   | Centre régional pour le développement rural   |
| CEDEAO   | Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest  |
| CFDT     | Compagnie française pour le développement des fibres textiles   |
| COFENABV | Confédération des fédérations nationales de la filière bétail et viande des pays de l'Uemoa                       |
| COPI     | Comité de pilotage  |
| CTA      | Centre technique de coopération agricole et rurale  |
| DOS      | Document d'orientation stratégique  |
| DSRP     | Document de stratégie de réduction de la pauvreté   |
| ECOWAP   | <i>ECOWAS Agricultural Policy</i> (politique agricole de la CEDEAO)   |
| EF       | Exploitation familiale  |
| FAO      | <i>Food and agriculture organization</i> (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)    |
| FMI      | Fonds monétaire international   |
| GERED    | Groupe d'études et de Recherches sur l'Environnement et le Développement (ONG partenaire de l'ANOPER)             |
| GPPER    | Groupement féminin professionnel des éleveurs de ruminants  |
| GIZ      | <i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (agence allemande de coopération internationale)            |
| GPER     | Groupement professionnel des éleveurs de ruminants  |
| IFPRI    | l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires   |
| INRAB    | Institut National de recherche agricole du Bénin  |
| LOA      | Loi d'orientation agricole  |
| MAEP     | Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche   |
| MCA      | <i>Millenium challenge account</i> (fonds américain pour relever le défi des OMD)                                 |
| MDR      | Ministère du Développement Rural (ancien MAEP)  |
| MDGLAAT  | Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire |
| NEPAD    | <i>New Partnership for Africa's Development</i> (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)          |
| OCAD     | Office de commercialisation agricole du Dahomey   |
| OMC      | Organisation mondiale du commerce   |
| OMD      | Objectifs du millénaire pour le développement   |
| OPA      | Organisations professionnelles agricoles  |
| PAC      | Politique agricole commune  |
| PAFILAV  | Projet d'appui aux filières lait et viande  |
| PAFO     | <i>Panafrican Farmers Organization</i> (Forum panafricain des producteurs agricoles)                              |
| PAS      | programme d'ajustement structurel   |



|                     |   |
|---------------------|---|
| PASDER              | Programme d'appui de la Coopération suisse au secteur du développement rural dans les départements du Borgou et de l'Alibori (partenaire de l'ANOPER)         |
| PDC                 | Plan de développement communal  |
| PDDAA               | Programme détaillée de développement de l'agriculture africaine   |
| PGFC                | Programme d'appui à la gestion foncière communale   |
| PIA, (PRIA, PNIA)   | Programme d'investissement agricole du PDDAA, qui se décline en "programmes régionaux" et "programmes nationaux" d'investissements agricole                   |
| PIB                 | Produit intérieur brut  |
| PIBA                | Produit intérieur brut agricole   |
| PNB                 | Produit national brut   |
| PNOPPA              | Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin   |
| PONADEC             | Politique nationale de décentralisation et de déconcentration   |
| PRSA                | Programme de restructuration du secteur agricole  |
| PSRSA               | Plan stratégique de relance du secteur agricole   |
| PTF                 | Partenaires techniques et financiers  |
| RBM                 | Réseau Billital Maroobe (réseau pour la promotion des éleveurs)   |
| REPFED              | Réseau des Paysans Féminins pour le Développement   |
| ROPPA               | Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest  |
| SATEC               | Société d'aide technique et de coopération  |
| SCRIP               | Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté  |
| SDAC                | Schéma directeur d'aménagement communal   |
| SNV                 | <i>Stichting Nederlandse Vrijwilligers</i> , (agence de développement néerlandaise)   |
| SOS Faim Luxembourg | ONG luxembourgeoise partenaire de l'ANOPER  |
| UA                  | Union Africaine   |
| UEMOA               | Union économique et monétaire ouest-africaine   |
| UCOPER              | Union communale des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants  |
| UDOPER              | Union départementale des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants   |
| US ADF              | <i>United States African Development Foundation</i> (fondation pour le développement africain aux Etats-Unis – agence gouvernementale partenaire de l'ANOPER) |
| UGP                 | Unité de gestion du PASDER  |
| ZFD                 | <i>Ziviler Friedensdienst</i> (service civil de la coopération allemande)   |

## **Préface : quel avenir pour l'élevage et les éleveurs de ruminants béninois ?**

Les responsables de l'ANOPER ont constaté depuis plusieurs années que les éleveurs béninois sont de plus en plus **désorientés** par les menaces qu'ils perçoivent : menaces sur les ressources (réduction de l'espace pastoral, affaiblissement des pâturages, fragilisation des animaux), menaces pour leur sécurité (multiplication des conflits, difficultés croissantes pour conduire la transhumance), peur d'être oubliés par les autorités (faible importance donnée aux préoccupations des éleveurs qui sont laissés à eux-mêmes). De ce fait, les éleveurs béninois sont dans leur majorité **inquiets par rapport à leur avenir et celui de leur élevage**<sup>1</sup>. Les responsables de l'ANOPER ont alors décidé d'apporter une réponse à leur demande d'orientation en élaborant un **document d'orientation stratégique (D.O.S)**<sup>2</sup>.

L'élaboration d'un document d'orientation stratégique constitue un **investissement** pour une organisation, et il faut une réelle volonté politique pour se lancer dans ce type d'exercice qui doit être collectif et impliquer la base de l'association. Il ne doit pas se faire sous pression, demande du temps et consomme des ressources.

Le Bureau Exécutif et le CA de l'ANOPER ont mûrement réfléchi avant de se lancer dans cette entreprise. Nous nous sommes dits que pour s'orienter, il faut savoir qui l'on est, d'où l'on vient, où l'on veut aller et pourquoi. Alors, il est possible de définir comment progresser vers ses buts et de savoir quels moyens il faut mobiliser pour le faire. Ce sont les questions auxquelles répond le document d'orientation stratégique que l'ANOPER a élaboré et auquel nous invitons à se reporter<sup>3</sup>.

Nous nous sommes donnés deux ans et demi pour faire aboutir cette entreprise<sup>4</sup> : il fallait en effet que notre réflexion et nos choix soient basés sur une analyse approfondie, qui a été réalisée avec la participation de plus de 1000 membres de l'association, et une projection sur l'avenir permettant d'opter entre plusieurs orientations possibles. Nous avons chemin faisant beaucoup appris, et nous sommes aujourd'hui récompensés de nos efforts car ils nous ont permis de clarifier notre vision : nous savons mieux qui sont les éleveurs béninois, d'où ils viennent et vers où leur organisation doit les aider à aller. En outre, comme nous avons associé d'autres acteurs publics et non étatiques à nos recherches et nos réflexions, ce travail a déjà commencé à renforcer nos relations avec nos partenaires et nos alliés en favorisant une meilleure connaissance mutuelle. Ce travail est donc encourageant et il nous ouvre des voies.

---

<sup>1</sup> ANOPER/SOS Faim – *Comment s'inspirer des leçons d'hier et d'aujourd'hui pour préparer l'avenir ?* – mai 2012, 55 pages.

<sup>2</sup> L'ANOPER avait déjà défini par le passé à la demande de ses partenaires plusieurs "plans d'action opérationnels", qui sont des documents techniques décrivant de façon détaillée les activités à conduire sur le court/moyen terme (généralement entre 1 et 5 ans). Par contre elle n'avait jamais couché par écrit la vision politique qu'elle défend et précisé la stratégie qui en découle. Or lorsqu'une organisation n'a pas défini sa vision et sa stratégie, ses programmes sont dictés par les visions et stratégies de ses partenaires : l'enjeu de la définition de documents d'orientation stratégique est donc de taille pour une organisation du type de l'ANOPER qui doit défendre en toute indépendance les intérêts des éleveurs qu'elle représente.

Une étude réalisée en 2011 par la Coopération technique suisse dans le Borgou et l'Alibori concluait déjà que : **"la vision sur l'avenir des activités agricoles au sein des familles (entre composantes, entre générations), au sein des organisations socio-professionnelles, entre producteurs et autres acteurs des filières, entre producteurs et décideurs politiques est une vision brouillée"**. Elle recommandait à l'organisation des éleveurs "d'engager avec les GPER et les GFER des actions de réflexion sur les finalités de l'élevage au sein des exploitations, ainsi que sur les conditions d'amélioration de l'accès aux intrants. De leur côté, les GPER et GFER devraient mener des réflexions sur les problèmes de **vision commune** entre les différentes générations d'acteurs au sein des exploitations agricoles pour la conduite des activités". (Maxime COULIBALY et Dr G. HOUNSOU-VE, 2011).

<sup>3</sup> ANOPER – **"POUR L'ESSOR D'UN ELEVAGE FAMILIAL DES RUMINANTS QUI NOURRIT LE BENIN ET SECURISE L'AVENIR DES ELEVEURS – 30 points de repères"**, DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE L'ANOPER (Gogounou, décembre 2014, 54 pages).

<sup>4</sup> On trouvera en dernière page de cette annexe une brève description du processus d'élaboration du document d'orientation stratégique de l'ANOPER.

Les résultats des études que nous avons réalisées sont **encourageants pour les agropasteurs** (éleveurs qui font de l'agriculture) et les **agro-éleveurs** (agriculteurs qui font de l'élevage) au nom desquels parle l'ANOPER et qui représentent 95% des éleveurs béninois. En effet ces études leur donnent de nombreuses raisons de ne pas perdre confiance dans l'avenir de l'activité qui constitue leur raison d'être. La reconstitution de leur histoire au Bénin leur donne des arguments pour revendiquer la place qu'ils méritent dans la communauté nationale et montre leur très grande capacité à s'adapter et à évoluer. Les analyses économiques faites révèlent que leurs exploitations familiales sont plus performantes que dans la plupart des autres pays de la sous-région et peuvent être rentables ; ceci s'explique par les conditions environnementales favorables à la conduite de l'élevage dans notre pays et par le savoir faire des éleveurs pastoralistes. En outre les perspectives ouvertes par l'évolution du marché sont favorables à l'essor de l'élevage. Enfin l'espace à vocation pastorale est moins saturé que ne le ressentent nos éleveurs.

Nous avons cherché à **identifier les voies qui, dans ces conditions, s'ouvrent à l'avenir pour l'élevage de ruminants**. Mais là nous avons constaté, en examinant la situation actuellement vécue par la majorité des éleveurs et l'insécurité qu'ils connaissent, que les voies favorables au plus grand nombre ne sont pas encore tracées. L'analyse des politiques et de leur mise en œuvre montre que notre pays n'est pas encore résolument engagé dans celles qui peuvent pleinement valoriser le potentiel national de l'élevage alors que beaucoup de blocages qui limitent l'essor de l'élevage familial peuvent être levés.

Il est de la responsabilité de l'organisation nationale des éleveurs de ruminants de faire largement connaître ces analyses et de formuler des propositions en direction des éleveurs, des pouvoirs publics, et de tous les acteurs concernés par le développement de l'élevage dans notre pays pour faire les choix permettant l'essor d'un élevage familial de ruminants qui nourrisse le Bénin et sécurise l'avenir des éleveurs de ruminants : ces propositions d'orientation sont détaillées dans le Document d'orientation stratégique de l'ANOPER. Par contre, ce sont seulement les grandes lignes des analyses qui leur ont servi de soubassement qui y sont résumées. Il nous a de ce fait semblé utile, pour ne pas en perdre la richesse et permettre à d'autres acteurs (services de l'Etat, partenaires techniques et financiers, recherche...) d'en bénéficier, de détailler et de documenter cette analyse des réalités sur laquelle la réflexion de l'ANOPER a pris appui.

C'est l'objet de cette annexe. La "**SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE ET DES ELEVEURS DE RUMINANTS AU BENIN**" qu'elle présente est basée sur les résultats des **études préparatoires** réalisées en 2012 et 2013 et de **l'atelier d'analyse** de mai 2014 qui a bénéficié des apports de personnes ressources mandatées par l'APIDEV, le CARDER/Borgou-Alibori, la Chambre régionale d'Agriculture du Borgou-Alibori, la Coopération Suisse (UGP de Parakou), le GERED/GIZ-ZFD, la PNOPPA, le REPFED, et du Conseiller juridique de l'ANOPER, et sur un travail complémentaire de **recherche documentaire**. Nous nous félicitons de l'engagement des membres, responsables et techniciens de l'ANOPER dans les études préparatoire et l'atelier d'analyse qui ont permis de produire ce document. Nous remercions la Direction de l'élevage pour les informations et données statistiques qu'elle nous a communiquées, et les personnes ressources qui ont plus particulièrement contribué à l'enrichissement de l'analyse présentée dans cette annexe, ainsi que SOS FAIM Luxembourg qui a soutenue financièrement la conduite de nos études, et Loïc Barbedette, sociologue, pour son précieux accompagnement tout au long de l'élaboration de ce document.

L'ANOPER pourra maintenant puiser dans les nombreuses informations et analyses rassemblées dans le présent document pour alimenter ses **plaidoyers**. Notre souhait le plus vif est que ces informations et analyses soient en outre largement partagées avec les acteurs concernés par l'élevage dans notre pays et qu'elles permettent d'enrichir le dialogue des éleveurs avec l'Etat et les autres acteurs du développement du Bénin afin de construire ensemble l'avenir de l'élevage de ruminants au Bénin.

El-Hadj Aboubakar Tidjani  
Président de l'ANOPER du Bénin



## Introduction : quelle place et quelles orientations pour l'élevage des ruminants au Bénin ?

### • L'élevage dans le monde et au Bénin : quel modèle ?

Depuis 30 ans, le secteur de l'élevage connaît à L'ECHELLE PLANETAIRE un développement spectaculaire en réponse aux bouleversements de l'économie mondiale, à la hausse des revenus dans de nombreux pays en développement et aux évolutions des attentes des consommateurs. En 2009, la FAO lui a consacré son étude annuelle sur la situation mondiale de l'alimentation<sup>5</sup>. Il en ressort d'une part que ce secteur est économiquement rentable et que son essor sera stimulé par l'accroissement de la demande, que d'autre part un fossé grandissant tend à se creuser entre les gros producteurs industriels attirés par la rentabilité de ce secteur et l'élevage paysan qui pourtant contribue de façon significative à la sécurité alimentaire de la majorité des populations, et enfin que les éleveurs traditionnels risquent d'être mis à l'écart et de s'appauvrir. Par ailleurs le rapport montre que le développement de l'élevage "productiviste", fortement émetteur de gaz à effets de serre, tend à accélérer les changements climatiques. Si l'avenir de l'élevage semble assuré, la question du *modèle d'élevage* à promouvoir se pose de façon critique.

Au BENIN l'élevage, notamment de ruminants, connaît comme dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest un essor important (le nombre de bovins a plus que doublé entre 1981 et 2004, avec un croît annuel de 4,1% qui s'établit actuellement autour de 2,6% ; la progression des petits ruminants est moins importante) ; il représente le second champ d'activité du secteur agricole du pays avec un effectif estimé en 2013 à 2.166.000 bovins, 860.000 ovins et 1.716.000 caprins.

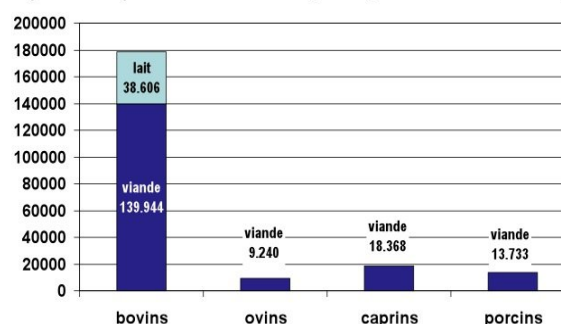
### Cheptel de 2010- 2011-2012-2013

| Espèces | Cheptel   |           |           |           | croît 2012/2013 |
|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|
|         | 2010      | 2011      | 2012      | 2013      |                 |
| Bovine  | 2 005 000 | 2 058 000 | 2 110 000 | 2 166 000 | 2,6%            |
| ovine   | 808 000   | 825 000   | 842 000   | 860 000   | 2,13%           |
| Caprine | 1 650 000 | 1 640 000 | 1 674 000 | 1 716 000 | 2,26%           |
| Porcine | 368 000   | 383 000   | 398 000   | 414 000   | 4%              |

**Source** : Annuaire statistiques (2010, 2011, 2012, 2013) Direction de l'Elevage.

La valeur du capital bétail béninois était estimé en 2011 à environ 265 milliards de francs CFA<sup>6</sup>. Les **apports de l'élevage des bovins dominent** très largement ceux des autres productions animales. La composition des troupeaux de bovins se caractérise par une prédominance des vaches (75% de vaches, génisses et vêles), ce qui exprime la vocation laitière et de reproduction que les éleveurs leurs donnent. Cet élevage est essentiellement de type transhumant.

### Valeurs respectives de la production bovine, ovine, caprine et porcine nationale (2011, en milliers de dollars)



**Source** : FAO, revue des filières bétail/viande lait au Bénin, 2013

Le Nord du pays, de climat soudano-sahélien et soudanien, constitue par excellence la zone d'élevage de grands et petits ruminants (les seuls départements du Borgou et de l'Alibori abritent environ 67%

<sup>5</sup> FAO – *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le point sur l'élevage* (Rome, 2009, 186 pages)

<sup>6</sup> Estimation faite par la Direction de l'élevage. L'année suivante, cette valeur était estimée à 270,999 milliards de F CFA (rapport annuel 2012 de la Direction de l'élevage).

du cheptel national bovin et 33% des petits ruminants), mais cet élevage tend progressivement à se développer vers les zones soudano-guinéennes et le Sud du pays. Il est traditionnellement pratiqué par des *agropasteurs* sédentarisés et transhumants – essentiellement peulh –, dont l'activité principale demeure l'élevage, et de plus en plus par des agriculteurs devenus *agro-éleveurs* à la faveur de la diffusion de la culture attelée, qui ne pratiquent pas eux-mêmes la transhumance mais soit confient leurs troupeaux à des peulh, soit les entretiennent eux-mêmes sans les déplacer sur de longues distances. Enfin de "*nouveaux acteurs*" – souvent d'origine urbaine – attirés par la rentabilité de l'élevage se sont lancés dans cette activité à des fins spéculatives. En outre, la Bénin est chaque année traversé en saison sèche par les troupeaux de grands *éleveurs transhumants sahéliens* venus du Nigeria, du Niger et du Burkina Faso.

### Zones agro-pastorales du Bénin

| Paramètres |              | Zones Administratives  | Données Climatologiques   | Aspects marquants des activités d'élevage   | Autres détails   |
|------------|--------------|--|---|---|--|
| Zones      |              |  |   |   |  |
| Zone 1     | Sous-zone 1A | Karimama et Malanville   | Pluviométrie moyenne de 800 mm avec des variations entre 700 et 900 mm  | Élevage développé avec pâturage de faible productivité et de qualité médiocre, surexploités. Zones d'entrée des transhumants Nigériens et Burkinabé | Parc National du W et forêts de Goungoun dans cette zone |
|            | Sous-zone 1B | Matéri, Tanguiéta, Cobly et Boukombé   | Pluviométrie entre 800 et 1300 mm   | Pâturages pauvres. Zones d'entrée des transhumants Burkinabé et Nigériens   | -  |
| Zone 2     |              | Alibori et Borgou en partie, Est et Centre de l'Atacora  | Climat de type soudanien avec pluviométrie entre 800 et 1300 mm   | Près de 900 000 bovins soit 80% de l'effectif national  | Présence de nombreuses forêts classées                   |
| Zone 3     |              | Entre le Borgou, la Donga et l'extrême Nord des Collines   | Transition éco climatique entre le type soudanien à une saison de pluies et le type soudano-guinéen à 2 saisons de pluies | Pâturage de très bonne qualité avec d'énormes possibilités de développement de l'élevage. Zone de transition et d'accueil des transhumants          | -  |
| Zone 4     |              | Sud Collines et Nord du Zou, Nord d'Aplahoué et Kétou  | Climat soudano-guinéen à 2 saisons de pluies avec pluviométrie entre 1000 et 1200 mm                                      | Principale zone d'accueil des transhumants nationaux en raison des importantes potentialités en ressources fourragères                              | -  |
| Zone 5     |              | Sud Zou (Zakpota, Bohicon, Abomey, Zogbodomey) Atlantique-Littoral, Mono-Couffo et Ouémé-Plateau | -   | Élevage du gros bétail peu développé à cause de la densité agricole, la forte densité humaine et la présence de mouches tsé-tsé.                    | -  |

**Source** : Direction de l'élevage, 2010.

Trois systèmes d'exploitation sédentaire d'élevage cohabitent au Bénin : d'une part un système d'exploitation extensif en race locale, actuellement dominant, concernant les éleveurs sédentaires transhumants traditionnels, d'autre part deux systèmes que cherchent à promouvoir les politiques actuelles<sup>7</sup> : un système d'exploitation semi-intensif avec stabulation utilisant des animaux métis et recourant aux cultures fourragères ainsi qu'aux compléments alimentaires, enfin un système intensif en races exotiques pures autour des centres urbains du Sud conduit par des éleveurs "modernes" ayant des capacités techniques, financières et de gestion suffisantes.

- **Qui pratique l'élevage de ruminants au Bénin ?**

Il existe plusieurs catégorisations des éleveurs soudano-sahéliens. L'ANOPER a retenu celle, de plus en plus admise du fait qu'elle tient compte à la fois des modes de conduite de l'élevage, des comportements économiques et des caractéristiques socio-culturelles des éleveurs, distinguant quatre grands types d'éleveurs que l'on trouve dans des proportions variables sur le territoire béninois :

<sup>7</sup> Projet d'appui aux filières lait et viande (PAFILAV) – 2010/2015

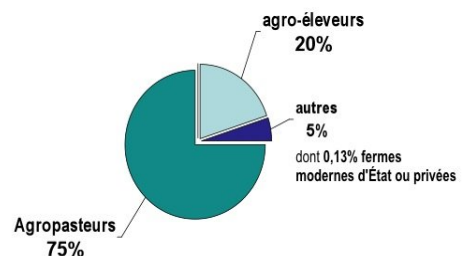
- Les **pasteurs**, éleveurs traditionnels autrefois nomades qui s'adonnent de façon quasi exclusive à l'élevage transhumant. On ne les trouve au Bénin que chez quelques transhumants transfrontaliers venus des zones sahéliennes.
- Les **agro-pasteurs**, anciens pasteurs traditionnels qui se sont généralement sédentarisés et se sont adonnés à la culture, et pratiquent le plus souvent la transhumance. Ils constituent le groupe le plus important d'éleveurs au Bénin.
- Les **agro-éleveurs** sont des agriculteurs de tradition qui le plus souvent se sont familiarisés avec les bovins en pratiquant la culture attelée et ont progressivement constitué un troupeau. Ces agro-éleveurs ne pratiquent généralement pas la transhumance (ou dans ce cas confient leurs troupeaux à des peuls) ; ils possèdent généralement des troupeaux de plus petite taille que les agropasteurs.
- Les **nouveaux éleveurs**, acteurs économiques d'origine généralement urbaine, qui ne sont ni éleveurs ni agriculteurs de tradition, mais souvent des opérateurs économiques ou des fonctionnaires qui se sont lancés dans un élevage à visée commerciale (embouche, ranching...) pour en retirer un revenu financier. Leur apport à la production bovine nationale reste encore marginal.

Les trois premiers types d'éleveurs pratiquent un **élevage familial**, tandis que c'est dans le quatrième type (ainsi que dans les fermes d'Etat) que l'on trouve le modèle d'**élevage d'entreprise**.

- **L'agropastoralisme : un segment stratégique de l'élevage national**

Selon l'analyse des systèmes de production animale faite par la Direction de l'élevage en 2005 (MAEP - état des ressources zoogénétiques, rapport national, 71 pp.), l'élevage familial paysan représente 95% de la production bovine nationale, et les **agropasteurs** sont les principaux éleveurs de ruminants, notamment de grands ruminants (75% de la production bovine provient des bovins élevés par des agropasteurs, contre 20% des bovins élevés par les agro-éleveurs qui ont des troupeaux de plus petite taille ; parmi les 5% restant 0,13% étaient produits en 2013 dans les grandes fermes d'élevage publiques ou privées – FAO, rapport de la revue de la filière bétail/viande lait au Bénin) : ce sont donc les agropasteurs qui ont la contribution la plus forte à la production animale nationale (sachant comme on l'a vu qu'au Bénin l'élevage des grands ruminants domine celui des petits ruminants et les autres élevages : porcs, volaille).

**Répartition de la production bovine nationale des agropasteurs, agro éleveurs et autres éleveurs au Bénin**



Sources : MAEP – état des ressources zoogénétiques, rapport national, 2005  
FAO – rapport de la revue de la filière bétail/viande lait au Bénin, 2013

- **L'élevage familial de ruminants : une réalité qui reste à découvrir**

L'élevage familial agropastoral constitue, de par son importance, un segment stratégique de l'élevage béninois, mais il est mal connu et il existe de nombreux préjugés à son égard. En outre l'exercice de cette forme d'élevage est celui qui rencontre le plus de difficultés et paraît le plus menacé. A ce double titre les avancées dans ce segment motiveront aux autres segments. On mettra donc plus l'accent sur la connaissance et l'analyse de ce système d'élevage dominant dans cette annexe du document d'orientation stratégique de l'ANOPER.

- **Présentation de l'annexe**

La présente annexe au document d'orientation stratégique de l'ANOPER comprend deux parties :

- la première ("l'analyse des réalités par l'ANOPER") **développe et documente la première partie du Document d'Orientation stratégique** qu'elle complète en fournissant des informations et des argumentations qui étayent les options de l'ANOPER.

- la seconde ("aperçus sur les orientations de l'ANOPER") rassemble des **extraits de la deuxième et de la troisième partie du Document d'Orientation Stratégique** de l'ANOPER qui permettent de rappeler les grandes lignes des propositions que l'ANOPER a dégagées pour le futur pour améliorer la situation de l'élevage et des éleveurs de ruminants au Bénin. Elles sont plus détaillées dans le document d'orientation stratégique auquel on peut se reporter.

## **Partie 1 :**

### ***L'analyse des réalités par l'ANOPER***

- I. Quelle est la situation actuelle de l'élevage et des éleveurs de ruminants béninois ?
  
- II. Comment peut-elle évoluer ?



## Elevages conventionnels : Effectifs des espèces du cheptel (2012/2013)

| Départements      | Bovins           |                  | Ovins          |                | Caprins          |                  | Porcins        |                | Volailles         |                   |
|-------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------|
|                   | 2012             | 2013             | 2012           | 2013           | 2012             | 2013             | 2012           | 2013           | 2012              | 2013              |
| <i>Donga</i>      | 91 464           | 95 180           | 54 010         | 56 056         | 61 600           | 62 900           | 9 308          | 9 604          | 900 400           | 927 400           |
| <i>Atacora</i>    | 366 850          | 377 580          | 145 432        | 148 600        | 222 262          | 227 500          | 66 402         | 68 500         | 1 437 596         | 1 492 000         |
| <i>Atlantique</i> | 54 811           | 56 490           | 64 850         | 66 970         | 175 600          | 180 900          | 41 910         | 42 700         | 1 336 940         | 1 415 000         |
| <i>Littoral</i>   | 2 460            | 2 500            | 1 507          | 1 600          | 16 417           | 16 900           | 8 630          | 8 900          | 64 000            | 70 000            |
| <i>Borgou</i>     | 630 440          | 646 000          | 179 060        | 182 000        | 154 100          | 158 800          | 13 540         | 13 990         | 1 496 000         | 1 529 000         |
| <i>Alibori</i>    | 706 600          | 720 100          | 206 684        | 212 284        | 200 267          | 209 210          | 9 460          | 9 680          | 1 352 186         | 1 432 986         |
| <i>Couffo</i>     | 6 880            | 7 480            | 41 710         | 42 220         | 212 521          | 215 690          | 27 670         | 28 480         | 167 800           | 169 300           |
| <i>Mono</i>       | 13 938           | 15 200           | 31 526         | 31 760         | 104 200          | 106 600          | 20 180         | 20 500         | 221 150           | 227 650           |
| <i>Ouémé</i>      | 45 510           | 47 500           | 25 840         | 26 240         | 124 079          | 125 600          | 66 740         | 68 200         | 1 149 000         | 1 167 500         |
| <i>Plateau</i>    | 33 964           | 35 500           | 41 199         | 41 630         | 96 500           | 97 800           | 44 460         | 45 746         | 959 066           | 983 664           |
| <i>Collines</i>   | 128 953          | 132 900          | 31 580         | 31 800         | 140 200          | 141 700          | 42 950         | 46 000         | 3 929 862         | 4 080 500         |
| <i>Zou</i>        | 29 130           | 29 570           | 18 602         | 18 840         | 170 254          | 172 400          | 46 750         | 51 700         | 3 927 000         | 3 988 000         |
| <b>TOTAL</b>      | <b>2 111 000</b> | <b>2 166 000</b> | <b>842 000</b> | <b>860 000</b> | <b>1 678 000</b> | <b>1 716 000</b> | <b>398 000</b> | <b>414 000</b> | <b>16 941 000</b> | <b>17 483 000</b> |
| <b>Croît</b>      |                  | <b>2,6%</b>      |                | <b>2,13%</b>   |                  | <b>2,26%</b>     |                | <b>4%</b>      |                   | <b>3,19%</b>      |

Source : Direction de l'Elevage (Estimations 2014).

## Estimation de la valeur du capital bétail 2012

|                                       | Bovins    | Ovins   | Caprins   | Porcins | Volaille (**) | Lapins (***) | Aulacodes | TOTAL          |
|---------------------------------------|-----------|---------|-----------|---------|---------------|--------------|-----------|----------------|
| Effectifs                             | 2 111 000 | 842 000 | 1 678 000 | 398 000 | 16 941 000    | 25 000       | 52 000    |                |
| Poids vif moyen pondéré (Kg)          | 170       | 20      | 19        | 30      | 1             | 1,5          | 2,5       |                |
| Prix moyen (F CFA/Kg vif) (*)         | 600       | 750     | 525       | 900     | 900           | 1 500        | 2 000     |                |
| Valeur du cheptel (en milliards FCFA) | 215,322   | 12,63   | 16,738    | 10,746  | 15,247        | 0,0563       | 0,260     | <b>270,999</b> |
| Pourcentage (%)                       | 79,45%    | 4,66%   | 6,18%     | 3,97%   | 5,63%         | 0,02%        | 0,09      |                |

Source : Rapport annuel 2012, Direction de l'Elevage.

(\*) Il s'agit ici des prix au producteur qui ont été estimés en prenant 75% des prix enregistrés au niveau des marchés à bétail suivis

(\*\*) Il n'a pas été tenu compte de l'aviculture moderne qui compte 693 000 têtes (poules pondeuses, coquelets, poulets de chair) évaluées à 1 871 100 000 F CFA. (La valeur totale du cheptel serait alors de 272,870 milliards F CFA. Les ruminants représentent **89,67%** de cette valeur totale).

(\*\*\*) Seulement les lapines mères sont prises en compte

## Chapitre I

### **QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE ET DES ELEVEURS DE RUMINANTS BENINOIS ?**

- 1) *aspects historiques* : l'élevage a constamment évolué au Bénin
- 2) *aspects environnementaux* : les ressources béninoises expliquent l'attrait qu'exerce ce pays pour les éleveurs
- 3) *aspects économiques* : l'élevage peut être une activité rentable et pleine d'avenir au Bénin
- 4) *aspects politiques et juridiques* : actuellement le sous-secteur de l'élevage est le parent pauvre des politiques publiques nationales
- 5) *aspects humains* : dans les conditions actuelles, les éleveurs de ruminants béninois sont inquiets pour leur avenir

## 1. Aspects historiques : l'évolution de l'élevage et de la vie des éleveurs de ruminants au Bénin

*Pour savoir où l'on veut aller, il faut savoir d'où l'on vient. L'ANOPER a donc commencé sa réflexion sur le devenir de l'élevage et des éleveurs de ruminants béninois en enquêtant sur leur passé auprès d'un échantillon de villages et de campements d'éleveurs répartis dans les principales zones d'élevage du Bénin : Alibori, Borgou, Atacora, Donga, Collines et Zou<sup>8</sup>. La connaissance de cette histoire des éleveurs de ruminants apprend d'une part que la présence des communautés d'éleveurs de ruminants au Bénin est ancienne, et que leur situation a constamment évolué.*

- **Une présence pacifique attestée au Bénin depuis le 18<sup>ème</sup> siècle<sup>9</sup>**

Certaines communautés d'éleveurs de ruminants sont présentes sur le territoire de l'actuel Bénin depuis 10 générations, et la plupart s'y sont établies avant colonisation. Venues du Mali, du Gourma ou du Nigeria, elles ont recherché en zone de savane un site propice pour leurs animaux et pour les hommes et en ont essayé plusieurs avant de se sédentariser sur leur lieu d'implantation actuel.

Dans tous les cas étudiés, ces communautés ont contracté des alliances avec les agriculteurs pour exercer leurs activités, se protéger et se faire accepter : alliances avec des familles de chasseurs bariba avec lesquelles les éleveurs échangeaient des services, alliances matrimoniales avec des familles d'agriculteurs; dans certains cas ce sont des chefs supérieurs bariba qui ont proposé ces alliances aux éleveurs en leur confiant leurs troupeaux et en leur donnant des terres.

Ces alliances mettent en lumière le fait que la pénétration par le Nord Bénin des éleveurs peuls, qui n'étaient ni des conquérants ni des prosélytes mais des *fulbe aynaabe* (éleveurs), s'est faite de façon pacifique et montre qu'ils ont su à l'origine entretenir des relations de coopération avec les agriculteurs, et réciproquement.

C'est par étapes que ces pasteurs purs sont devenus des "agro-pasteurs" et se sont sédentarisés. Parallèlement certains agriculteurs se sont de plus en plus adonnés à l'élevage de ruminants et sont devenus des "agro-éleveurs". Dès qu'ils ont trouvé le site le plus propice à leur activité et s'y sont fixés, les agropasteurs ont réduit la distance et l'intensité de la transhumance des troupeaux.

- **Les sept principales "pages" de l'histoire des communautés d'éleveurs au Bénin**

Chaque communauté a son histoire particulière. Cependant elles sont toutes passées par les mêmes grandes étapes enchaînant des périodes heureuses et des périodes difficiles. Les deux grandes césures ont été celle du passage à l'agropastoralisme dans les années 60/70 et celle de la désorientation de l'élevage entre la fin des années 90 et le début des années 2000.

- **Première page : AVANT la COLONISATION (depuis le 18<sup>ème</sup> siècle), une VIE TRADITIONNELLE BASEE SUR L'ELEVAGE**

A l'origine ce sont des familles de petite taille vivant dans des habitats précaires qui s'établissent dans des brousses reculées où la présence de fauves leur interdit d'élever de grands troupeaux. Elles restent très mobiles en pratiquant une agriculture rudimentaire, et leurs échanges économiques sont essentiellement basés sur le troc. Les petites communautés qu'elles forment se placent sous la protection du pouvoir traditionnel local et leurs rapports avec les agriculteurs autochtones sont limités par leur isolement, mais harmonieux.

Les éleveurs gardent la nostalgie de cette période de grande liberté ("*c'était la belle vie*") où ils vivaient selon les codes de vie hérités de la tradition pastorale. Cependant il s'agissait d'une vie rude où ils étaient exposés à la famine, aux calamités et aux dangers de la brousse.

---

<sup>8</sup> ANOPER – *Histoires de communautés d'éleveurs de ruminants au Bénin : quelques enseignements* (septembre 2013, 84 pages)

<sup>9</sup> Les informations recueillies par l'ANOPER sur l'ancienneté de la présence des éleveurs fulani au Bénin confirment les résultats de l'étude de la dynamique du peuplement au Bénin central de Martin Doevenspeck et Uwe Singer (IMPETUS, Atlas du Bénin, 2009 - Résultats de recherche 2000 – 2007. Département de Géographie, Université de Bonn, Allemagne).

- **Deuxième page : entre 1906 et 1945, face à la DURE REALITE DE LA COLONISATION, les communautés d'éleveurs s'isolent davantage**

La première partie de l'histoire coloniale laisse des souvenirs cruels avec l'affaiblissement des chefferies, la création des cantons, l'institutionnalisation de l'impôt, l'imposition des travaux forcés, le recrutement forcé de combattants pour la guerre 39/45. L'Etat colonial prédateur n'apporte aucun service ni appui en cas de calamités (famines, maladies); par contre il interdit l'usage des armes à feu qui permettaient de se défendre contre les fauves. Il ne s'intéresse pas à l'élevage, si ce n'est par le biais de l'impôt élevé auxquels sont soumis les éleveurs, et sa domination s'exerce surtout sur les communautés sédentaires d'agriculteurs.

Pendant cette période, les pasteurs s'éloignent ou se cachent pour échapper aux manifestations les plus dures de l'oppression coloniale (les travaux forcés, le recrutement militaire). Leurs modes de vie évoluent peu par rapport à la période précédente, mais ils s'isolent davantage.

- **Troisième page : de 1945 à 1965, ACCROISSEMENT DE LA PROSPERITE DES COMMUNAUTES**

La guerre de 39/45 impose une forte inflexion de la politique coloniale qui conduira, dans le prolongement de la Conférence de Brazzaville et de la loi Cadre de Defferre, au processus de décolonisation. La scolarisation, les services de santé, la vulgarisation agricole se développent, mais les éleveurs se tiennent à l'écart de ces nouveaux services. Par contre ils vont bénéficier de l'instauration des premières grandes campagnes de vaccination des animaux, qui vont permettre une diminution de la mortalité animale. L'effectif des fauves diminue également pendant cette période qui voit une augmentation de la taille des troupeaux et du prestige des éleveurs. La pression sur les pâturages commence à se faire sentir, mais reste cependant supportable.

On assiste dès le début des années 60 à l'introduction et au développement de la culture de coton comme culture de rente, cependant elle est peu pratiquée par les éleveurs : les agriculteurs précèdent les éleveurs dans cette voie.

- **Quatrième page : de 1965 à 1975, la MUTATION DE L'ELEVAGE vers l'AGROPASTORALISME et de l'AGRICULTURE vers l'AGRO-ELEVAGE**

Cette décennie apparaît à travers les histoires de communautés comme étant celle pendant laquelle s'amorce un tournant décisif autour de la culture du coton que les éleveurs adoptent à leur tour de façon progressive. A partir de 1972 (avènement de la révolution), certains d'entre eux acquièrent des charrues. C'est pendant cette période que les éleveurs s'adonnent à l'agriculture et deviennent des agro-pasteurs, ce qui renforce leur sédentarisation et le raccourcissement des transhumances. C'est également celle où les agriculteurs qui pratiquent la culture attelée se familiarisent avec les bœufs de trait et que le nombre des agro-éleveurs commence à croître.

Cette période est celle où commence à s'observer l'augmentation des superficies cultivées.

- **Cinquième page : entre 1975 et 1990, ACCELERATION de la TRANSFORMATION DES ACTIVITES et des MODES DE VIE**

Les effets des mutations amorcées dans la période précédente se font pleinement sentir au cours des 15 années suivantes avec l'expansion de la culture du coton et celle de l'utilisation de la charrue. Le coton favorise une insertion plus forte au marché et une augmentation des revenus monétaires. L'argent prend une importance croissante. Pour tous son utilisation va provoquer une transformation des modes et du cadre de vie (amélioration de l'habitat, apparition des tôles, nouveaux habillements, acquisition d'équipements motorisés : motos, moulins). La prospérité économique va s'accompagner de la mise en place des infrastructures sociocommunautaires et économiques (centres de santé, puits, écoles, marchés). Les éleveurs pour leur part vont utiliser une partie de ces revenus pour acheter des animaux et accroître la taille de leurs troupeaux. De cette façon, l'élevage connaît une nouvelle phase d'expansion.

Ces quinze années laissent le souvenir d'une période faste pour les éleveurs béninois qui, à la différence de ceux des autres pays d'Afrique de l'Ouest, n'ont pas été affectés par les grandes sécheresses des années 70 et 80. Par contre ces sécheresses accélèrent le courant des transhumances transfrontalières et le brassage des éleveurs béninois et sahéliens ainsi que de leurs animaux. A la fin des années 80, l'économie béninoise entre cependant en crise et connaît

un taux de croissance négatif (- 2,7% en 1989), mais cette récession n'est pas imputable au secteur agricole qui est en croissance constante (sauf en 1987).

- **Sixième page : à partir de 1990, des FACTEURS DE DIFFICULTES APPARAISSENT POUR LES ELEVEURS**

Trois facteurs vont conjuguer leurs effets pour assombrir l'horizon des éleveurs à partir de la fin des années 80.

Le premier est la progression sensible de la *démographie* chez les éleveurs à partir de 1990. Avec la sédentarisation et l'amélioration des conditions de vie, la taille des familles augmente ainsi que le nombre des familles dans les campements et villages (on assiste à des essaimages et la création de nouveaux campements). De nouvelles familles de transhumants transfrontaliers s'installent auprès des éleveurs béninois. La conséquence directe est une nouvelle augmentation du nombre des troupeaux et de leurs effectifs.

Mécaniquement lié au précédent, le second facteur est le rétrécissement et *l'affaiblissement des pâturages* qui s'observe très précisément sur dix ans (entre 1987 et 1998, selon les villages). Il va avoir de multiples conséquences : la *reprise ou l'allongement de la transhumance* (entre autre vers le Togo ou le Ghana), la modification de l'alimentation du bétail (utilisation des résidus de récoltes, début de cultures fourragères, et achats d'aliment). Les éleveurs progressent vers le Sud pour accéder à de nouveaux espaces, et on assiste à l'apparition, puis à l'exacerbation des tensions avec les communautés d'agriculteurs.

Le troisième facteur est indépendant des précédents mais accentue encore le désarroi des éleveurs. Il s'agit à partir de 1992 du *désengagement de l'Etat* du sous-secteur de l'élevage à travers les PAS et le PRSA, qui développe chez les éleveurs le sentiment d'être abandonné par l'Etat. Quelques partenaires techniques non étatiques s'investissent dans l'appui au secteur de l'élevage, mais les éleveurs le signalent rarement.

Il faut relever que cette période difficile où les éleveurs commencent à s'inquiéter pour leur avenir est celle de la création des organisations d'éleveurs au Bénin, avec notamment les GPER et des UCOPER à partir de 1999.

- **Septième page : à partir de 2005, de nouveaux BOULEVERSEMENTS et l'APPARITION DE NOUVEAUX DEFIS**

La déstabilisation des éleveurs s'est accentuée vers le milieu des années 2000 avec la multiplication des conflits avec les agriculteurs, la perte du contrôle de l'espace liée à l'achat de terres par des opérateurs privés et la multiplication des "fermes" privées, la destruction des forêts par les "scieurs" qui s'achètent la complicité des autorités locales. Les premiers signes de rupture entre la génération des jeunes et celle de leurs parents étaient déjà apparus dans la période précédente, mais cette dernière s'est accentuée : de plus en plus d'adultes se plaignent que les jeunes "*n'écoutent plus leurs parents*".

De nouvelles technologies ont modifié la vie quotidienne des éleveurs, y compris dans des campements reculés avec notamment la généralisation rapide du téléphone portable, mais son utilisation n'est pas maîtrisée (dépenses liées au téléphone très conséquentes dans le budget familial).

A coté de cela les éleveurs recourent plus systématiquement aux services de santé et n'ont plus les mêmes réticences que par le passé à scolariser leurs enfants, y compris leurs filles. Ils ont accès à l'alphabétisation et développent de nouvelles capacités à travers leurs nouvelles organisations : c'est pendant cette période qu'est créée en 2007 l'ANOPER.

Face aux inconnues du présent la question de savoir "**quelle orientation prendre ?**" se pose de façon particulièrement aigüe aux éleveurs béninois, et c'est pour les préparer à écrire une **huitième page de leur histoire** que leur organisation a entrepris d'élaborer un DOS.



## 2.Aspects environnementaux : les ressources béninoises expliquent l'attrait qu'exerce ce pays pour pratiquer l'élevage

Le devenir de l'élevage au Bénin dépend d'abord des ressources qui permettent de le pratiquer en combinaison avec l'agriculture. Ces ressources de base sont de quatre types : les **animaux** (sans eux on ne parlerait pas d'élevage), la **ressource humaine** (le savoir faire des éleveurs), la **terre** (qui permet de cultiver et fournit le pâturage), et **l'eau** (nécessaire pour abreuver les animaux et pour cultiver). Ces ressources sont présentes au Bénin qui dispose de ressources génétiques diversifiées adaptées aux conditions climatiques et géographiques locales (différentes races rustiques de taurins et de zébus et sujets issus de croisements) et où vivent des éleveurs séculairement qualifiés; le pays bénéficie en outre d'un climat et d'un environnement favorables (bonne pluviométrie, espace encore disponible, pâturages naturels de qualité).

- **Les ressources de base sont abondantes au Bénin, mais ne sont pas les mêmes selon les zones agro-écologiques et climatiques**

De façon schématique, on peut distinguer trois grandes zones :

**Au Nord, l'ALIBORI, l'ATACORA, le Nord du BORGOU et de la DONGA : des zones soudanienne très favorables à l'élevage**

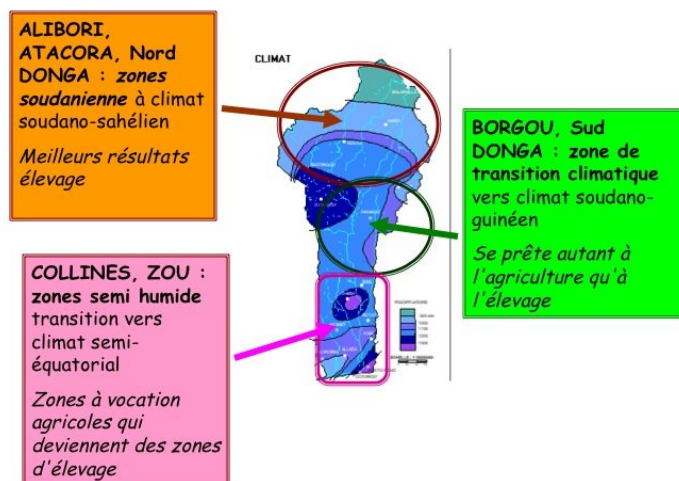
L'ALIBORI est à cheval sur la zone de savane semi aride (climat soudano-sahélien, avec des précipitations inférieures à 900 mm) et la zone soudanienne cotonnière (précipitations de 900 mm à 1100 mm). C'est une zone boisée, arborée, arbustive et herbeuse favorable à l'élevage.

Bien que situés également en zone soudanienne, l'ATACORA et le Nord de la DONGA bénéficient d'un micro-climat particulier de montagne avec des précipitations de 1200 mm. Le tapis végétal y est plus varié, et les conditions y sont également favorables à l'élevage.

Les exploitations étudiées par l'ANOPER dans ces zones sont celles qui, globalement, obtiennent les **meilleurs résultats** (taux de couverture des besoins de base à partir de la production animale et végétale supérieurs à 20 mois/an dans l'Atacora, 18 mois dans l'Alibori, 16 mois dans la Donga). Les apports de l'élevage de bovins sont dominants dans ces exploitations<sup>10</sup>, et les apports du lait y sont plus forts qu'ailleurs. C'est dans les exploitations de l'Atacora que l'on a rencontré la plus forte proportion d'apports des petits ruminants. Les apports de l'aviculture sont également relativement importants (notamment dans l'Alibori et la Donga).

La pluviométrie limite le nombre de cultures possibles et la *production végétale* est ici *moins diversifiée* qu'ailleurs. Dans l'Alibori cependant, le coton reste une spéculation agricole importante (pratiquée dans les deux tiers des exploitations étudiées), et la mise en marché des produits agricoles est relativement forte.

L'autre facteur limitant pour ces exploitations commence à être *l'espace*, ce qui explique aussi que l'agriculture y ait une part relativement réduite (de même que la sylviculture dans l'Alibori). La



<sup>10</sup> Apports respectifs de l'élevage et de l'agriculture dans les exploitations étudiées par l'ANOPER : Alibori, 79% élevage/21% agriculture; Donga, 65% élevage/35% agriculture; Atacora, 56% élevage/44% agriculture (source : ANOPER – éclairages sur la dynamique des exploitations familiales d'éleveurs de ruminants au Bénin; octobre 2013, 61 pages)

présence du Parc national du W, de la zone cynégétique de Djona et de la forêt de Goungou, de même qu'à l'Ouest la chaîne montagneuse de l'Atacora réduisent en effet fortement les superficies disponibles pour les cultures et l'élevage par rapport à la superficie totale de cette région. Les jachères ont disparu dans les deux tiers des exploitations étudiées, et des menaces apparaissent sur la *fertilité* (apparition de poches de sahélisation). Ceci explique également que, du fait de la réduction des espaces pastoraux, la *transhumance* (souvent transfrontalière) y ait une plus grande importance qu'ailleurs.

***Plus au Sud, le centre et Sud BORGOU et le Sud DONGA, le Nord des COLLINES : une zone de transition climatique qui se prête autant à l'agriculture qu'à l'élevage***

Le BORGOU est à cheval sur la zone soudanienne (précipitation entre 900 et 1100 mm) et la sous-zone de transition vers le climat soudano-guinéen (1100 à 1300 mm). La végétation est celle d'une forêt secondaire clairsemée, de type savane soudano-guinéenne, et les conditions agro-écologiques permettent la culture de tubercules (igname, manioc) et de produits vivriers diversifiées, ainsi que l'exploitation des fruits des arbres (karité, néré, noix de cajou). Le coton est également très présent dans cette zone, mais n'est cultivé que par la moitié des exploitations agropastorales étudiées. C'est dans cette zone que la production végétale des exploitations agropastorales est la plus fortement mise en marché.

Par contre, la trypanosomiase réduit les possibilités de développement de l'élevage bovin. On va donc trouver ici des profils d'exploitations familiales sensiblement différents de ceux rencontrés plus au Nord. La part des apports de l'agriculture aux exploitations y est plus importante que précédemment, et elle est dominante dans plus de la moitié des cas étudiés (apports de l'agriculture : 58%, apports de l'élevage = 42% - source : ANOPER, *éclairages sur la dynamique des exploitations familiales... id.*).

Ici la *disponibilité de l'espace* est beaucoup plus importante. Les exploitations étudiées sont de plus grande taille qu'ailleurs, et la jachère continue d'y être pratiquée. L'équipement agricole est également bien fourni (charrues dans la majorité des exploitations étudiées). La productivité agricole de la zone est élevée.

Une autre conséquence de la disponibilité de l'espace est que l'élevage pratiqué par les exploitations étudiées est dans la majorité des cas *non transhumant*. La mobilité des troupeaux est réduite aux petits déplacements d'hivernage éloignant les animaux des zones de culture. L'intégration de l'agriculture et de l'élevage est de ce fait mieux pratiquée qu'ailleurs.

Tout en étant très positifs, ***les résultats enregistrés par les exploitations familiales étudiées dans cette zone sont cependant en moyenne moins élevés*** que dans la zone précédemment analysée, avec un taux de couverture moyen légèrement supérieur à 14 mois. Les charges de production agricoles, grevées par celle du coton, y sont les plus fortes par rapport aux autres régions. Celles de l'élevage sont par contre modérées.

Le ***Sud de la DONGA***, situé lui aussi dans une zone de transition climatique, paraît sous plusieurs aspects (niveau de résultats, charges de production), comparable au Borgou, mais les systèmes de production sont différents (disponible foncier réduit, élevage plus important).

***Au centre du Bénin, les COLLINES et le ZOU : des zones à vocation agricole qui deviennent des zones d'élevage***

Ces départements, qui bénéficient, avec une pluviométrie abondante mais irrégulière, d'un climat de transition vers le climat semi-équatorial et ont une vocation cotonnière (pour les Collines) et vivrière (pour les deux départements), ne sont pas traditionnellement des zones d'élevage de ruminants, mais elles le sont devenues : actuellement ils occupent la 3<sup>ème</sup> place pour l'élevage au niveau national avec des effectifs de 54.000 à 60.000 têtes de bovins sédentaires et entre 125.000 et 150.000 bovins transhumants<sup>11</sup>. Ce sont également des zones carrefours entre le Nord et le Sud du Bénin ainsi qu'avec les pays riverains où les courants migratoires sont importants : émigration de main d'œuvre vers la côte, vers le Borgou et vers le Nigeria, immigration d'éleveurs venus du Nord Bénin. Ce sont par ailleurs, notamment en ce qui concerne le Zou, d'importants carrefours commerciaux (vente et distribution de denrées alimentaires).

---

<sup>11</sup> Présentation des départements du Zou et des Collines, site web du Ministère de la décentralisation (MDGLAAT)

Les caractéristiques des exploitations familiales d'agropasteurs étudiées dans ces départements sont très différentes de celles des zones précédemment analysées. Dans la zone d'Okéméré Peulh (Collines), on trouve des profils d'exploitations en première analyse assez proches de ceux du Sud Borgou, avec une prédominance de l'agriculture, bien diversifiée, sur l'élevage, mais qui enregistrent des **résultats nettement moins performants** puisque ces exploitations sont *déficitaires* du point de vue de leur production primaire (avec des taux de couverture moyens de 9 mois/an). Une analyse plus précise montre qu'ici, à la différence des situations précédemment analysées, le *disponible foncier est réduit* et menacé. *L'agriculture* est entièrement orientée vers l'autoconsommation. La part des apports de *l'élevage*, avec les plus petits troupeaux de bovins rencontrés dans les exploitations étudiées, est la plus réduite parmi tous les cas analysés (37% des apports, contre 63% d'apports d'origine agricole), et c'est, avec celles du Sud de la DONGA et du ZOU, dans ces exploitations que l'on trouve les charges de production de l'élevage les plus élevées (grevées par les frais de dégâts aux cultures). Les exploitations étudiées dans le Zou illustrent également les difficultés de la conduite de l'élevage dans le Sud, avec des résultats globalement déficitaires (taux de couverture moyen de 10 mois).

- **La question critique est celle de la gestion de l'espace sur lequel ces ressources existent**

Les éleveurs signalent de façon générale qu'une des difficultés majeures qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur activité tient à la **réduction croissante de l'espace** de pâturage et à la **dégradation des ressources naturelles** (disparition de certaines variétés d'herbes, pollution de l'eau...). En même temps, plusieurs études tendent à montrer que **l'espace agricole et pastoral béninois est loin d'être totalement utilisé**, et l'on sait par ailleurs que **l'eau est abondante** au Bénin. Il y a là un paradoxe que l'ANOPER s'est efforcé de comprendre.

**L'espace : un problème d'accès et de sécurité**

**Plusieurs études indiquent que l'espace béninois est loin d'être totalement utilisé**

- Une étude réalisée en 1999 par le Ministère du Développement rural et la FAO (MDR/FAO - étude sur les stratégies de développement du secteur élevage – projet PNUD/FAO SPPD/BEN/99/004, mars 2000, 99 pages) établissait que : *"L'une des ressources nécessaires et indispensables pour les activités agricoles en général et en particulier celles de l'élevage demeure la terre. Apparemment, il existe de vastes étendues de terres au BENIN qui s'élèvent à 11 262 200 ha dont 7,050 millions ha cultivables soit 63 %. En moyenne 15 % des superficies physiques cultivables sont mises en valeur. Il y a une tendance à la hausse des terres cultivées liée aux techniques culturales notamment les cultures sur brûlis d'une part et d'autre part la pratique de la jachère dont la durée moyenne varie de 3 à 5 ans. Pour l'élevage, le milieu pastoral est assimilé théoriquement au reste des surfaces cultivables disponibles (y compris la jachère) une fois les cultures annuelles mises en place. Il est estimé à environ 6 millions d'hectares, soit 52 % de la superficie du pays. Cependant, les terres sont de moins en moins disponibles pour l'élevage à cause de l'expansion de l'agriculture d'une part et d'autre part de l'immobilisation des terres fertiles par des propriétaires terriens peu disposés à mettre en valeur les terres acquises. Dès lors, il se pose le problème de la gestion du foncier notamment du foncier rural"*.
- Dix ans plus tard, en s'appuyant sur des estimations faites au cours de la campagne 2007, le PSRSA retenait parmi les atouts naturels dont dispose le Bénin pour accroître sa production que seulement **17%** (soit environ 1.375.000 ha) de la superficie agricole utile sont annuellement cultivés (avec 60% consacrés aux principales cultures vivrières). De même sur 60.000 hectares de bas-fonds disponibles, 7.000 hectares seulement (soit 11%) sont exploités. Ainsi il y a eu en l'espace d'une décennie une progression de 2% de la mise en valeur agricole des terres, ce qui laisse cependant une grande partie de l'espace national disponible pour l'élevage. Ces données ont été reprises par le CAPOD lors du symposium de 2010 organisé par le Ministère du Commerce pour établir le bilan économique des 50 années qui ont suivi l'Indépendance (Akindé R. – les acquis économiques du Bénin de 1960 à 2010, l'Harmattan, 2012).
- En s'appuyant sur les données de l'annuaire statistique des campagnes agricoles 2010, le *rapport de la revue des filières bétail/viandes et lait au Bénin* estime à **10,860 millions d'hectares** la superficie disponible pour le parcours naturel des animaux d'élevage (FAO 2013).
- Des cartes d'occupation du sol et de l'utilisation des terres dans le Bassin supérieur de l'Ouémé

supérieure établies en 2000 et 2001 par des chercheurs allemands à partir de l'imagerie satellitaire tendent à confirmer la disponibilité d'une grande partie de l'espace béninois, mais montrent également l'existence de zones de saturation (IMPETUS – Atlas du Bénin, 2009, chap. 36 à 40).

Quand bien même la disponibilité de l'espace mise en évidence dans ces études serait-elle surévaluée, la convergence des analyses indique qu'il n'y a pas saturation absolue de l'espace au Bénin, mais plutôt **saturation relative**. Cependant la perception qu'ont les éleveurs de la réduction de l'espace pastoral montre que cette disponibilité restera théorique tant que des mesures appropriées ne permettront pas de libérer le potentiel d'espace existant.

Selon la réflexion de l'ANOPER, l'espace béninois est fragmenté et le problème tient avant tout à ce que les espaces disponibles ne soient pas accessibles ou ne soient pas exploitables faute d'aménagements appropriés. Les phénomènes de saturation se concentrent sur des espaces sensibles sur lesquels s'exerce une forte compétition entre activités, suscitant des stratégies d'accaparement et d'obstruction au détriment des éleveurs et favorisant la multiplication des conflits. Ces espaces sensibles commandent souvent l'accès à d'autres espaces : on peut notamment l'observer à propos des couloirs de passage.

**L'insécurité** qui résulte des conflits liés à l'utilisation de l'espace se double pour les éleveurs de type agro-pastoral d'une *insécurité foncière* liée à la très grande difficulté qu'ils ont d'accéder à la propriété. Il s'agit là d'une injustice à corriger. La précarité qui en résulte n'encourage pas les efforts de protection et de conservation des ressources naturelles.

Il y a donc un réel blocage sur l'utilisation de l'espace et de ses ressources. Pour progresser par rapport à cette question, il faudrait localiser dans l'espace et faire un inventaire précis des ressources permettant de pratiquer l'élevage au Bénin. Ceci a commencé à être fait par rapport à la ressource "eau", ce qui permet de mettre en évidence un autre aspect crucial de la question des ressources : celui des aménagements permettant de les mettre en valeur.

#### L'insécurité foncière : un problème central pour l'élevage

"Actuellement, l'élevage est confronté à plusieurs défis et problèmes. **La plupart de ces problèmes trouvent leurs racines dans le fait que les éleveurs/pastoralistes jouissent rarement de droits de propriété sur la terre** et par conséquent leur accès aux ressources naturelles est de moins en moins sécurisé. Ces problèmes sont aggravés par des facteurs externes. Le changement climatique et l'extension des superficies emblavées, ayant comme corollaire une réduction de la part des terres en jachère, sont susceptibles de réduire la disponibilité en pâturages."

(IMPETUS – Atlas du Bénin – modes de conduite de l'élevage et utilisation des ressources au Bénin)

#### Une eau disponible en quantité, mais un problème de répartition dans le temps

La bonne pluviométrie dont bénéficie jusqu'à présent le Bénin fait que les mares et cours d'eau qui permettent d'abreuver le bétail sont nombreux et abondamment alimentés pendant la saison des pluies. Mais, en dehors des grands fleuves, ils s'assèchent rapidement en saison sèche. C'est ici l'aménagement de retenues d'eau qui peut permettre de régulariser tout au long de l'année l'approvisionnement en eau. Ces ouvrages sont insuffisants en nombre et inégalement répartis sur le territoire, ce qui favorise la concentration des troupeaux le long des fleuves et grands cours d'eau qui ne tarissent pas. Ce facteur limitant vient renforcer la saturation relative de l'espace : il existe ainsi des zones riches en fourrage qui ne peuvent pas être exploitées par les éleveurs du fait

#### Points d'eau aménagés

| Régions      | Superficies (km <sup>2</sup> ) | points d'eau aménagés |
|--------------|--------------------------------|-----------------------|
| Alibori      | 26 242                         | 57                    |
| Atacora      | 20 499                         | 53                    |
| Atlantique   | 3 233                          | 0                     |
| Borgou       | 25 856                         | 79                    |
| Collines     | 13 931                         | 26                    |
| Couffo       | 2 404                          | 4                     |
| Donga        | 11 126                         | 13                    |
| Littoral     | 79                             | 0                     |
| Mono         | 1 605                          | 0                     |
| Ouémé        | 1 281                          | 0                     |
| Plateau      | 3 264                          | 4                     |
| Zou          | 5 243                          | 0                     |
| <b>Total</b> | <b>114 763</b>                 | <b>236</b>            |

Source : Annuaire statistique campagnes agricoles 2010

qu'elles ne soient pas pourvues d'aménagements hydrauliques (MDR/FAO, *étude sur les stratégies du sous-secteur élevage*, 2000).

### **Des questions de gestion et d'aménagement de l'espace**

On voit déjà ici que le devenir de l'élevage sera fortement conditionné par des questions de gestion des ressources et d'aménagement de l'espace : une gestion équitable, sur un espace sécurisé et aménagé dont l'utilisation est bien réglementée, de façon à permettre un meilleur partage et une meilleure valorisation de ressources qui sont en réalité abondantes et doivent permettre de pratiquer une activité dont l'analyse économique présentée dans la section suivante montre qu'elle est pleine d'avenir. La levée des blocages actuels relève des aspects politiques et juridiques qui commandent la situation de l'élevage au Bénin. On y reviendra dans la section 4 de ce chapitre.

#### **Quels aménagements, quelles infrastructures pour l'élevage ?**

L'APIDEV a procédé à des états des lieux des infrastructures et aménagements pastoraux et agropastoraux dans les départements du Borgou et de l'Alibori<sup>12</sup>. Ces études montrent que la réduction des jachères liée à l'extension des cultures repousse les troupeaux vers les savanes herbeuses et les forêts et mettent en évidence les 5 types d'aménagements et infrastructures à développer prioritairement : (1) aménagements des aires de pâturages (parcelles fourragères et pâturages artificiels), (2) infrastructures hydrauliques (barrages et plans d'eau, puits pastoraux, forages), (3) couloirs de passage permettant d'accéder aux pâturages et points d'eau, (4) infrastructures sanitaires (aires de vaccination, postes et pharmacies vétérinaires), (5) infrastructures permettant la valorisation des produits de l'élevage (abattoirs et aires d'abattage, boucheries, laiteries, marchés à bétail...).

Les blocages actuels tiennent à **l'insuffisance numérique** (voire l'absence) de ces aménagements et infrastructures, à leur inégale **répartition**, à leur **accessibilité**, à leur **dégradation** (absence d'entretien, pollution, ensablement...), et aux **conflits** qui surgissent à propos de leur paternité (propriété, compétence), des entraves à leur accès (obstruction des couloirs), et autour de leur gestion (dysfonctionnements des comités de gestion, malversations dans la gestion des fonds que génèrent les points d'eau...).

La **réglementation** de la circulation des animaux (accès aux aires de pâturages et aux points d'eau, utilisation des pâturages post-culturaux...) et la gestion des infrastructures restent en outre à maîtriser pour améliorer l'utilisation des ressources et des aménagements par les éleveurs.

## **3. Aspects économiques : l'élevage peut être une activité rentable pour les éleveurs et porteuse pour l'économie du Bénin**

*Pour baser ses réflexions sur une connaissance précise de la situation actuelle des éleveurs, l'ANOPER a réalisé en 2012 et 2013 une série d'études de cas d'exploitations familiales agropastorales basées sur des entretiens approfondis avec des familles d'éleveurs à partir de l'analyse avec tous les membres de ces familles des résultats chiffrés de leur dernière campagne (bilans simplifiés de campagne) dans 13 communes de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, de la Donga des Collines et du Zou<sup>13</sup>. Ces recherches micro-économiques, qui ont été complétées par des entretiens qualitatifs et la consultation d'enquêtes conduites chez des agro-éleveurs, révèlent un dynamisme certain (et mal connu) dans les exploitations agropastorales béninoises qui obtiennent des résultats significativement meilleurs que celles des autres pays d'Afrique de l'Ouest<sup>14</sup>, ce qui explique l'attrait qu'exerce le Bénin sur les éleveurs transhumants venus de ces pays. L'analyse macro-économique laisse à penser, selon les données disponibles, que le potentiel de l'élevage conventionnel béninois pourrait être beaucoup plus fortement valorisé qu'il ne l'est actuellement.*

<sup>12</sup> APIDEV – "Rapport de l'état des lieux des infrastructures et aménagements agropastoraux de quelques communes de la zone d'intervention de l'ASPAP – Borgou" (TAMA C., MOSSI A., décembre 2011, 141 pp.), et "évaluation des infrastructures pastorales et agropastorales du département de l'Alibori" (DJENONTIN A.J., BACO N.M., AKPONIKPE I. P., juin 2012, 117 pp.)

<sup>13</sup> ANOPER – *Eclairages sur la dynamique des exploitations familiales d'éleveurs de ruminants du Bénin – synthèse de la recherche sur les exploitations familiales réalisée en 2012 et 2013 par l'ANOPER*, octobre 2013, 61 pages.

<sup>14</sup> Des comparaisons ont pu être établies avec les résultats d'exploitations familiales étudiées sur les mêmes campagnes et avec la même méthodologie dans les zones de savane de 7 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale par APSS (*Profils d'exploitations familiales d'éleveurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale*, juillet 2013, 81 pp)



- **Les performances et les caractéristiques micro-économiques des exploitations familiales d'agropasteurs**

**Les exploitations familiales d'agropasteurs béninois peuvent être rentables et obtiennent en moyenne de bons résultats qui contribuent à la richesse nationale**

Les études réalisées par l'ANOPER montrent qu'elles sont en moyenne excédentaires avec des "taux de couverture"<sup>15</sup> supérieurs à 12 mois dans la majorité des cas (taux de couverture moyen de **15 mois 9 jours**). Ces résultats sont sensiblement meilleurs que dans la plupart des autres pays de la sous-région (taux moyen de 10 mois et 26 jours dans les zones de savane de 7 autres pays).

La valeur de leur production annuelle est importante (en moyenne 3.825.000 F par exploitation, mais dans certains cas plus de 5 millions, et dans un cas 10 millions). Leur participation à la création de la richesse nationale est indéniable. Elles contribuent en outre de deux façons à la sécurité alimentaire du Bénin : à celle des familles d'éleveurs (autoconsommation de 33% de leur production) et à celle des autres béninois auxquels ils livrent 66% de leur production brute (ventes : 57%, et dons : 9%).

**Les études de l'ANOPER permettent de mieux connaître les caractéristiques des exploitations d'éleveurs et ce qui fait leur force**

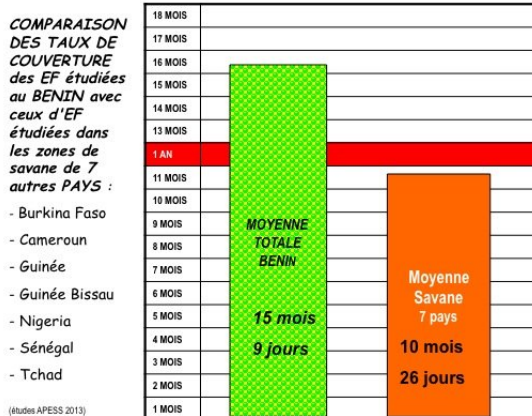
Notamment dans le Borgou (mais pas dans les Collines et le Zou), ces exploitations ont en moyenne d'assez bonnes **disponibilités foncières** (en moyenne 10,89 ha/exploitation contre 9,43 ha dans les autres pays), ce qui va leur permettre de faire de l'agriculture. Cependant, ce disponible n'est pas sécurisé : leur situation foncière est précaire, ce qui ne les encourage pas à investir.

Leur **production végétale** (42% de la production) est plus forte que dans les autres pays (où elle est de 34%). Elle est bien diversifiée (polyculture, part significative du produit des arbres dans les zones qui s'y prêtent : Borgou, Atacora notamment), et évite aux familles d'acheter des céréales sur le marché (taux de couverture céréalière de 73%, alors qu'il est seulement de 57,5% dans les autres pays). Elles produisent suffisamment pour pouvoir vendre leurs excédents agricoles (34% de la production végétale est vendue, alors que ce n'est que 24% dans les autres pays). Elles **associent l'agriculture (42%) et l'élevage (58%)**, dans des proportions différentes selon les zones.

Leur **élevage**, majoritairement transhumant chez les agropasteurs, sédentaire chez les agro-éleveurs, est essentiellement **bovin** (bovins sur pied : 33% des apports, lait : 45%, ovins/caprins : 14%, volaille : 8%); la part du **lait** dans la production animale (45%) est plus forte que dans les autres pays (où elle est de 37,5%). La transhumance est modulée en fonction de la conjoncture<sup>16</sup>.

Leurs **charges de production** sont réduites (14% contre près de 20% dans les autres pays) du fait que, sauf pour le coton et le maïs, elles achètent peu d'engrais (fertilisation animale), qu'elles n'achètent pas d'aliments pour les animaux (alimentation au pâturage), et qu'elles utilisent peu de main d'œuvre extérieure (bergers familiaux).

**Des résultats supérieurs à ceux d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale**



<sup>15</sup> A partir de l'analyse chiffrée d'une campagne, le **taux de couverture** mesure en nombre de mois et de jours/an la durée de la période pendant laquelle une exploitation peut couvrir ses besoins de base avec sa production animale et végétale.

<sup>16</sup> Ce que montrent les histoires de communautés reconstituées par l'ANOPER et les recherches de DJENONTIN J.A. ("Dynamique des stratégies et des pratiques d'utilisation des parcours naturels pour l'alimentation des troupeaux bovins au Nord Bénin" (2011, 274 pages).

Elles ne misent pas tout sur le marché (elles se sécurisent sur le plan alimentaire en gardant 43% de leur production pour la consommation familiale) mais elles **commercialisent** suffisamment pour avoir des revenus monétaires (57% au Bénin ; en zone de savane au Sénégal, la part commercialisée est seulement de 40%). Elles commercialisent surtout les produits de leur élevage (65% des produits de l'élevage sont vendus : les marchés autogérés ont incontestablement stimulé cette commercialisation au Bénin).

Elles maîtrisent bien leur **consommation** et se sécurisent en évitant d'acheter trop de produits (elles achètent sur le marché 47% de ce qu'elles consomment ; dans les autres pays cette part va de 54 à 60%). Les dépenses familiales sont limitées, mais de nouvelles dépenses "modernes" apparaissent, notamment les dépenses de carburant pour les motos et les dépenses de téléphone (19% des dépenses de base; souvent plus de 300.000 F/an pour le téléphone).

Un tiers seulement des exploitations étudiées a besoin de recourir à des **activités non agropastorales** (commerce, prestations de services) pour compléter les revenus agropastoraux de l'exploitation, alors que dans les autres pays c'est le cas pour plus de la moitié des exploitations en zones de savane. De façon générale les exploitations béninoises étudiées sont peu endettées.

Elles sont généreuses et font beaucoup de **dons** : ces dons, la plupart du temps en nature (*zakat*, *habbanaye*) et qui échappent à la comptabilité nationale mais participent à la richesse nationale, représentent 9% de la valeur produite.

Ces exploitations bénéficient enfin de bonnes **ressources humaines**. Leur *force de travail* est importante (49,5% d'actifs dans les familles étudiées), et les éleveurs issus de la tradition (qui constituent le groupe d'éleveurs majoritaire) sont de véritables "professionnels de l'élevage" qui ont, plus que les "nouveaux éleveurs", une qualification et *savoir faire* séculaire leur permettant de bien valoriser les autres ressources pour rentabiliser leurs exploitations.

**On peut repérer 8 facteurs qui font la force de ces exploitations, et 6 facteurs qui les rendent vulnérables :**

Ces exploitations sont **fortes** quand elles maîtrisent la production du *lait*, quand elles *associent agriculture et élevage*, quand elles maîtrisent la *qualité des races et des semences*, quand elles disposent d'un *bon équipement*, quand elles maîtrisent la *commercialisation* de leurs produits, quand *la famille conduit elle même les activités* de l'exploitation, quand elle est *bien organisée* et quand *l'entente y règne*.

Elles sont par contre **fragiles** quand elles sont victimes de *calamités*, quand elles *articulent mal leurs différentes activités* (notamment l'agriculture et l'élevage), quand elles sont en *précarité foncière*, quand elles sont *sous-équipées*, en cas de *maladies*, et quand il y a *désintérêt des jeunes*.

- **La place de l'élevage dans l'économie nationale béninoise**

**L'élevage : un sous-secteur majeur de l'économie de la sous-région**

Avec une population de 350 millions d'habitants, les pays d'Afrique de l'ouest ont une économie avant tout rurale qui repose sur les potentialités qu'offre le secteur primaire. L'élevage représente environ 35% du PIB et fournit dans les pays du Sahel, en moyenne 30 % des recettes agricoles. Le bétail seul procure jusqu'à 25% du PNB des pays comme le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger. En réalité, cette contribution de l'élevage dans le PIB agricole passe à près de 50%, si la valeur de la traction animale et de la fumure organique dans les systèmes mixtes agriculture-élevage est prise en compte.

A l'échelle des populations, le sous-secteur de l'élevage soutient sensiblement le disponible alimentaire et la sécurité nutritionnelle. Il assure un emploi et un revenu à environ 80% de la population active ouest africaine. Au plan socioculturel, les échanges non commerciaux du bétail hors marché constituent un facteur sérieux d'intégration sociale. Aussi, la grande variété de la reproduction animale contribue énormément aux ressources génétiques et à la conservation de la biodiversité.

(CEDEAO, Plan d'action pour le développement et la transformation de l'élevage dans l'espace de la CEDEAO – horizon 2011/2020, décembre 2010)

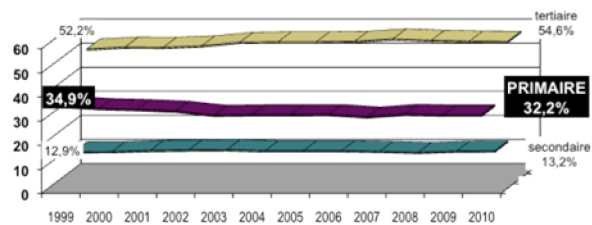
### Quelques données sur l'économie béninoise

Le développement du secteur agricole (qui comprend l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche) constitue la deuxième orientation de l'économie nationale béninoise après le transit des marchandises à partir du port de Cotonou et avant la réexportation de denrées produites dans les pays voisins, notamment le Nigeria<sup>17</sup>.

L'évolution du PRODUIT INTERIEUR BRUT<sup>18</sup> montre la contribution du secteur primaire à la richesse nationale et confirme cette seconde place.

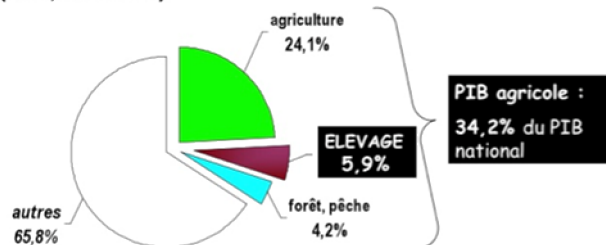
Entre 1995 et 2005, le PIB agricole (PIBA) représentait **34,2% du PIB national**. Dans ce PIB agricole, l'élevage est la deuxième source d'apports (**5,9%** dans la période de référence) après la production végétale (24,1%) et avant la production forestière et halieutique. L'élevage représentait ainsi **17,2% du PIB agricole**. Il est vraisemblable que cette proportion ait depuis augmenté du fait du croît du bétail (2,6%/an pour les bovins, 2,3% pour les caprins, 2,1% pour les ovins selon les estimations de la Direction de l'élevage – 2014), mais également de l'accroissement de la demande liée à l'augmentation de la population, notamment urbaine<sup>19</sup>, et de la demande nigérienne.

### BENIN : contribution du secteur primaire à la formation du PIB (évolution 1999/2010)



Source : BCEAO 2010

### Place de l'élevage dans la répartition du PIB (Bénin, 1995/2005)

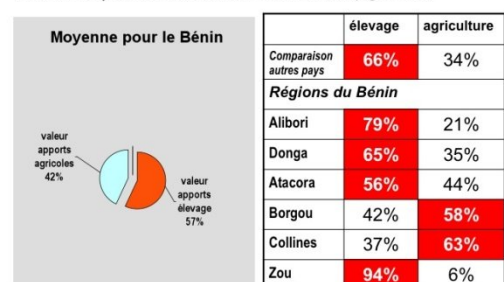


Source : PSRSA (2011)

### La richesse réelle produite par les éleveurs est plus importante que celle qui apparaît dans le PIB

D'une part, comme ces éleveurs sont des *agropasteurs* et des *agro-éleveurs*, leurs exploitations familiales contribuent aussi à la valeur de la production végétale nationale, dans des proportions différentes selon les zones (très fortes dans les zones de transition : Collines et Borgou), et sensiblement plus fortes que dans les autres pays (42% au Bénin contre 34% ailleurs). Les apports effectifs des exploitations familiales d'éleveurs au PIB agricole sont donc près de deux fois plus importants que ne le fait apparaître la contribution du seul sous-secteur de l'élevage au PIB. Cette première caractéristique, particulièrement marquée au Bénin, invite à **considérer les éleveurs**

Rapport entre apports de l'élevage et apports de l'agriculture dans les exploitations familiales étudiées (campagne 2012)



<sup>17</sup> D'après John IGUE, in "les acquis économiques du Bénin de 1960 à 2000" (L'Harmattan, 2012)

<sup>18</sup> Le PIB (produit intérieur brut) mesure la valeur monétaire totale de tous les biens et services produits dans un pays donné au cours d'une année donnée.

<sup>19</sup> Les résultats provisoires du recensement de 2013 mettent en évidence un taux annuel d'accroissement de la population de 3,5%, qui peut atteindre près de 5% dans certaines villes, comme Parakou.

**comme des acteurs stratégiques du secteur agricole** et à tenir compte dans les politiques de la pluriactivité des exploitations familiales des éleveurs et des avantages qu'elle présente notamment pour favoriser l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.

Par ailleurs le calcul du PIB ne tient pas compte de la production autoconsommée ou donnée qui constitue une richesse produite et a des incidences sur la sécurité alimentaire et la balance des paiements (réduction de certaines importations, par exemple en lait). L'ANOPER par contre en tient compte dans ses calculs de la valeur produite par les exploitations familiales. Ses études montrent que les exploitations familiales d'éleveurs apportent actuellement chacune au pays une richesse de l'ordre de 3,8 millions par an (2,2 millions à partir de leur élevage et 1,6 millions à partir de leur production agricole). Si l'on connaissait le nombre d'exploitations familiales d'agropasteurs et d'agro-éleveurs au Bénin, on aurait de meilleures indications sur leur contribution réelle à la richesse nationale.

- **Une place qui devrait être plus importante : le paradoxe béninois**

**L'élevage au Bénin : un sous-secteur de l'économie plein d'avenir**

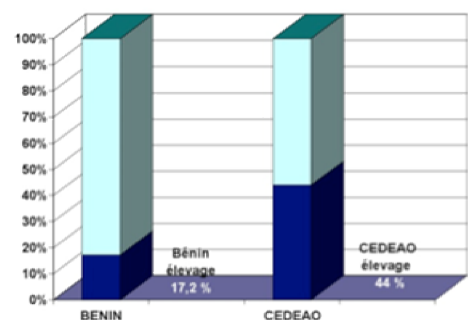
Les conditions naturelles sont, comme on l'a vu, particulièrement **propices à la conduite de l'élevage** au Bénin, ce qui se reflète dans les bonnes performances économiques des exploitations familiales étudiées.

A cela vient s'ajouter le fait que, selon la CEDEAO, "*les prévisions pour la région montrent une croissance importante de la demande en produits d'origine animale estimée à 4% par an. Sur cette base, les besoins augmenteront de 250% d'ici 2025 et 280% d'ici à 2030*" (CEDEAO, Plan d'action pour le développement et la transformation de l'élevage dans l'espace de la CEDEAO – horizon 2011/2020, décembre 2010)<sup>20</sup>. La **demande** en produits de l'élevage va donc durablement continuer de croître dans les années à venir : il s'agit de la demande nationale (du fait de l'expansion démographique et de l'évolution des modes de consommation, notamment en ville), et de la demande extérieure (le Nigeria notamment, bien que gros producteur d'élevage, ne couvre pas ses besoins et est fortement importateur de produits de l'élevage – les importations en provenance du Bénin existent déjà, mais sont informelles). Les débouchés de l'élevage sont donc loin d'être saturés : ceci crée des **conditions économiques favorables pour le développement de l'élevage au Bénin**.

**Et pourtant, le Bénin est actuellement importateur de produits de l'élevage**

La production animale prise en compte dans le PIB **ne suffit cependant pas à satisfaire la demande nationale** (selon les normes de la FAO, elle ne couvre que 40% des besoins). Le Bénin **importe** de ce fait de la viande à partir des pays sahéliens (20.800 T en 2006, selon le PSRSA), et de la poudre le lait d'origine extra-africaine (les importations de poudre de lait ont quadruplé au cours des 10 dernières années).

Si l'on compare la part de l'élevage dans le PIB agricole béninois à celle qu'il a dans les autres pays de la CEDEAO, on constate que cette **part est nettement plus faible au Bénin** (17,2% du PIBA) **qu'ailleurs** (44%). Il y a ici un paradoxe qui invite à chercher à comprendre pourquoi, alors que l'on sait que les exploitations familiales d'agropasteurs obtiennent en général au Bénin de meilleurs résultats que celles des autres pays de la sous-région, l'élevage n'a pas aujourd'hui une place plus importante dans l'économie nationale.



**PART DE L'ELEVAGE DANS LE PIB AGRICOLE**

(Source : PSRSA et Commission de la CEDEAO, février 2009)

<sup>20</sup> La tendance sur le long terme au développement du marché de l'élevage a également été mise en évidence par la FAO dans son rapport 2009 sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture ("*le point sur l'élevage*", FAO 2009, 202 pp)

- ***L'interprétation que font les éleveurs de l'ANOPER de ce paradoxe***

En analysant l'économie nationale de l'élevage, les responsables de l'ANOPER se sont accordés pour constater qu'actuellement le secteur de l'élevage est sous-valorisé au Bénin et que les activités de la majorité des éleveurs sont bridées. Leur contribution à la richesse nationale pourrait être beaucoup plus importante si plusieurs blocages étaient levés. Certains de ces blocages sont d'ordre économique, d'autres d'ordre socio-politiques<sup>21</sup>.

***Des facteurs économiques qui ne stimulent pas les éleveurs***

L'analyse de l'évolution de l'élevage montre que les éleveurs, dont la production a constamment augmenté, ont contribué à la redynamisation de l'économie nationale et, comme tous les acteurs économiques béninois, en ont en partie profité. Ils ont notamment un meilleur accès au marché et leurs revenus ont augmenté ; ils peuvent consommer plus que par le passé et leur mode de vie s'est amélioré. Ils bénéficient de certains services, de l'amélioration des infrastructures routières pour le transport, et leur cheptel profite de celle des services de santé animale tandis qu'eux-mêmes ont un meilleur accès aux services de santé humaine.

Cependant, **leur production n'est pas payée à sa juste valeur**, et faute d'un achat à bon prix des animaux, leurs revenus et leurs profits restent faibles. Le marché n'est donc pas aussi stimulant pour eux qu'il pourrait l'être. En outre, **les équipements manquent pour valoriser les produits de l'élevage** (notamment le lait), ce qui limite les possibilités d'apporter une valeur ajoutée à la production primaire. Enfin le secteur financier ne soutient pas l'élevage et de ce fait **les financements manquent pour investir** (selon la SCRP 2007/2009, 3% des ménages d'éleveurs ont accès au crédit. L'offre de crédit en direction des éleveurs est à la fois insuffisante et inadaptée, ce qui explique, plus encore que la méfiance des éleveurs, le fait qu'ils ne puissent pas y avoir recours).

Ainsi les éleveurs, qui apportent beaucoup à l'économie nationale, constatent qu'ils bénéficient peu (et pour certains pas du tout) de sa dynamisation.

***Des facteurs socio-politiques qui les découragent***

En outre, trois facteurs socio-politiques limitent les efforts des éleveurs pour améliorer leur élevage.

(1) **Les éleveurs, dans leur majorité, sont socialement mal considérés et ne se sentent pas encouragés dans la conduite de leur activité**

Les éleveurs pastoralistes, qui représentent le principal groupe d'éleveurs au Bénin, souffrent de *préjugés* à leur égard et de leur *mauvaise intégration* dans la société nationale béninoise qui en fait des citoyens de deuxième ordre, souvent des boucs émissaires, et conduit à sous-estimer la valeur de leur contribution à la richesse nationale, ce qui les décourage : certains quittent un pays devenu inégalitaire et inhospitalier. Ils sont en effet souvent **considérés comme des "étrangers"** alors qu'ils sont implantés depuis plusieurs générations au Bénin. En outre du fait de la concurrence croissante avec les agriculteurs autochtones par rapport à l'espace et aux ressources, le second facteur de dégradation sur le plan social est la **multiplication des conflits** dus aux dégâts dans les champs par les animaux et à l'occupation par les agriculteurs des retenues d'eau et des couloirs de passage. L'exacerbation de ces conflits dresse les agriculteurs autochtones contre les éleveurs, ce qui se traduit par des **comportements hostiles** ("escroqueries", champs piégés, mais aussi massacres d'animaux et parfois d'éleveurs). Beaucoup d'éleveurs se sentent de cette façon **persécutés**<sup>22</sup>.

(2) **L'accès aux ressources n'est pas assez sécurisé pour bien produire et éviter les conflits**

Les éleveurs ont besoin de "gagner des parcelles" pour développer leur élevage et leurs cultures, mais l'accès au foncier leur est difficile. Il leur manque des aires de pâturages et des

---

<sup>21</sup> Préparation du DOS : atelier d'analyse, Gogounou, 26/30 mai 2014 (36 participants)

<sup>22</sup> Dans le cadre de la préparation du DOS, les éleveurs des UCOPER ont apporté de nombreux témoignages sur ce point (voir : ANOPER – "Plus de 1000 membres de l'ANOPER parlent de leur situation et de celle de l'élevage au Bénin" – synthèse des journées de lancement du DOS dans les UCOPER, mai 2014, 24 pages)



points d'eau, et surtout des voies d'accès sécurisées à ces ressources pastorales (couloirs de passage).

L'absence de sécurité dans l'exercice de l'élevage n'incite pas les éleveurs à investir pour améliorer leur activité. La gestion de l'espace se fait au détriment des éleveurs, et les aménagements pastoraux font défaut. Les conflits se multiplient autour de l'usage de l'espace.

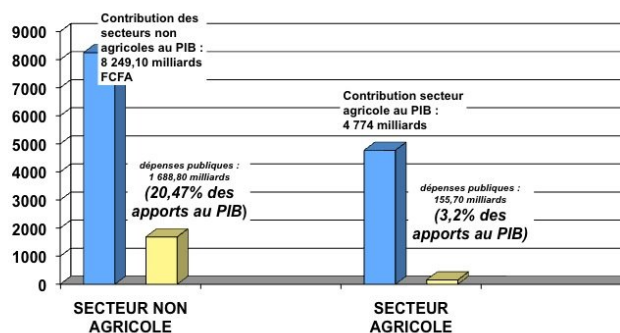
L'insécurité foncière, les restrictions à l'accès aux ressources (interdits<sup>23</sup>, obstructions des couloirs de passage et limitation de la mobilité), l'insuffisance des infrastructures pastorales entravent le développement de l'élevage.

### (3) Les politiques de soutien au secteur de l'élevage sont insuffisantes

La Banque Mondiale relevait en 2010 que la part des investissements publics consacrée au secteur agricole est faible<sup>24</sup> : elle est redescendue en 2002 en dessous du niveau des dépenses publiques pour l'agriculture des années 1970<sup>25</sup>. Ces dépenses publiques ne représentaient entre 2000 et 2006 que 3,2% des apports au PIB du secteur agricole, alors qu'elles représentaient 20,47% des apports des autres secteurs. On voit ici que le secteur agricole est loin d'être la première priorité des politiques publiques.

C'est encore plus évident lorsque l'on analyse les politiques concernant l'élevage.

### Efforts publics pour le développement agricole au Bénin entre 2000 et 2006



Source : CEDEAO/NEPAD - revue des efforts du secteur agricole PDDAA (2009)

## 4. Aspects politiques et juridiques : le sous-secteur de l'élevage est le parent pauvre des politiques publiques béninoises

*A la lumière du constat de faiblesse des investissements publics fait par la Banque Mondiale et la CEDEAO, l'ANOPER a examiné les politiques actuelles concernant l'élevage au niveau régional, national et local ainsi que les principales dispositions législatives et réglementaires qui en découlent. Les documents de politique fixent les grandes orientations que choisissent les Etats et donnent leur vision de ce qu'ils veulent pour l'avenir. Les orientations concernant l'élevage constituent l'un des volets des politiques agricoles. La mise en œuvre de ces politiques se fait à travers les investissements engagés par l'Etat central ou les collectivités locales, la réglementation qu'ils édictent et appliquent, et les services qu'ils offrent. Leur examen confirme que ces politiques publiques et leur mise en œuvre soutiennent actuellement mal le développement de l'élevage de ruminants au Bénin.*

<sup>23</sup> Dans le bassin de l'Ouémé supérieur, où se concentre une grande partie de l'élevage, les colons agricoles et les pasteurs (en particulier les peuls transhumants) n'ont généralement ni le droit de couper le néré et le karité, ni d'exploiter le bois. Exploiter la forêt et pêcher dans les étangs sacrés leurs sont strictement interdits et dans certaines communes, l'accès à l'eau et aux bas-fonds leur est difficile. Les plantations des manguiers, d'anacardiens ou des agrumes, du teck, leurs sont prohibées. L'interdiction de l'agro-sylviculture et des plantations pérennes place les immigrés dans une situation économique et alimentaire précaire et compromet les efforts de protection et de conservation des ressources naturelles. (IMPETUS, Atlas du Bénin – Droits d'utilisation des terres : migrants et éleveurs étrangers)

<sup>24</sup> "Les investissements réalisés dans le secteur agricole restent encore faibles - en moyenne moins de 2% du PIB -, bien que ce dernier contribue à hauteur de 36,5 % à la création de la richesse nationale et participe à concurrence de 44,3% à la croissance de cette richesse contre 55,7 % pour les secteurs non agricoles" – diagnostic du financement du secteur agricole au Bénin - IFPRI/Banque Mondiale, 2010.

<sup>25</sup> Voir les données rapportées par Hountondji et al. – *Economie et société du Bénin : d'hier à demain* (l'Harmattan, 2000) et *Diagnostic du financement du secteur agricole* (ReSAKKS/IFPRI, 2010, 32 pages)

### le décalage entre les politiques et les réalités : une préoccupation de la CEDEAO

*"Malgré son importance macro et microéconomique, les investissements et appuis dans ce sous secteur [de l'élevage], au cours des dernières années, n'ont pas suivi son apport dans les économies nationales et régionales et les perspectives d'amélioration à court terme restent incertaines. Des signes inquiétants apparaissent à travers des problèmes institutionnels, de dégradation et de gestion des ressources pastorales, de la protection sanitaire des animaux, et de l'augmentation progressive des importations de produits laitiers. En outre, les stratégies et les interventions nationales ont souvent manqué de cohérence à l'échelle régionale pour permettre le développement durable de l'élevage et des ressources animales"*

(CEDEAO, Plan d'action pour le développement et la transformation de l'élevage dans l'espace de la CEDEAO – horizon 2011/2020, décembre 2010).

### Quelques repères sur les politiques économiques du Bénin depuis 1960 et la place qui y est donnée aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage

La dynamique économique du Bénin est dictée par sa position géographique (accès maritime pour les pays non côtiers, frontière avec le géant économique de l'Afrique de l'Ouest : le Nigeria) et son potentiel de ressources naturelles (faiblesse des ressources minières, abondance des ressources végétales). Elle est orientée par trois secteurs d'activité : le **transit** (à partir du port autonome de Cotonou), le **secteur agricole** (dans un premier temps la production d'huile de palme, ensuite celle de coton), et les activités de **réexportation** (tirant profit des rentes de matière première des pays voisins, notamment le Nigeria).

Différents instruments de politiques économiques ont été successivement utilisés :

#### 1. entre 1960 et 1990, l'économie est *dirigée* dans le cadre des PLANS DE DEVELOPPEMENT

Le Bénin en a défini cinq :

- entre 1960 et 1972, les trois premiers plans ont été marqués par l'influence post-coloniale de la France. Par rapport au secteur agricole ils visaient l'augmentation de la production des cultures de rente (palmier à huile, puis coton), avec l'encadrement de la CFDT et de la SATEC. **Les seules mesures en direction de l'élevage concernaient la poursuite des programmes de vaccination** initiés à la fin de la période coloniale. Cette période se termine avec la création des CARDER (Centres d'action régionale pour le développement rural) et de l'OCAD (Office de commercialisation agricole du Dahomey).
- Avec l'avènement de la révolution en 1972, les deux plans suivants se réalisent à travers la nationalisation de la quasi totalité des structures de production. Les nouvelles orientations concernant le monde rural visent à mieux exploiter les vocations naturelles du pays non seulement à travers les cultures industrielles, mais aussi les cultures vivrières, **l'élevage** et la pêche. Un recentrage sur le marché intérieur est recherché, la réforme de décentralisation est mise en route, les politiques d'éducation et de santé sont relancées.

#### 2. Entre 1990 et 2002, les PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL imposent une *libéralisation de l'économie*

- Sous la pression du FMI et de la Banque Mondiale, la planification du développement va être abandonnée pour faire place à une série de mesures d'assainissement financier et de réformes économiques visant l'instauration généralisée d'une économie de marché afin de relancer la croissance économique et de rétablir la balance des paiements pour combler les déficits publics. Trois "PAS" vont se succéder. Le PRSA (programme de restructuration du secteur agricole, 1992/1995) organise le **retrait progressif de l'Etat de toutes les activités de production et de commercialisation agricoles**, qui sont privatisées. **Les retombées de ces politiques sur le secteur rural seront faibles et souvent négatives**. Elles vont par contre favoriser, avec le désengagement des services techniques de l'Etat, l'affirmation des organisations de producteurs (notamment la FUPRO, créée en 1994). C'est également à cette période qu'intervient la dévaluation de 1994.
- C'est à la même période que s'ouvre le "renouveau démocratique" marqué par la Conférence Nationale des Forces vives de la Nation (1990), puis la Conférence économique nationale (1996) à laquelle prennent part les organisations de producteurs agricoles, mais pas celles des éleveurs qui n'existent pas encore à l'échelle nationale. La réforme de décentralisation de 1999 crée les communes actuelles.

#### 3. Entre 2003 et 2006 : la STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

- Sous l'effet des mesures d'ajustements structurels et d'une conjoncture régionale favorable, la croissance est relancée, mais **la pauvreté et les inégalités se sont aggravées dans le monde rural**. Au Bénin comme ailleurs, la Banque Mondiale préconise la mise en place de "filets de protection sociale" et le Bénin se dote d'un DSRP (document de stratégie de réduction de la pauvreté) définissant un catalogue de réalisations socio-économiques dominé par les aspects sociaux du développement, sans remettre en question la recherche de la croissance et l'approche libérale.
- Cinq programmes s'adressent plus particulièrement au secteur agricole (amélioration de la productivité agricole, infrastructures rurales, gestion durable des ressources naturelles, appui au développement des marchés agricoles, administration et gestion des services). **Les programmes sont moins détaillés en matière d'élevage** (pourtant reconnu comme la 2<sup>ème</sup> activité dans le secteur rural), et portent sur le suivi sanitaire, l'amélioration des performances des races locales, le développement des cultures fourragères et l'aménagement de points d'eau, avec un accent particulier sur la promotion du petit élevage, notamment celui de volaille.
- Il faut repérer en arrière-plan qu'en 2003 l'UNION AFRICAINE (dont est membre le Bénin) élabore le Plan Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) qui place l'agriculture au centre de la



stratégie de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, et en confie la coordination au NEPAD. A la fin de cette même période (2005), la CEDEAO (dont est également membre le Bénin) adopte sa politique agricole (ECOWAP). ECOWAP va être reconnu comme le cadre de la mise en œuvre du PDDAA en Afrique de l'Ouest.

4. **Depuis 2006 : la STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE et les POLITIQUES SECTORIELLES**

- La persistance de la pauvreté attribuée à un nouveau recul de la croissance de l'économie (qui retombe de 6,2% à 3,5%) conduit à définir une nouvelle politique orientée vers une croissance accélérée visant à créer suffisamment de richesses, l'amélioration de la capacité globale et sectorielle de l'économie, l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de la vie des populations.
- Il faut ici repérer en arrière-plan qu'en 2008 tous les Etats concernés sont invités à définir des Plans nationaux d'Investissements (PNIA) pour opérationnaliser les orientations du PDDAA. Au Bénin, la politique sectorielle agricole va se couler dans ce moule et le PNIA béninois prendra la forme d'un PLAN STRATEGIQUE POUR LA RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE (*PSRSA*) pour la période 2008/2015 dont le **volet "élevage" est défini dans le cadre du PAFILAV** (projet d'appui aux filières lait et viande) conçu en 2008 et lancé en 2010. Cette première version du *PSRSA*, qui innove peu par rapport au *PRSA*, fait l'objet d'une forte critique des PTF et des OPA, et après relecture une nouvelle version plus favorable à l'agriculture familiale est élaborée en 2009 avec la participation des OPA, mais l'ANOPER n'est pas associée à ce processus.

D'après John IGUE (in "Les acquis économiques du Bénin, 1960/2010") et divers documents de la PNOPPA et de l'IPAR (2011)

- **Les politiques nationales concernant l'élevage doivent s'inscrire dans le cadre des orientations définies à l'échelle africaine**

*L'ANOPER est partie de l'analyse des politiques agricoles régionales pour aborder celle des principales politiques nationales et des structures chargées de leur mise en œuvre.*

**A) Les orientations des politiques agricoles internationales et régionales**

Les Etats africains et leurs partenaires techniques se sont accordés dans le cadre de l'UNION AFRICAINE et du NEPAD pour harmoniser leurs politiques agricoles afin d'atteindre les objectifs du millénaire (OMD) fixés dans le cadre des Nations Unies en 2000. Le document de politique dont doivent s'inspirer les Etats est le **PDDAA (Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine)** auquel a été ajouté en 2006 un **volet "élevage"** basé sur un diagnostic intéressant (la demande va croître et la production de l'élevage va être stimulée dans les années à venir, notamment dans les zones semi-humide, comme au Bénin). Les priorités retenues concernent notamment *l'association de l'agriculture et de l'élevage* pour restaurer la fertilité, le développement des *cultures fourragères*, la *gestion des pâturages*, *l'amélioration des races indigènes*, le contrôle des *maladies animales*, *l'amélioration des infrastructures de transport, de transformation et de commercialisation*, la mise en œuvre de *politiques de marché* et de *politiques d'accès à l'espace* équitables. Les orientations du PDDAA doivent être mises en œuvres dans le cadre de plans d'investissements régionaux (PRIA) et déclinés dans des plans d'investissements nationaux (PNIA).

Les Etats membres de la CEDEAO, dont fait partie le Bénin, ont appliqué les orientations du PDDAA dans un document de politique agricole régional – l'**ECOWAP**, auquel a également été ajouté en 2010 un "**Plan d'action pour le développement et la transformation de l'élevage dans l'espace CEDEAO**" qui précise sur la période 2011/2020 des orientations relatives à la transhumance dont le principe n'est pas remis en cause. Ce plan comporte 4 composantes : i) *promotion de la filière bétail, viande et lait*; ii) *sécurisation et facilitation de la mobilité transfrontalière/réduction des conflits*; iii) *structuration des filières* de production animale (interprofessions, marchés autogérés, transformation des produits de l'élevage, commerce); iv) développement d'un *environnement institutionnel favorable* (recherche, assurances contre les risques, genre).

**B) Les politiques nationales agricoles au Bénin**

Le document de référence actuel est le **PSRSA (plan stratégique de relance du secteur agricole, révisé en 2011, qui tient lieu de PNIA)**.

La première version du *PSRSA* (2008) comportait 4 programmes opérationnels, dont un **programme de développement de l'élevage** composé de trois sous-programmes (viande, lait, œufs).

Le *PSRSA* révisé comporte 9 axes stratégiques : (1) *Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité* (végétales, animales et halieutiques), (2) *Renforcement de*

*l'accessibilité aux intrants* (dont les intrants vétérinaires et aliment de bétail), (3) *Mécanisation des activités agricoles*, (4) *Mise en place de financements adaptés et accessibles*, (5) *Facilitation de l'accès aux marchés*, (6) *Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques*, (7) *Développement et opérationnalisation des aménagements agricoles*, (8) *Sécurisation et gestion de l'accès au foncier*, (9) *Professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricole*. On retrouve sous forme de "fiches d'action" (parmi 13 fiches par filières, et 10 fiches transversales) les trois thèmes du programme de développement de l'élevage.

Ce document appelle de ses vœux une "*modernisation des exploitations familiales*" en faisant émerger des "*entreprises agricoles de type PME/PMI d'agrobusiness*", en développant l'esprit d'entreprise et les compétences de gestion des responsables. Une réforme agraire est préconisée ; elle devrait être basée sur l'extension des plans fonciers ruraux et l'identification de bassins de production par filière (l'élevage n'est pas cité dans les priorités; on prévoit de définir des schémas d'aménagement, l'accès aux aménagements sera réservé aux "entrepreneurs agricoles formels"). Une **loi d'orientation agricole** devrait préciser les orientations du PSRSA, qui restent souvent très générales.

### **C) *Projet d'appui aux filières lait et viande (PAFILAV)***

Il n'y a pas à proprement parler un "volet élevage" dans le PSRSA révisé en 2011, et c'est le PAFILAV qui en tient lieu<sup>26</sup>. Il a pour objectifs spécifiques d'accroître la production et la compétitivité des filières lait et viande et d'augmenter les revenus des intervenants agissant dans ces deux filières. Il a été lancé en janvier 2010 et comporte trois composantes :

**Composante A : Amélioration des systèmes de production lait et viandes.** Filière lait : l'objectif est d'améliorer la productivité des vaches laitières ainsi que la transformation, la conservation et le conditionnement des produits laitiers en vue d'assurer une plus grande disponibilité en lait et produits dérivés locaux sur les marchés (40 point de collecte du lait, 4 mini laiteries). Filière viande (bovins, petit ruminants et porcs) : augmenter la production pour renforcer sécurité alimentaire et augmenter les revenus. Prévisions : 80 puits pastoraux et de 8 retenues d'eau agro-pastorales, tracé et le balisage des couloirs de transhumance en s'appuyant sur le Plan foncier rural

**Composante B : Amélioration de la compétitivité des filières lait et viande** : création d'infrastructures de transformation (notamment 4 mini laiteries) d'appui à la commercialisation (200 kms de pistes de désenclavement, 1 abattoir à Cotonou, 10 aires d'abattage et 7 marchés à bétail). La programmation de ces équipements devrait être subordonnée à leur inscription dans les plans de développement communaux des communes intéressées.

**Composante C : Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles** : appui aux associations d'éleveurs et au MAEP, et système d'information sur les marchés.

### **D) *Les structures nationales chargées de mettre en œuvre les politiques et programmes concernant l'élevage***

Il n'existe pas au Bénin de "Ministère de l'élevage", mais une Direction de l'élevage (ou Direction de la production animale selon les organigrammes) au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP). Les services déconcentrés du MAEP sont situés dans les Centres régionaux pour le développement rural (CARDER, qui se sont substitués en 2013 aux CERPA – Centres Régionaux de Promotion Agricoles), dont les fonctions de plusieurs directions concernent l'élevage (réglementation et contrôle, promotion des filières, conseil agricole et formation), et au niveau local dans les Secteurs Communaux de Développement rural (SCDR, qui ont remplacé les CeCPA, Centres communaux de promotion agricole) qui sont censés disposer

---

<sup>26</sup> On citera simplement pour mémoire le **Projet Régional d'Appui à la Productivité de l'Élevage (PRAPE)** qui opérait entre autre au Bénin et avait pour objectif global de contribuer au développement économique des systèmes agropastoraux et à l'amélioration des conditions de vie des agropasteurs en Afrique de l'Ouest, mais dont l'exécution est terminée, ou encore le **Programme de renforcement de la conformité des services vétérinaires aux normes de qualité de l'OIE (PNSV)** et le **Programme régional pour le renforcement de la gouvernance vétérinaires en Afrique (Vet-GOV)** qui sont des programmes complémentaires. Bien que prioritairement orienté vers la production végétale, le **Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest** financé par la Banque Mondiale, qui comporte un volet Bénin (PPAAO/Bénin), peut soutenir, comme il l'a fait au Burkina ou au Niger, l'amélioration de races animales locales.

d'une équipe de techniciens spécialisés comportant un technicien de la production animale et halieutique, et d'un corps de contrôle comportant un agent de contrôle des produits de l'élevage et halieutiques. Les CERPA ne dépendent pas de la Direction de l'élevage.

Le rôle de l'Etat s'étant recentré sur ses fonctions régaliennes d'orientation de la politique agricole, de réglementation et de contrôle de la mise en œuvre des actions, la plupart des services aux producteurs ont été partiellement ou totalement transférés au secteur privé depuis 1993 (programme de restructuration du secteur agricole, dont l'une des principales conséquences été une compression drastique du personnel technique<sup>27</sup> doublée d'une pénurie des ressources matérielles et financières qui ont fortement limité ses possibilités d'action). Le MAEP continue cependant d'assurer à travers ses structures déconcentrées (CARDER, SCDR), en coopération avec le secteur privé et les organisations de producteurs, des services en matière de production animale, santé animale (notamment l'organisation des campagnes de vaccination), zootechnie, contrôle de la qualité des produits d'origine animale, et, à travers l'Institut National de Recherche Agronomique du Bénin (INRAB), en matière de recherche-développement. Une vaste panoplie de services-conseils (conseil de gestion, conseil technique spécialisé, conseil à l'accès au marché, conseil pour la recherche-développement, conseil à l'organisation et l'analyse socio-économique du développement de la communauté, appui conseil aux OP) a été prévue en remplacement de la vulgarisation.

***L'ANOPER constate que les orientations de la politique nationale et les moyens institutionnels de sa mise en œuvre ne sont pas favorables à la promotion de l'élevage conventionnel***

L'ANOPER constate que les enjeux du développement du secteur de l'élevage sont actuellement clairement mis en évidence dans les orientations politiques données au niveau du continent et de la sous-région. Les volets "élevage" du PDDAA et de l'ECOWAP soulignent en effet l'importance de l'élevage pour les économies africaines et la priorité qu'il doit avoir dans les politiques pour répondre à une demande croissante et limiter les importations, ainsi que la nécessité d'augmenter sa productivité. Le PDDAA montre en outre que c'est dans les zones semi humide dans lesquelles se situe le Bénin que le potentiel de croissance de la production de viande et de lait est le plus grand.

Au regard des trois principaux modèles d'élevage actuellement en compétition, l'ANOPER constate avec satisfaction que les politiques continentales et régionales misent particulièrement sur l'amélioration des systèmes traditionnels (pastoral, agro-pastoral et mixte), dont ils relèvent l'importance dans la conservation de l'élevage et dans la survie des ménages les plus pauvres, et

préconisent des mesures qui permettent de les stimuler (réglementation de la transhumance, alimentation fourragère, santé animale, développement des infrastructures...).

Mais l'ANOPER observe un décalage entre cette vision et les orientations de la politique nationale Béninoise et sa mise en œuvre. En effet, bien que les politiques nationales soient censées s'inspirer des orientations des volets "élevage" des politiques agricoles africaines (PDDAA de l'Union Africaine/NEPAD) et sous-régionales (ECOWAP de la CEDEAO), le **PSRSA**, à l'élaboration de laquelle l'ANOPER n'a pas été associée, parle peu de l'élevage mais en souligne surtout les insuffisances en insistant sur le fait qu'il ne couvre pas les besoins nationaux. Les "questions brûlantes" sont esquivées (dans ce document de 116 pages, on parle 3 fois de pâturages, 2 fois de couloirs de passage, 2 fois des conflits entre agriculteurs et éleveurs). Sur les 13 filières prioritaires retenues, seulement 3

**Trois modèles d'élevage en compétition**

On voit en analysant les documents de politique que trois modèles sont "en compétition" :

- i) un **système d'élevage traditionnel itinérant avec races locales** – c'est celui que pratiquent actuellement la majorité des membres de l'ANOPER,
- ii) un **système semi intensif avec races métis et stabulation**,
- iii) un **système intensif avec races "exotiques" et forte injection de capital** (élevage de type industriel).

Ces modèles ne profiteront pas demain aux mêmes types d'acteurs, et chacun aura des conséquences très différentes sur l'environnement, les bénéfices économiques et les rapports sociaux. Les réformes foncières, selon leurs orientations et leur application, favoriseront l'un ou l'autre de

<sup>27</sup> Entre 1993 et 2005, le MAEP a perdu 55% des effectifs de son personnel technique qui sont passés de 1270 agents à 570 – (MAEP/Banque Mondiale, *étude sur l'analyse des services-conseils au Bénin*, 2005, 135 pages).

concernent l'élevage : la filière *viande* (accroissement de la production visée : + 63,27% entre 2008 et 2015), la filière *lait* (accroissement visé entre 2008 et 2015 : + 64%), et la filière *œufs* (accroissement visé : + 88%).

Le PSRSA traduit en outre une vision négative de l'élevage pastoraliste, bien que ce dernier représente la part la plus importante de l'élevage national, et marque implicitement une préférence pour la promotion de l'élevage d'entreprise ou industriel par rapport à l'élevage familial actuellement dominant au Bénin dont il ne perçoit pas les aspects positifs<sup>28</sup>. L'ANOPER s'inquiète de constater que certaines orientations en matière foncière semblent renforcer la préférence donnée à l'agriculture ou l'élevage de type industriel<sup>29</sup>. Enfin le montant des investissements publics effectivement engagés en direction de l'élevage reste très faible et aléatoire<sup>30</sup>.

Les éleveurs ont par ailleurs constaté que certains services antérieurement assurés par les CERPA ont cessé de l'être (approvisionnement en intrants – notamment produits vétérinaires pour ce qui concerne l'élevage, alphabétisation...), et que d'autres se sont dégradés (santé animale). Ils ne sont pas informés des services que peut leur apporter la recherche et n'y ont de ce fait pas recours. Ils n'ont pas non plus accès aux services d'appui conseil (actuellement assurés par des ONG, OPA, cabinets et Bureaux d'étude, ou encore de façon non formelle par des agents retraités) qui touchent un nombre très limité de bénéficiaires, essentiellement des exploitations agricoles.

L'ANOPER sait que l'affaiblissement des ressources humaines, matérielles et financière des services de l'élevage peut expliquer que la **mise en œuvre** des orientations nationales à travers notamment le PAFILAV soit **de faible ampleur** et ait pris du retard, mais ceci renforce aussi le **sentiment que l'élevage est relégué au dernier rang dans les politiques**.

Cette situation défavorable n'est cependant pas irréversible. Au moins quatre éléments sont, du point de vue de l'ANOPER, susceptibles de donner aux éleveurs béninois l'espoir d'une évolution des politiques qui leur soit plus favorable.

- D'une part, le soutien public au sous secteur de l'élevage devrait à l'avenir être doté de **MOYENS FINANCIERS** plus importants dans le cadre des Programmes d'Investissement Agricole (PIA) du PDDAA/NEPAD et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (PAC/CEDEAO).

#### De nouvelles perspectives de financement pour le sous-secteur de l'élevage

Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) a retenu le « Programme de Développement de l'Élevage » qui dorénavant bénéficiera d'un budget subséquent. Un plan d'investissements prioritaires couvrant la période 2015-2020 dans les différents segments des filières bétail/viande et lait a été proposé en cohérence avec le PDDAA et porte sur les projets suivants d'un coût global **50,977 milliards de francs CFA**.

- projet de développement de l'élevage des gros ruminants
- projet de développement des petits ruminants
- projet de développement de l'élevage des porcins
- projet de développement de la production du lait pasteurisé
- projet de développement de la fabrication du «Wagaashi».

FAO – rapport de la revue de la filière bétail/viande lait au Bénin, (2013)

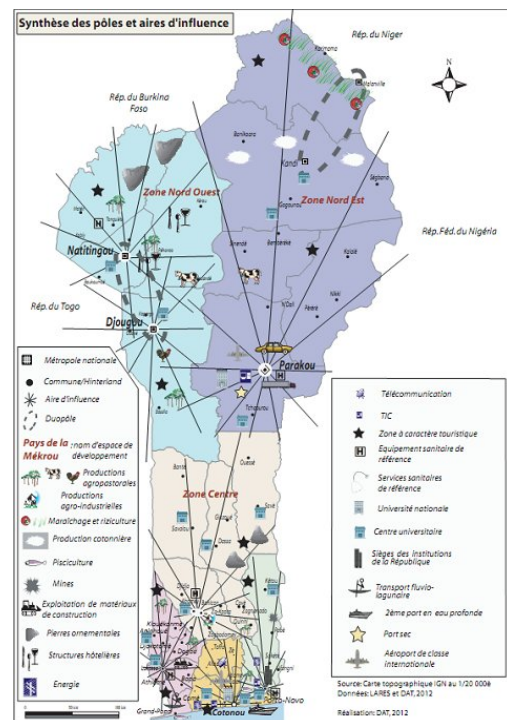
<sup>28</sup> On trouve également une illustration de la persistance de cette vision négative de l'élevage conventionnel chez les experts qui conseillent les décideurs dans un récent document de la FAO (TCP/SFW/3402 : Appui aux initiatives politiques pour le développement des filières bétail/viande et lait en Afrique de l'Ouest. Rapport de la revue des filières bétail/viande et lait au Bénin, mai 2013) : *"Les contraintes suivantes sont identifiées : persistance des systèmes de production traditionnels dans les campagnes, élevage divagant, élevage extensif (transhumance), absence d'habitat d'élevage etc., alors qu'est retenu comme atout de la filière " la multiplication d'élevages modernes (semi-intensifs et intensifs) qui se sont développés en zone périurbaine"*. Au cours du débat à l'Assemblée Nationale du 21 mai 2014 sur la transhumance, cette dernière était qualifiée par certains intervenants de grave *"fléau"* constituant *"un canal potentiel pour l'insécurité, notamment de trafic d'armes et de drogue"* - (La Nation, 23 mai 2014).

<sup>29</sup> Ainsi la réglementation de l'octroi de titres fonciers dans le code foncier et domanial de 2013 a étendu les attributions maximales à 1.000 ha alors que le projet initial soutenu par les OP prévoyait que ces attributions soient plafonnées à 100 ha.

<sup>30</sup> Voir : *"diagnostic du financement du secteur agricole au Bénin"* – (IFPRI/Banque Mondiale, 2010). Il est relevé dans ce document que : *"le faible niveau du financement du secteur agricole ne s'explique pas par un manque de disponibilités financières, mais par le faible niveau des décaissements effectifs des crédits extérieurs et donc par une faible capacité de l'administration béninoise à consommer les ressources mises à sa disposition. Bien entendu, il faut aussi ajouter à cela que les engagements des partenaires ne sont pas toujours tenus fermement pour diverses raisons non moins objectives liées aux difficultés conjoncturelles de chaque partenaire"*.

- Encore faut-il que ces investissements soient bien orientés et bénéficient à l'élevage conventionnel. Le second motif d'espoir réside dans le fait que le PSRSA évoque la nécessité d'élaborer une **LOI D'ORIENTATION AGRICOLE**. Ceci devrait permettre aux organisations d'éleveurs d'y faire inscrire une meilleure prise en considération de l'élevage familial.

- Par ailleurs l'Etat Béninois a décidé de définir une politique d'**aménagement du territoire** visant à corriger les disparités et iniquités actuelles et à valoriser les potentialités de chaque territoire. L'élaboration d'un "**AGENDA SPATIAL**" qui doit inspirer cette politique vise à faire du Bénin de 2025 « *un pays bien aménagé, doté d'infrastructures et de services au bénéfice de la société et d'une économie compétitive, valorisante pour l'ensemble du pays, respectueuse de l'environnement et ouverte sur l'Afrique et le monde* » en organisant son développement autour de 6 "pôles et aires d'influence" régionaux, ce qui constitue des principes intéressants du point de vue des éleveurs. Ce schéma, encore en chantier, n'intègre cependant encore pas suffisamment l'élevage familial dans sa vision, mais il constitue une base pour introduire ses enjeux dans la réflexion et avancer des propositions permettant d'en tenir compte dans les politiques nationales d'aménagement.



- Enfin pour que les éleveurs puissent faire entendre leur voix, il est nécessaire qu'ils s'accordent sur la vision de l'élevage qu'ils veulent défendre. Le **DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE** de l'ANOPER va constituer une précieuse référence pour leur permettre de participer de façon constructive au dialogue politique national.

- **Les législations et réglementations qui ont une influence sur la pratique de l'élevage et sa sécurisation**

Les lois et règlements permettent de mettre en œuvre les orientations des politiques : leur application (bonne ou mauvaise) est directement ressentie par les éleveurs. Sans en faire l'inventaire exhaustif, on retiendra particulièrement ici :

**La réglementation concernant l'utilisation des ressources :**

- loi de juillet 1993 sur le **régime des forêts** en république du Bénin qui ouvre notamment droit au déplacement des animaux dans les forêts classées, mais soumet le pâturage aérien à autorisation.
- la **loi cadre sur l'environnement** du 12 février 1999, complétée par la loi du 18 octobre 2004 qui interdit de façon absolue l'accès des animaux aux réserves naturelles intégrales.
- Loi novembre 2010 sur la **gestion de l'eau** qui interdit notamment les pratiques polluantes.

**La réglementation de la mobilité des éleveurs**

- **Loi du 21 septembre 1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance** est le texte de base réglementant les déplacements d'animaux au Bénin. Il prévoit le certificat de transhumance (portant mention de la vaccination des animaux)
- Arrêté 010/MISAT/MDR/D-CAB du 20/01/1992 porte sur la création, l'organisation, les attributions et le fonctionnement des **comités de transhumance**
- Décision de la **CEDEAO 5/10/98 relative à la transhumance transfrontalière** : crée des droits (droit de transhumer, droit à la protection juridique du pays d'accueil) et des devoirs (règles à

respecter, certificat de transhumance, engagement de ne pas s'installer dans le pays d'accueil ; Ses dispositions sont reprises dans le "plan de d'action pour le développement et la transformation de l'élevage" de la CEDEAO (2010).

#### **La réglementation de l'accès au foncier**

- les **plans fonciers ruraux** permettent de constater les droits fonciers acquis selon la coutume et de délivrer des certificats fonciers (délivrés par des "comités villageois de gestion du foncier"). C'est une démarche pragmatique qui a d'abord été expérimentée (sans base légale) dans le cadre de projets (projets de gestion des terroirs et de ressources naturelles qui a effectivement démarré en 2000, MCA...). La définition de ces plans relève maintenant des communes.
- Le **Loi du 21 octobre 2007 portant régime foncier rural** : établit le droit de tout béninois à accéder aux ressources naturelles et aux terres agricoles; elle permet aux éleveurs de connaître leurs droit et ceux des propriétaires, et de les respecter. Elle définit le contenu des opérations d'aménagement d'une zone pastorale (parcellisation, pistes d'accès, point d'eau, pare-feux, parcs de vaccination et autres infrastructures...).
- Le **code foncier et domanial** adopté en 2013 (avec une forte implication de "Synergie Paysanne", mandatée par la PNOPPA) limite la taille des acquisitions à 1000 Ha, stipule notamment que l'accès à la propriété n'est définitive que s'il y a mise en valeur avant 5 années, et précise, en fonction de la taille des acquisitions, le niveau auquel une approbation est nécessaire selon la taille de la propriété (conseil communal jusqu'à 20 ha; agence du domaine et du foncier entre 20 et 100 ha; Ministre ou Conseil des ministres au delà de 100 ha).

#### **L'ANOPER constate les efforts en cours concernant l'adaptation de la réglementation**

L'ANOPER salue l'effort fait par législateur et de l'administration pour édicter et mettre à jour une réglementation permettant de clarifier les droits et obligations des éleveurs. Cependant cette réglementation est complexe, dispersée dans de nombreux textes qui sont mal connus des éleveurs et souvent mal appliqués par les agents chargés de faire respecter cette réglementation (laxisme). De ce fait, la réglementation est le plus souvent inefficace et ne permet pas suffisamment d'améliorer la conduite de l'élevage et de prévenir les conflits qui continuent de se multiplier.

Dans ce domaine aussi, l'ANOPER repère des signes annonciateurs de progrès. D'une part l'adoption du nouveau code foncier, malgré les reculs signalés, marque des avancées juridiques notables contre l'accaparement des terres au Bénin et la reconnaissance des droits de propriété<sup>31</sup>. D'autre part des efforts importants sont actuellement faits pour vulgariser ces textes auprès des différents acteurs concernés (éleveurs, agriculteurs, agents)<sup>32</sup>. Enfin l'adoption envisagée d'un **CODE PASTORAL** et d'un **CODE DE L'ELEVAGE** qui mettront en cohérence ces différentes réglementations va donner une opportunité aux organisations d'éleveurs pour y faire inscrire une meilleure prise en considération des intérêts des éleveurs de ruminants.

#### **• Les politiques communales devraient être les plus proches des réalités locales vécues par les éleveurs**

*C'est à l'échelle locale de la commune que les questions relatives à l'accès à l'espace et à sa sécurisation ainsi que son aménagement peuvent être réglées.*

#### **Les orientations de la décentralisation au Bénin donnent aux communes la responsabilité de la conduite du développement local**

L'objectif général de la politique nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC) est de "créer les conditions institutionnelles et organisationnelles d'un développement territorial durable et équilibré reposant sur une gouvernance locale concertée et sur la valorisation des potentialités des collectivités territoriales afin de dynamiser le développement à la base".

Trois objectifs spécifiques en découlent :

<sup>31</sup> Voir E. Ahoumenou – *avancées juridiques contre les accaparements de terre au Bénin*, in Coll. Passerelle - la terre est à nous, mars 2014

<sup>32</sup> Voir notamment le très utile Guide récemment élaboré avec l'appui de la GIZ - (GERED/ANOPER/Potal Men – *Guide de conseils pratiques aux acteurs en lien avec la transhumance au Bénin*, novembre 2013, 69 pages)

- Mettre en œuvre une **politique d'aménagement du territoire** harmonieuse et équilibrée, intégrant l'ensemble du territoire national pour atteindre un développement durable et équitable.
- Assurer la mise en œuvre des principes de **bonne gouvernance territoriale** par une administration modernisée et efficace.
- Réduire le niveau de pauvreté par **l'amélioration de l'accès aux services de base et la valorisation des potentialités économiques des communes.**

**Les communes disposent de plusieurs instruments pour exercer leur mission, notamment les plans de développement communaux, les schémas directeurs d'aménagement communaux, et les plans fonciers ruraux**

On retiendra particulièrement que :

"Le développement territorial est au cœur des politiques publiques" (1ère orientation de la PONADEC). Les COMMUNES ont un rôle très important à jouer par rapport à cette orientation à travers les **Plans de développement communaux (PDC)**, complétés par des **Schémas Directeurs d'Aménagement Communaux (SDAC)** qu'elles doivent définir pour bénéficier de financements publics leur permettant de faire des investissements. Les **Plans fonciers ruraux** constituent un autre instrument des communes.

#### La gestion communale du foncier

Le **programme d'appui à la gestion foncière communale** (PGFC) vise à appuyer les communes du Bénin dans la gestion de leur foncier rural et urbain et à développer, autour de cette gestion foncière, des investissements à caractère économique et des actions de préservation de leurs ressources naturelles.

Cela suppose la mise en œuvre de la nouvelle législation foncière rurale du Bénin afin que d'ici l'horizon 2025, l'accès à la terre en milieu rural et en zones périurbaines pour toutes les catégories d'acteurs (y compris les migrants, les éleveurs et les femmes) soit sécurisé.

Ce projet devrait permettre d'ici 2020 à l'ensemble des communes du Bénin, de maîtriser la gestion de leur foncier urbain et rural, d'inscrire dans leur Plan de développement communal des actions à caractère économiques issues de leur maîtrise de l'outil foncier, de réaliser leur Plan de développement environnemental et mettre en œuvre des actions concrètes.<sup>33</sup>

(d'après note AFD, avril 2013)

Les communes doivent en outre créer des **comités de gestion** et des **cadres de concertation** entre agriculteurs et éleveurs. On retiendra que selon la 3<sup>ème</sup> orientation de la PONADEC "*les autorités communales instaurent des modes de gouvernance locale qui permettent de renforcer leur articulation avec les différents groupes socioprofessionnels de leur territoire et d'accompagner leur prise d'initiatives qui concourent au développement local*". Les éleveurs constituent l'un de ces groupes socioprofessionnels et l'espace communal est le premier sur lequel ils peuvent coopérer avec les autres groupes d'acteurs.

**Pour l'ANOPER, compte tenu des enjeux des politiques communales, ce chantier sensible reste à parfaire**

Les budgets communaux bénéficient des taxes versées par les éleveurs, mais les politiques communales ne prennent pas en compte les préoccupations des agropasteurs. L'ANOPER constate qu'elles privilégient les affaires domaniales urbaines par rapport au foncier rural et que les schémas directeurs d'aménagement communaux, quand ils existent, n'intègrent pas l'élevage. Souvent les communes ne réactivent ni les comités de gestion de la transhumance et ni les cadres de concertation entre agriculteurs et éleveurs. Dans leurs plans de développement communaux, elles privilégient les infrastructures socio-communautaires, mais ne créent pas ou peu d'infrastructures pastorales. Enfin quand des actions liées à l'élevage sont prévues dans les PDC, même si elles sont budgétisées, elles ne sont souvent pas réalisées. Il reste donc beaucoup à faire pour que les jeunes communes remplissent

<sup>33</sup> Une phase préparatoire a été menée en 2006 avec l'appui du MCA. Initialement, la planification suivante était prévue : 2007-2008 : mise en route de la structure, délivrance des premiers Certificats fonciers et mise en place des premiers RFU (registres fonciers urbains); 2008-2010 : apprentissage de la gestion foncière rurale et urbaine et première extension ; 2011-2015 : rythme de croisière. (Note AFD). Ce programme semble cependant avoir pris du retard.



pleinement une mission dont les éleveurs ont beaucoup à attendre, notamment en matière d'aménagement du territoire, de création d'infrastructures et de sécurisation de leurs activités.

L'ANOPER relève cependant que les orientations de la PONADEC vont dans le bon sens, et que le Programme d'appui à la gestion foncière communale (PGFC) prend explicitement en compte l'accès des éleveurs à la terre en milieu rural et dans les zones périurbaine. En outre, en tant que citoyens béninois, les éleveurs ont la possibilité de participer aux instances communales et d'influencer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques communales et de leurs instruments (plans de développement communal, plans fonciers ruraux, budgets communaux) dans un sens qui soit favorable à la promotion de l'élevage dans le cadre du développement local. Cependant, cette possibilité reste actuellement très théorique car de nombreux obstacles limitent les possibilités d'accès des éleveurs aux instances communales dans lesquelles ils sont de ce fait fortement minoritaires et peinent à se faire entendre.

## 5. Aspects humains : dans les conditions actuelles, les éleveurs de ruminants béninois sont inquiets pour leur avenir

*Pour préparer son Document d'Orientation Stratégique, l'ANOPER a lancé en avril 2014 une vaste consultation de ses membres dans 24 communes de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, de la Donga, des Collines et du Zou qui leur a permis de s'exprimer sur leur situation actuelle et sur leur avenir. 1127 éleveurs y ont pris part<sup>34</sup>. Ces journées de lancement du DOS dans les UCOPER étaient introduites par la restitution des études conduites en 2012 et 2013 par l'ANOPER sur les histoires de communautés d'éleveurs et sur leurs exploitations familiales. Les éleveurs consultés n'avaient par contre pas encore connaissance des informations et analyses approfondies présentées dans les sections précédentes. Leurs propos traduisent très concrètement la façon dont ils perçoivent au quotidien leurs réalités et comment ils pensent pouvoir réagir par rapport à elles.*

### • Les éleveurs voient leur situation se dégrader et sont pessimistes face à l'avenir

**Les éleveurs perçoivent nettement que l'élevage a fortement évolué, et est devenu plus difficile**

Les principaux signes de cette évolution qu'ils évoquent sont les suivants : le rapport entre élevage et agriculture a changé, **l'agriculture a pris plus d'importance**, y compris chez les éleveurs devenus agropasteurs. **L'espace disponible pour l'élevage s'est réduit** et beaucoup ont le sentiment que les terres sont actuellement entièrement occupées. Les rapports entre éleveurs et agriculteurs se sont détériorés et **les conflits se sont multipliés**. L'éleveur a **perdu sa "liberté"**

D'autres signes sont évoqués de façon plus ponctuelle : augmentation des **maladies** des animaux, mais aussi des éleveurs, **pollution**, apparition de **comportements nouveaux** dans la société des éleveurs (notamment chez les jeunes).

**Ils sont pour la majorité d'entre eux inquiets devant l'avenir**

Ces changements sont ressentis comme défavorables aux éleveurs et les perturbent : *"Certains d'entre nous connaissent les bouleversements actuels au point où ils n'ont plus la tête aux organisations..."* dit un éleveur de l'Alibori, tandis qu'un éleveur de l'Atacora déclare : *"Je ne dors pas quand je pense à l'avenir des éleveurs"*, et 32% des interventions (soit une sur trois) expriment explicitement une forte inquiétude par rapport à l'avenir de l'élevage et des éleveurs de ruminants, alors que seules 2,5% des interventions envisagent l'avenir avec optimisme.

La majorité des éleveurs consultés se sent menacée ou déjà en danger, et pense que *"les difficultés vont continuer"* (un éleveur du Borgou). L'expression qui revient le plus souvent est que *"l'avenir est sombre"*.

Les plus pessimistes pensent que l'élevage et les éleveurs de ruminants vont disparaître : *"On nous traite aujourd'hui d'étrangers et nous n'avons pas la main sur les ressources, c'est clair que l'élevage disparaîtra un jour"* déclare un éleveur du Nord de l'Alibori, tandis que pour un éleveur de l'Atacora *"il*

<sup>34</sup> ANOPER – *"Plus de 1000 membres de l'ANOPER parlent de leur situation et de celle de l'élevage au Bénin"* – synthèse des journées de lancement du DOS de l'ANOPER dans les UCOPER, avril/mai 2014, 24 pages

*n'a rien à faire, d'ici peu l'éleveur lui-même va disparaître*". Ils se sentent dans une impasse (*"pour dire la vérité, l'avenir de l'élevage et des éleveurs est sombre parce qu'on ne peut plus retourner chez nous"*, un éleveur des Collines). Certains pensent qu'ils devront "changer de métier" ou abandonner leur campement et quitter leur commune. Ils sont en outre déconcertés et découragés en constatant que leurs enfants ne partagent pas leur inquiétude (*"les enfants ne s'inquiètent pas de l'avenir de l'élevage"*, Atacora).

Ce "pessimisme" est cependant plus ou moins prononcé selon les zones<sup>35</sup>. Il semble particulièrement accusé dans l'ATACORA, et dans une moindre mesure dans l'ALIBORI et le ZOU. Par contre il est faiblement exprimé dans le BORGOU et pas du tout dans les réunions de la DONGA. Dans les COLLINES, certains pensent que la menace n'est pas imminente, mais se concrétisera dans les dix prochaines années.

### ***Ils analysent les causes de la dégradation de la situation de l'élevage et des éleveurs***

La principale est la **tension sur l'espace et sur les ressources** – notamment l'accès à l'eau. Ils expliquent souvent cette tension, qui se traduit notamment par la réduction des pâturages et l'obstruction des couloirs de passages ainsi que par la multiplication des dégâts aux cultures qui en découle, par **l'essor démographique** (*"Le nombre pléthore des animaux et la démographie sont à l'origine des difficultés des éleveurs et l'association des activités fait que certaines sont mal faites"* – un éleveur du Borgou).

Lié à la concurrence avec les agriculteurs autochtones par rapport à l'espace et aux ressources, le second facteur de dégradation sur le plan social est la **multiplication des conflits** (*"multiplication des conflits entre éleveurs et agriculteurs : conflits dus aux dégâts dans les champs et l'occupation des accès aux retenues d'eau et des couloirs de passage"*). L'exacerbation de ces conflits dresse les agriculteurs autochtones contre les éleveurs, ce qui se traduit par des **comportements hostiles** qui peuvent aller jusqu'à verser le sang (des exemples sont donnés dans le Zou, les Collines, le Borgou), et plus globalement par le fait que l'on considère les éleveurs, quelque soit leur ancienneté au Bénin, comme des **"étrangers"** (signalé dans l'Alibori, le Borgou, l'Atacora et les Collines). Beaucoup d'éleveurs se sentent de cette façon **persécutés** et ils fournissent des exemples d'**abus de l'administration** dont ils sont souvent victimes.

Une autre conséquence de cette tension sur l'espace est la **reprise de la transhumance** qui ne favorise pas non plus la stabilité des éleveurs alors que l'on comprendra par ailleurs que leur **"instabilité"** joue contre leur intégration socio-politique (*"avec la reprise de la transhumance, 45 troupeaux ont quitté la commune ; si le phénomène se perpétue, qu'est-ce qu'il restera dans les communes ?"* – un éleveur du Borgou)

Mais les membres de l'ANOPER évoquent également des causes qui tiennent aux éleveurs eux-mêmes : leur **instabilité** vient d'être évoquée, les **limites de leurs connaissances** interviennent également. Enfin certaines **attitudes** et certains **comportements** négatifs sont signalés par les intervenants. *"L'avenir des éleveurs et de l'élevage m'inquiète parce que les éleveurs mêmes sont divisés, il faut que nous soyons solidaires pour penser à un avenir meilleur"* déclarait un éleveur des Collines.

- ***Les plus avertis pensent que l'avenir des éleveurs dépend d'abord d'eux-mêmes et de leur solidarité et que "les éleveurs sont responsables de leur avenir"***

12% des intervenants (ce qui n'est pas peu : ce sont eux qui redonneront confiance aux autres) ne se laissent cependant pas abattre et affirment que pour assurer un meilleur avenir, les éleveurs doivent se prendre en main. Ils expriment trois idées-forces :

#### **1) *C'est parce que l'avenir est sombre qu'il faut réagir`***

Cette formule a été lancée par un éleveur de l'Atacora, tandis qu'un autre disait *"les éleveurs sont entre le ciel et la terre, donc il faut agir"*. Un éleveur de la Donga précisait : *"un réveil de*

---

<sup>35</sup> On trouve certains éleveurs qui abordent explicitement l'avenir avec optimisme dans le BORGOU, l'ALIBORI et dans les COLLINES.

conscience des éleveurs est nécessaire parce que l'avenir se prépare dès aujourd'hui. Il faut prendre l'exemple des autres éleveurs de la sous-région car nous avons l'obligation de nous unir pour obtenir gain de cause, d'envoyer nos enfants à l'école car les moyens existent, d'éviter les nuisances inutiles au sein des éleveurs, de promouvoir la culture fourragère".

## **2) Les éleveurs doivent réagir collectivement**

"Les éleveurs sont responsables de leur avenir, il faut une solidarité entre ses communautés pour lutter contre leurs faiblesses" affirmait un éleveur des Collines. "Les communautés des éleveurs, complétait un éleveur du Zou, peuvent s'unir et s'entendre pour réfléchir sur les problèmes que rencontrent les éleveurs et l'avenir de l'élevage", tandis qu'un éleveur de la Donga suggérait "d'organiser des journées de retrouvailles pour discuter des questions de développement au sein de la communauté".

## **3) Ce sont les "walde"<sup>36</sup> des éleveurs qui peuvent les aider à s'orienter et agir collectivement**

"L'avenir des éleveurs s'assurera à travers les « Walde » (GPER, UCOPER, ANOPER), alors faudrait que nous éleveurs nous nous tenions la main de la base au sommet" (un éleveur de l'Alibori). "Si les éleveurs n'écoutent pas leur organisation, l'éleveur risque de disparaître du Bénin" (un éleveur du Borgou). "Nous devons prendre l'exemple des autres éleveurs de la sous-région, dit un éleveur de la Donga, car nous avons l'obligation de nous unir pour obtenir gain de cause", tandis qu'un autre de la même région "félicite L'ANOPER pour cette initiative et l'encourage pour sa volonté politique de développer l'élevage au Bénin, exhorte les éleveurs à adhérer aux organisations sans lesquelles il n'y aura pas des avancées de l'élevage au Bénin et surtout s'unir comme un seul homme pour affronter les défis d'aujourd'hui et de demain".

## **• Ils confirment que les éleveurs ont actuellement besoin d'orientations**

### **A ce titre, ils saluent l'initiative prise par l'ANOPER d'élaborer un DOS**

"L'avenir des éleveurs et de l'élevage est déjà en danger. Il faut une bonne orientation comme le DOS". "Je souhaite l'élaboration du DOS de l'ANOPER pour orienter les éleveurs" (deux éleveurs du Zou)

### **Ils suggèrent 5 grandes pistes pour redonner espoir aux éleveurs et orienter leur action et celle de l'ANOPER**

A travers l'analyse des forces et des faiblesses des exploitations familiales présentée au cours de ces journées, les pistes ouvertes par les intervenants sont les suivantes :

1. transformer l'élevage et améliorer la production
2. Sécuriser les conditions d'exercice de l'élevage pour améliorer ses conditions de production et de mise en valeur
3. Renforcer la cohésion familiale
4. Réduire les tensions sociales, améliorer la coopération avec les autres acteurs
5. Prendre appui sur l'organisation des éleveurs

Ces pistes ont inspiré les orientations stratégiques du DOS de l'ANOPER<sup>37</sup>.

<sup>36</sup> Walde : organisations, associations

<sup>37</sup> voir : "Pour l'essor d'un élevage familial de ruminants qui nourrit le Bénin et sécurise l'avenir des éleveurs" – document d'orientation stratégique de l'ANOPER (partie 3 : les chemins à suivre pour réaliser la vision – les axes de la stratégie de l'ANOPER, page 37 et suivantes).

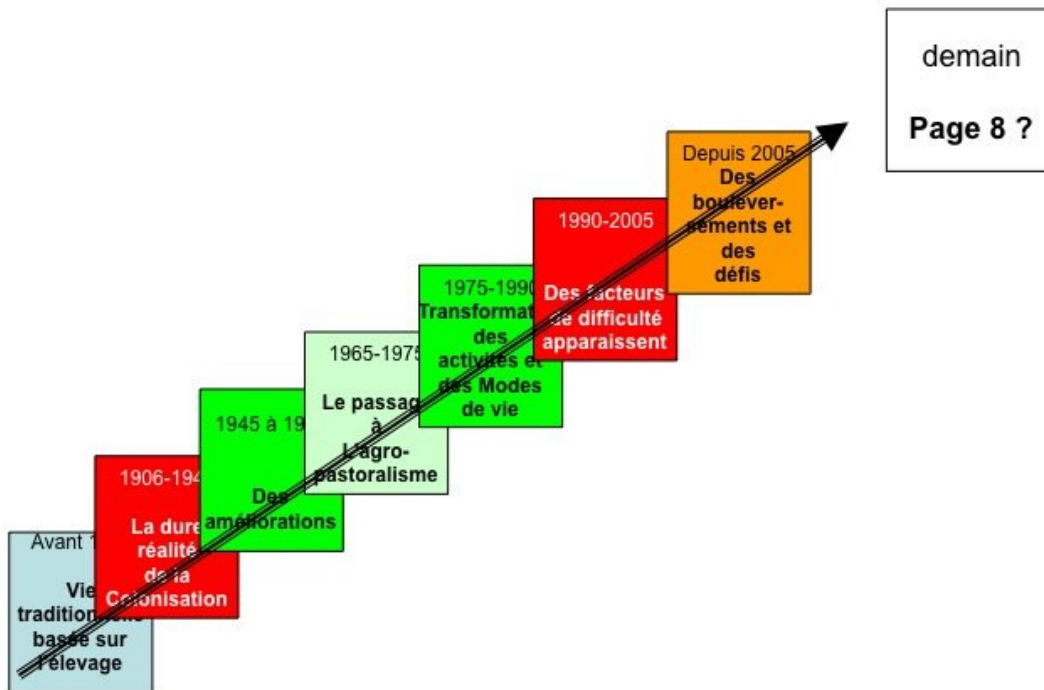
## Chapitre II

### **COMMENT CETTE SITUATION PEUT-ELLE EVOLUER ?**

- 6) Les 4 scénarii mis en évidence
- 7) *Scénario 1* : le cheptel continue d'augmenter pour répondre à la demande
- 8) *Scénario 2* : la priorité est donnée à l'élevage industriel
- 9) *Scénario 3* : l'élevage pastoral disparaît
- 10) *Scénario 4* : pour ne pas disparaître, les éleveurs familiaux font évoluer leur élevage

L'ANOPER a reconstitué 7 pages de l'histoire de l'évolution de l'élevage (chapitre 1, section 1). La huitième est celle qui va s'écrire.

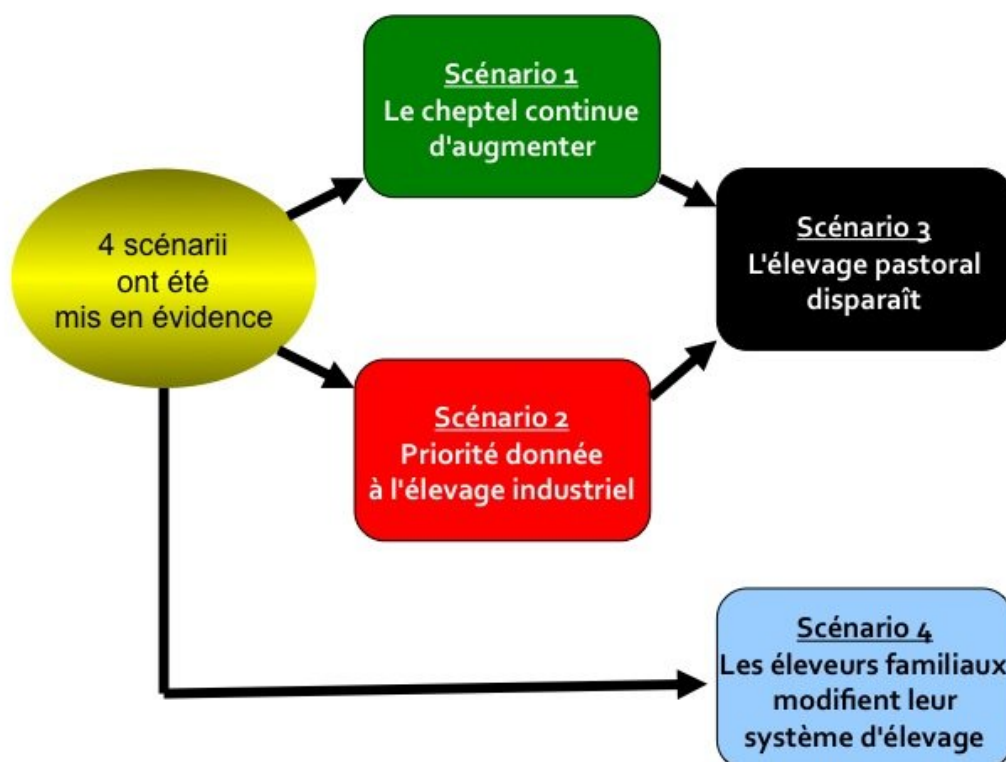
L'organisation des éleveurs s'est posé la question de savoir "quelle sera la page suivante de l'histoire de l'élevage au Bénin si les éleveurs ne réagissent pas ?"



Cette question a été l'objet d'un exercice de diagnostic prospectif qui a été réalisé dans le cadre de l'atelier d'analyse de mai 2014 pour préparer le document d'orientation stratégique de l'ANOPER.

## 6. Les 4 scénarii mis en évidence :

Pour y voir plus clair par rapport à l'avenir et déterminer en conséquence ses orientations stratégiques, l'ANOPER a cherché à anticiper les évolutions de l'élevage au Bénin à travers un exercice de prospective qui a permis de formuler des hypothèses sur 4 scénarii<sup>38</sup>.



L'ANOPER a analysé la probabilité de chacun de ces scénarii et leurs conséquences pour la majorité des éleveurs Béninois et pour le pays.

<sup>38</sup> Atelier d'analyse, Gogounou, 26/30 mai 2014 (36 participants)

## 7.Scénario 1 : LE CHEPTEL CONTINUE D'AUGMENTER POUR REpondre A LA DEMANDE

- **Description du scénario 1**

L'augmentation de la demande sur le marché et des besoins de leur famille incite les éleveurs à augmenter la taille de leurs troupeaux pour vendre plus d'animaux et améliorer leurs revenus. En l'absence d'une réglementation efficace, chacun agit pour ses intérêts et l'élevage se développe de façon désorganisée.

- **Les conséquences du scénario 1**

Les conflits à répétition autour de l'accès aux ressources s'intensifient, tandis que la pression sur ces ressources augmente et qu'elles se raréfient.

Ce scénario est rapidement socialement intenable et vite freiné par la raréfaction des ressources. C'est donc un **scénario sans avenir** qui débouche à terme sur le scénario 3 ("l'élevage pastoral disparaît")

- **La probabilité du scénario 1**

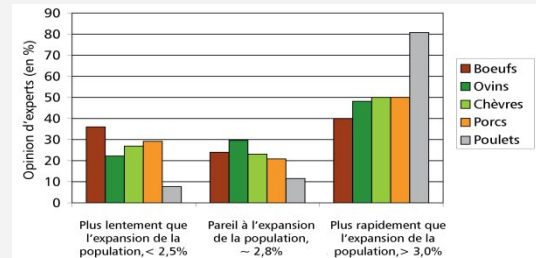
Ce scénario est le plus probable à court terme selon les experts. On est en effet en réalité déjà dans ce premier scénario. La question est donc ici plutôt de savoir pendant combien de temps il peut encore durer.

### L'avis des experts sur le scénario 1

La réaction la plus répandue face à une demande croissante de produits à base de viande ou de lait est **d'augmenter la taille des troupeaux**. Cette pratique n'est pas durable dans un contexte où les pâturages se raréfient **continuellement**, mettant en danger la ressource principale sur laquelle reposent les méthodes de production extensives. Néanmoins, la figure ci-contre indique que la majorité des experts interviewés supposent toujours que les taux de croissance de la taille des troupeaux resteront égaux voire supérieurs au taux de croissance démographique dans le futur.

Pour les poulets, en particulier, la position affichée par les enquêtes est sans équivoque. La majorité des experts estiment que le troupeau de volailles va croître plus rapidement que la population totale. Cette augmentation disproportionnée est également prévue par la moitié des experts pour les troupeaux de porcs et de petits ruminants.

Pour les bovins, les projections sont plus incertaines parce que les méthodes de production devraient changer.



(Source : modes de conduite de l'élevage et utilisation des ressources - Atlas du Bénin, IMPETUS)



## 8. Scénario 2 : LA PRIORITE EST DONNEE A L'ELEVAGE INDUSTRIEL

### • Description du scénario 2

Parmi les trois modèles d'élevage actuellement en compétition, l'élevage productiviste de type industriel (un **système intensif avec races "exotiques" et forte injection de capital**) conduit soit dans des grandes fermes d'élevage très intensif, soit sous une forme plus extensive de type "ranching", s'impose du fait des profits qu'il peut générer (agrobusiness).

La mise en œuvre de ce modèle nécessite d'importants investissements (foncier, aménagements, équipements mécanisés, zoo génétique...) et donc des capitaux conséquents. De ce fait cet élevage industriel se concentre entre les mains de quelques personnalités puissantes ou de sociétés qui recrutent des techniciens spécialisés pour le diriger, et emploient du personnel faiblement rémunéré pour le conduire (bouviers, ouvriers agricoles, manutentionnaires).

### • Conséquences du scénario 2

Les conséquences identifiées lors de l'exercice de prospective sont de 4 types :

- **Conséquences sur le foncier :**  
Accaparement des terres pour l'installation de l'agrobusiness
- **Conséquences sur l'élevage familial (agropastoralisme et agro-élevage)**  
Les exploitations familiales sont écrasées par l'agrobusiness. Les grandes fermes d'élevage remplacent les petites exploitations tenues par plus de 95% des éleveurs
- **Conséquences pour les éleveurs**  
Les conditions de vie des éleveurs sont bloquées; les agropasteurs sont plus particulièrement marginalisés, oubliés.
- **Conséquences pour la société**
  - *Environnementales* : le coût énergétique (transport et fabrication de l'aliment, mécanisation) et environnemental (empreinte carbone, pollution) de ce type d'élevage est très élevé.
  - *Sociales* : le développement de ce modèle génère du chômage chez les éleveurs conventionnels et crée peu d'emplois. Il engendre de la pauvreté et creuse les inégalités. L'exode rural augmente, ce qui accroît les tensions dans les villes.

Comme le précédent, ce scénario débouche sur le scénario 3 ("l'élevage pastoral disparaît"), mais également sur de nouveaux risques de *conflits sociaux* liés aux inégalités qu'il développe. Pour l'ANOPER, c'est un scénario dangereux et peu porteur à long terme<sup>39</sup>.

### • La probabilité du scénario 2

Ce scénario, qui est synonyme d'une vision occidentale du développement, est privilégié dans l'esprit de certains décideurs Béninois et d'autres acteurs extérieurs au monde de l'élevage qui pensent en toute bonne foi que les grandes exploitations modernes vont être le moteur qui entrainera la petite agriculture, sans savoir qu'ailleurs les grandes exploitations font disparaître les petites. Cependant l'élevage productiviste reste limité puisqu'il ne concerne actuellement au Bénin que 0,13% des acteurs de l'élevage (FAO, revue des filières, 2013), mais certains accaparements de terres actuels se font déjà dans la perspective de son expansion.

#### Le coût environnemental de l'élevage productiviste industriel

Selon l'étude réalisée par l'association "agronomes et vétérinaires sans frontières" (*Elevage et changement climatique*, AVSF 2010), "l'expansion très forte de l'élevage industriel (en particulier dans les pays développés et émergents) est particulièrement inquiétante car aux émissions animales s'ajoutent notamment celles de l'environnement productif : un fonctionnement coûteux des unités de

<sup>39</sup> Les études récentes montrent que "les systèmes les plus mobiles offrent une productivité supérieure par animal (+20%), tant pour la production laitière que pour la fécondité et la croissance des animaux. **La plupart des exploitations de ranching modernes à visées intensives a échoué et disparu (tant en gestion publique que privée)**". Bonnet Bernard, « *Vulnérabilité pastorale et politiques publiques de sécurisation de la mobilité pastorale au Sahel* », Mondes en développement, 2013/4 n° 164, p. 71-91., et avec Hérault D., « *Gouvernance du foncier pastoral et changement climatique au Sahel* » FAO/IRAM 2011. Ces arguments sont repris par la CEDEAO (appel à proposition "opérations innovantes sur la sécurité alimentaire", 2014)

production qui nécessite une forte consommation d'énergie fossile (ventilation, chauffage, équipements...) ; une alimentation concentrée, dont la fabrication, consommatrice en énergies fossiles, est également responsable des émissions liées à la déforestation (ex : soja brésilien cultivé en Amazonie brésilienne après déforestation) ; des filières longues avec un recours important aux énergies fossiles (transport des intrants, des produits, transformation, emballages, distribution...). L'élevage extensif n'est pas obligatoirement une alternative. L'exemple du « ranching » développé en Afrique australe ou dans les grandes "fazenda" l'illustre bien.

Le CIRAD confirme que l'élevage paysan a un coût environnemental beaucoup plus faible que l'élevage industriel et démontre que l'élevage transhumant utilise au total 2,5 fois moins de ressources, et une proportion de 2 fois plus de ressources renouvelables que les systèmes intensifs (CIRAD, *Efficience de l'élevage extensif en milieu difficile*, janvier 2014).

## 9. Scénario 3 : L'ELEVAGE PASTORAL DISPARAIT

### • Description du scénario 3

Ce scénario est la conséquence des deux précédents, avec lesquels il s'enchaîne à moyen terme. Cette disparition se fait de façon progressive au fur et à mesure que les ressources naturelles s'épuisent (*enchaînement avec le scénario 1*) ou que l'élevage industriel prend les marchés (*enchaînement avec le scénario 2*). L'agriculture domine progressivement dans les exploitations familiales car les animaux, qui actuellement apportent la plus forte valeur aux exploitations d'agropasteurs et d'agro-éleveurs, disparaissent progressivement, ce qui entraîne un appauvrissement des éleveurs. L'élevage conventionnel cesse d'être considéré.

Dans ce scénario, **l'élevage ne disparaît pas** puisque la demande de produits de l'élevage va continuer de croître dans les années à venir, **mais il change de main** et échappe à celles des agropasteurs, c'est à dire à la majorité des acteurs actuels de l'élevage au Bénin, et diminue vraisemblablement fortement chez les agro-éleveurs, qui se reconcentrent sur l'agriculture.

### • Conséquences du scénario 3

Elles sont ici aussi de 4 types :

#### - Conséquences socio-économiques

Départ des éleveurs vers d'autres pays et désorganisation des filières viande et lait conventionnelles (mise en difficulté des bouchers, commerçants de bétail, fromagères...)

#### - Conséquences agro-écologiques

Perte des apports de la fertilisation organique liée aux déplacements des animaux et recul de l'intégration agriculture/élevage.

#### - Conséquences socio-culturelles

Perte des valeurs de la culture pastorale (liberté, connaissance et respect de la nature...)

#### - Conséquences sociales

Disparition de nombreux emplois directs (dans les exploitations familiales) et dérivés (dans la filière). Comme le précédent ce scénario débouche sur des risques importants de *tension sociale*.

C'est un scénario particulièrement **redouté par beaucoup d'éleveurs** (voir les déclarations de membres de l'ANOPER au chapitre 1, section 5).

### • La probabilité du scénario 3

Ce scénario serait très probable "si les éleveurs ne réagissaient pas", mais il est plus probable qu'ils réagissent et que ce scénario ne se réalise pas. On observe cependant depuis quelques années que certaines familles d'éleveurs découragées par la détérioration de l'élevage anticipent sur ce scénario redouté en quittant le Bénin.

#### Ce que ferait perdre la disparition de l'agropastoralisme familial

"La pratique de l'agriculture chez le pasteur et celle de l'élevage chez l'agriculteur signifient, en fait, la recherche d'une même **viabilité** sociale et économique, d'une même stratégie de **survie** et d'une même obsession de la **sécurité**. Bref, une même logique. (...) L'agro-pastoralisme (d'opportunisme, d'attente, de sécurité chez les éleveurs pastoraux; d'intérêt, d'investissement ou de reconversion chez les agro-éleveurs) représente un espace de rencontre et un **facteur de cohésion** sur une toile de fond relativement commune, qui agit comme une force active".

Angelo Maliki Bonfiglioli, *Pastoralisme, agro-pastoralisme aller et retour* - Cah. Sci. Hum. 26 (7-2) 1990 : 255-266

"L'élevage pastoral ne se réduit pas à son **apport économique** qui est pourtant important dans la mesure où les systèmes pastoraux représentent le tiers des bovins et la moitié des petits ruminants en Afrique de l'Ouest. Le pastoralisme constitue également le **fondement d'une culture, d'un rapport à l'environnement** et d'un **mode de vie**. Les pratiques qui sous-tendent le pastoralisme structurent les rapports de production et d'échange, le système de propriété, les relations de parenté et l'ensemble des rapports sociaux au sein des communautés pastorales.

Dans un contexte socio-économique caractérisé par la hausse de la demande en produits alimentaires, notamment en protéines animales, le développement du pastoralisme représente un véritable **enjeu de sécurité alimentaire, de croissance économique durable, d'aménagement des zones pastorales et de paix sociale.**"

Oussouby Touré : *Pastoralisme et développement durable en Afrique de l'Ouest*, in AGRIDAPE, IED Afrique, juin 2010

## 10. Scénario 4 : POUR NE PAS DISPARAITRE, LES ELEVEURS FAMILIAUX FONT EVOLUER LEUR ELEVAGE

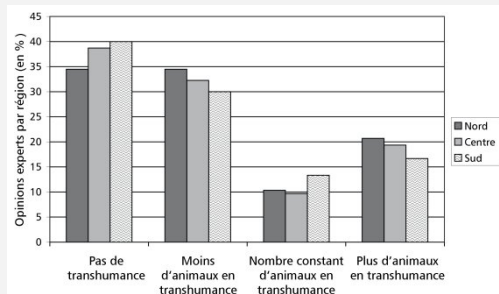
### • Description du scénario 4

Les éleveurs familiaux, notamment les agropasteurs, réagissent et essaient de s'adapter en changeant leur système d'élevage. Ils réduisent vraisemblablement leur cheptel et la transhumance, mais d'autres stratégies d'adaptation sont possibles : l'extension de la production sur les terres marginales où les ressources sont encore disponibles, une modification dans la composition des espèces animales élevées, l'intensification de la production, ou une amélioration de la coopération entre les éleveurs et les agriculteurs permettant une meilleure gestion de l'espace et des ressources ainsi que de la complémentarité de l'élevage et de l'agriculture.

#### Les stratégies d'adaptation des éleveurs vues par les experts

Très probablement on assistera à l'émergence de stratégies de production qui prennent en compte les effets combinés de l'accroissement de la demande des produits animaux et la faible disponibilité des ressources naturelles. Face à la dégradation de l'environnement en cours, les réactions pourraient être une **réduction de la taille des troupeaux, l'extension de la production sur les terres marginales** où les ressources sont encore disponibles, une **modification dans la composition des espèces animales** élevées, **l'intensification** de la production, ou une **amélioration de la coopération entre les éleveurs et les agriculteurs**.

En particulier, la ressource principale sur laquelle repose la transhumance risque de disparaître si les terres non cultivées deviennent rares du fait de l'expansion de la production végétale. Sur la figure ci-contre, les points de vue des experts en ce qui concerne le développement (de la grande) transhumance sont présentés. Selon les experts, l'effectif des troupeaux en **transhumance** va certainement être réduit dans le futur.



Enquête d'expert (2005) : Etude de terrain non publiée de l'auteur. Gruber, I., Kloos, J. et Schopp, M. (2009): Seasonal water demand in Benin's agriculture. Journal of Environmental management. in IMPETUS *id.*

### • Probabilité, atouts et risques du scénario 4

Les experts estiment que ce scénario est le plus probable à moyen terme. L'ANOPER pense que c'est le plus souhaitable puisqu'il sauvegarde les intérêts des agropasteurs et des éleveurs et constitue celui dont le pays retirera le plus de bénéfices socio-économiques et environnementaux. L'organisation des éleveurs entend donc l'aider à réussir.

Cependant l'ANOPER est consciente du fait que ce scénario porte aussi le risque, s'il est mal orienté et mal géré, d'affaiblir les exploitations familiales. Il reste donc à affiner avec les éleveurs pour qu'il soit acceptable par la majorité d'entre eux et satisfaisant pour eux. Il ne peut pas leur être imposé de l'extérieur.

C'est la raison pour laquelle **il importe que les éleveurs béninois et leur organisation déterminent leur propre vision de l'avenir.**

Cette vision est présentée dans la seconde partie du Document d'Orientation Stratégique de l'ANOPER. On en donnera ici quelques aperçus.



## **Partie 2 :**

# **Aperçus sur les orientations de l'ANOPER**

**III. Aperçus sur les grandes orientations politiques de la vision de l'ANOPER**

**IV. Aperçus sur les orientations stratégiques de l'ANOPER**

*(Extraits du Document d'Orientation stratégique de l'ANOPER)*

## **Chapitre III : APERCUS SUR LES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA VISION DE L'ANOPER**

Eclairée d'une part par les analyses montrant que l'élevage recèle au Bénin un potentiel très important qui est actuellement sous-estimé et sous valorisé, et d'autre part par le diagnostic prospectif montrant que le Bénin est aujourd'hui à la croisée des chemins et doit choisir entre plusieurs voies dont certaines sont très défavorables à la majorité des éleveurs béninois, l'ANOPER affirme dans son document d'orientation stratégique les positions de principe sur ce que les éleveurs **refusent** et ce qu'ils **veulent**. Ces positions sont présentées dans les sections 11 et 12 de ce chapitre.

A partir de là, l'association des éleveurs de ruminants précise dans ce DOS sa vision de ce vers quoi il faut tendre pour demain. Cette vision décrit le **modèle d'élevage** dont l'essor est à promouvoir, le **profil de l'éleveur** qui mettra en œuvre ce modèle et le **type de société** qui lui permettra de s'épanouir et de nourrir le Bénin en contribuant à une **économie durable et profitable** au plus grand nombre. Cette vision porte également sur l'**orientation de politiques** sécurisant l'avenir des éleveurs, et sur le **devenir de l'ANOPER**. On présentera simplement dans la section 13 de ce chapitre les aspects de cette vision concernant le modèle d'élevage, le profil de l'éleveur et les orientations des politiques à développer, en invitant à se reporter au DOS pour connaître les autres aspects de cette vision.

- 11) Ce que nous refusons par rapport aux évolutions qui se dessinent
- 12) Ce que nous voulons pour notre avenir et celui de nos enfants
- 13) La vision de l'élevage, de l'éleveur et des politiques que l'ANOPER propose de promouvoir pour demain

### **11. Ce que nous refusons par rapport aux évolutions qui se dessinent**

Etant donné l'importance des apports de l'agropastoralisme dans l'élevage et l'agriculture béninoise (contribution à l'alimentation des béninois et à la richesse nationale, emplois, gestion des ressources) et celle du groupe des agropasteurs dans la société béninoise :

#### **Nous refusons de perdre l'élevage et de disparaître**

Nous sommes conscients que des menaces pèsent sur l'avenir de l'agropastoralisme,

1. Nous refusons que notre activité, l'élevage agropastoral familial, soit asphyxiée et disparaisse
2. Nous refusons que l'élevage nous échappe et change de mains

#### **Nous refusons de voir disparaître nos ressources pastorales**

Nous constatons tous les jours que l'accès aux espaces pastoraux est de plus en plus difficile et que nos ressources naturelles diminuent

3. Nous ne voulons pas que les pâturages finissent, nous refusons de voir disparaître nos pâturages naturels
4. Nous devons avoir des terres réservées pour le pâturage

#### **Nous refusons l'imposition d'un élevage destructeur**

Nous constatons que certains pensent que la voie d'avenir pour l'élevage au Bénin est celle de l'élevage industriel et influencent la formulation des politiques dans ce sens.

5. Nous pensons que le développement de l'élevage industriel favorisera l'accaparement des terres, qu'il détruira l'agropastoralisme et marginalisera 95% des éleveurs béninois (agropasteurs et agro-éleveurs). Nous savons que cet élevage d'agrobusiness consomme beaucoup de ressources énergétiques et qu'il est plus dangereux pour l'environnement que l'élevage pastoral. Nous savons qu'il créera peu d'emplois, détruira les emplois des filières animales actuelles, et qu'il ne générera de la richesse que pour un petit nombre, alors qu'il engendrera de la pauvreté pour le plus grand nombre et sera source de nouvelles tensions sociales.
6. En conséquence, nous refusons que la priorité soit donnée dans les politiques nationales à cet élevage industriel destructeur.

### ***Nous refusons que la société dans laquelle nous vivons devienne invivable***

*Nous constatons que dans notre société, les valeurs tendent à se dégrader et que les tensions s'accroissent.*

7. Nous refusons de ne pas être reconnus et respectés dans la société. Nous refusons que les agropasteurs soient considérés chez eux comme des "étrangers". Nous refusons d'être sous-estimés, d'être stigmatisés.
8. Nous refusons que ce soit les autres qui parlent à notre place.
9. Nous refusons la multiplication des conflits et des injustices
  - nous ne voulons pas que demain les conflits continuent de se répéter et que la violence augmente
  - nous refusons de continuer à souffrir des escroqueries et des abus
  - nous savons que ces abus et injustices existent aussi entre les éleveurs eux-mêmes : nous refusons que l'éleveur soit un loup pour l'éleveur
10. Nous refusons que les valeurs et connaissances de notre société pastorale se dégradent et disparaissent.
11. Nous refusons la dégradation de nos familles et la désunion au sein de nos exploitations familiales. Nous sommes inquiets de voir certains de nos enfants ne pas s'intéresser à l'élevage et fuir dans la drogue.
12. Mais nous savons que toute société doit évoluer : nous refusons ce qui entrave sa bonne évolution, comme le refus de scolariser les fils et les filles d'éleveurs.

*Nous affirmons que pour éviter d'aller vers ce que nous refusons, les éleveurs doivent savoir ce qu'ils veulent et réagir.*

## **12. Ce que nous voulons pour notre avenir et celui de nos enfants**

*Nous voulons que l'avenir soit meilleur que le présent, et pour cela nous devons pouvoir mener nos activités dans un environnement sécurisé de façon que notre élevage familial soit prospère et durable.*

13. **Nous voulons faire évoluer notre élevage et notre agriculture vers un AGROPASTORALISME ET UN AGRO-ELEVAGE de qualité**  
Nous voulons trouver des formes de modernisation de notre agropastoralisme et de notre agro-élevage qui leur permettent d'être *prospères*, mais aussi *durables*. Nous voulons que nos exploitations familiales soient durables et viables pour nos enfants. Nous voulons renforcer dans ces exploitations l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.
14. **Nous voulons que cet élevage familial de demain soit conduit par des ELEVEURS responsables, porteurs de valeurs**  
Pour que notre avenir et celui de nos enfants soient meilleurs, il faut qu'il y ait une *prise de conscience* de la responsabilité de chacun. Nous voulons que l'éleveur et ses enfants sauvegardent leur *intégrité culturelle* et s'appuient sur des valeurs durables.
15. **Nous voulons que l'ENVIRONNEMENT dans lequel s'exerce l'activité agropastorale soit sécurisé et aménagé**  
L'insécurité dans laquelle vit actuellement l'éleveur le décourage d'investir et limite les performances de son exploitation. L'habitat, les espaces pastoraux et agricoles, le foncier agropastoral, les personnes, les troupeaux et leurs déplacements doivent nécessairement être sécurisés par une bonne réglementation, et la conduite de l'activité valorisée par des aménagements eux-mêmes sécurisés et bien gérés (points d'eau, couloirs de passages, aires de pâturages, autres infrastructures pastorales...).
16. **Nous voulons des POLITIQUES et LEGISLATIONS favorables à la promotion de l'agropastoralisme et de l'agro-élevage familiaux**



Pendant et depuis la période coloniale, l'élevage apparaît comme le "parent pauvre" des politiques agricoles au Bénin. L'élaboration d'un *code pastoral*, d'un *code de l'élevage* et celle d'une *loi d'orientation agricole* doivent permettre de corriger ce déficit d'orientations et de favoriser le plein épanouissement de ce secteur au bénéfice des agropasteurs et de l'économie nationale.

17. **Nous voulons que soit maintenu et renforcé un climat général de PAIX**

Aucun progrès durable ne sera possible sans la paix (*joonne seese*<sup>40</sup>). Nous voulons la paix dans notre élevage, la tranquillité dans nos activités, la réduction des conflits.

18. **Nous voulons une SOCIETE qui permette aux familles d'éleveurs de s'épanouir**

Nous voulons être reconnus comme des béninois à part entière. Nous voulons bénéficier d'un traitement équitable et humain. Notre société nationale doit permettre l'émancipation et l'épanouissement des agropasteurs et des agro-éleveurs. Elle doit permettre à nos enfants de devenir de "grands hommes", au même titre que tous les enfants de la nation, et de se retrouver avec tous les membres de la société béninoise dans le concert de l'évolution du monde.

19. **Nous voulons que nos FAMILLES vivent dans l'harmonie**

Nous voulons que règne l'entente dans nos familles, qui sont la base de nos exploitations agropastorales, pour que chacun coopère à la réussite de ces exploitations.

20. **Nous voulons que nos ENFANTS soient bien éduqués et aient accès aux connaissances**

Nous voulons qu'ils reçoivent une bonne éducation. C'est d'abord dans la famille que nos enfants reçoivent l'éducation qui leur transmet les valeurs et les connaissances leur permettant d'acquérir de bons comportements, l'amour de l'élevage et les savoirs pastoraux.

C'est ensuite l'école qui leur permet d'accéder à la lecture et l'écriture et d'acquérir des connaissances modernes qui les ouvre au monde. Nous voulons que les fils et filles d'éleveurs soient scolarisés, mais que l'école ne les éloigne pas de l'élevage.

21. **Nous voulons une ORGANISATION DES ELEVEURS forte**

Enfin nous voulons que l'ANOPER soit une association forte pour qu'elle aide les éleveurs béninois (agropasteurs et agro-éleveurs) à réaliser cette vision.

## 13. La vision de l'élevage, de l'éleveur et des politiques que l'ANOPER propose de promouvoir pour demain

- **Demain, l'ANOPER aura contribué à promouvoir un ELEVAGE de qualité, qui évolue sans perdre ses valeurs pastorales**

### Les membres de l'ANOPER souhaitent que leur élevage évolue

#### **L'élevage doit se moderniser**

"Nous avons à changer les techniques d'élevage ; jusque-là nous éleveurs avons su nous adapter sur beaucoup de chose alors nous devons aller au-delà de l'élevage traditionnel que nous continuons de mener... "; "Nous devons trouver les nouvelles méthodes d'élevage pour surmonter les difficultés" – "Nous avons à changer notre mode d'élevage, nous devons aller vers la modernisation de notre élevage...". Les changements à introduire ne concernent pas seulement l'élevage, mais aussi l'agriculture.

#### **Il faut modifier la conduite de l'élevage**

Les éleveurs de toutes les zones sont convaincus que l'élevage peut être rentable s'il est bien conduit. Ils mettent l'accent sur le **renforcement de l'élevage bovin** (réduction de la taille des troupeaux, amélioration et diversification des races, amélioration des soins aux animaux : vaccination, déparasitage, conduite des troupeaux "à confier aux plus attentionnés"), sur l'amélioration de la **production laitière** et de sa transformation (fromages), mais invitent aussi à accorder plus d'importance aux **petits ruminants** et à la **volaille** et aux **œufs** qui "contribuent par leurs apports à nos exploitations". Pour beaucoup, la **transhumance** ne doit pas être abandonnée, mais doit être mieux organisée et sécurisée.

<sup>40</sup> *joonne sese* : "rester dans la tranquillité"

### ***Il faut associer l'agriculture et l'élevage***

L'intérêt de l'association de l'agriculture et de l'élevage est évoqué dans 20% des interventions. L'élevage "soutient" l'agriculture, notamment par son travail et ses apports fertilisants ("Nos animaux par leurs déjections maintiennent la fertilité de nos sols et nous aident énormément dans les opérations de labour de nos champs...").

### ***Faire des cultures fourragères***

L'agriculture peut aussi soutenir l'élevage en contribuant à l'alimentation du bétail : 13% des intervenants soulignent l'intérêt de développer les cultures fourragères. La modification de l'alimentation des animaux permet de modifier la conduite des animaux et de limiter la transhumance. Mais la possibilité de faire des cultures fourragères est aussi liée à la disponibilité des terres : "Mettons un mécanisme en place pour acquérir des terres pour la production fourragère. J'ai commencé par faire l'expérience et les résultats sont satisfaisants".

### ***Améliorer la commercialisation du bétail et du lait***

" Si on devait évaluer, je crois que la contribution du commerce de bétails seul, rien que par les taxes dans les caisses communales, dépasserait de loin celle du coton...". Les éleveurs soulignent ici le rôle bénéfique des marchés autogérés. La commercialisation du lait et des produits de sa transformation (fromage) intéresse également les femmes.

### ***Développer la transformation des produits***

Les principaux produits transformés sont actuellement le lait et la noix de karité. Cette transformation permet d'augmenter la plus value à la vente et elle est le plus souvent pratiquée par les femmes dont elle augmente les revenus.

### ***Bien gérer la production, savoir diversifier***

Les stratégies de gestion à améliorer portent selon les éleveurs sur la **production** (à diversifier, à intensifier), sur la **mise en marché des récoltes** (ne pas les "brader"), et sur les **activités** (à diversifier au sein des exploitations familiales).

(D'après les déclarations d'éleveurs recueillies lors des journées de lancement du DOS dans les UCOPER)

Pour l'ANOPER, **moderniser l'élevage est une nécessité**, mais ce n'est pas copier sans discernement le modèle productiviste occidental, c'est adapter l'agropastoralisme et l'agro-élevage aux exigences du temps présent et anticiper les évolutions sans perdre les valeurs du pastoralisme qui ont fait leurs preuves.

Pour l'ANOPER, le **modèle d'élevage à promouvoir** doit avoir les caractéristiques suivantes :

- (1) **Ce sera toujours un élevage familial** qui maintiendra le tissu de la société pastorale et de la société rurale béninoise, préservera les emplois ruraux, assurera le bien être aux familles, et offrira des perspectives d'avenir aux enfants d'éleveurs. L'amélioration de la sécurité foncière assurera la stabilité des familles.
- (2) **Ce sera un élevage plus performant** qui misera essentiellement sur l'amélioration de la qualité de ses produits, ce qui permettra de diminuer la taille des troupeaux tout en augmentant la valeur de la production avec des animaux plus productifs. Les gains de performance se feront grâce à l'amélioration des *races locales* (sélection génétique, métissage), à la qualité de l'*alimentation* (maîtrise des pâturages, généralisation des cultures fourragères avec une complémentation alimentaire, sels minéraux, valorisation nutritionnelle des fourrages et des résidus de récoltes par un stockage et une conservation appropriés...), au *suivi sanitaire* des animaux.  
L'élevage *bovin*, avec une orientation plus marquée pour l'élevage *laitier* va continuer d'être dominant, mais en complément l'élevage des petits ruminants et celui de la volaille seront mieux rationalisés.  
Le suivi plus systématique des animaux permettra d'améliorer la *traçabilité* de leurs produits et de mieux répondre ainsi aux nouvelles exigences du marché, notamment urbain et à l'exportation. Ces produits, dont l'origine et la qualité seront garantis, pourront être *labellisés*.
- (3) **L'élevage sera plus étroitement associé à l'agriculture**. Une meilleure sécurité foncière favorisera une *intégration croissante de l'élevage et de l'agriculture* qui va contribuer à l'amélioration des performances de chacune de ces deux activités. La fumure organique permettra une *augmentation de rendements agricoles*, et donc de la production végétale. Les *cultures fourragères* se seront fortement développées au bénéfice de l'alimentation et de la

stabilisation d'une partie du bétail, ce qui complètera l'alimentation sur pâturages et permettra de limiter les achats d'aliments. La production laitière bénéficiera de ces améliorations.

(4) **Le système d'élevage sera un système mixte et préservera la mobilité des troupeaux**

Le développement des cultures fourragères permettra qu'une partie des animaux, notamment un noyau laitier et des animaux d'embouche élevés de façon intensive, reste sur le terroir d'attache des éleveurs, ce qui permettra une meilleure exploitation du lait et l'utilisation de la fumure organique pour les cultures.

Mais le modèle d'élevage que défend l'ANOPER maintiendra la possibilité de la transhumance pour l'autre partie du troupeau à la fois parce que la majorité des éleveurs y est attachée et parce que la mobilité présente un intérêt certain en milieu soudano-sahélien. *Intérêt économique* d'une part (l'ANOPER retient que les études récentes confirment les connaissances empiriques des pasteurs en montrant que les systèmes les plus mobiles offrent dans ce milieu une productivité supérieure de l'animal tant pour la production laitière que pour la fécondité et la croissance des animaux). *Intérêt social* d'autre part (sécurité alimentaire des troupeaux en cas de calamités, possibilité d'échanges sociaux, perpétuation des valeurs et des connaissances du pastoralisme sur la nature). Enfin *intérêt écologique* (fertilisation organique des parcours, faible coût énergétique et émissions réduites de gaz à effet de serre).

L'ANOPER est d'autant plus fondée à défendre le maintien de la transhumance que la pratique d'un élevage pastoraliste extensif basé sur la mobilité est structurellement possible au Bénin du fait que la saturation de l'espace n'y soit que relative et que la plus grande partie du territoire national soit encore disponible pour l'élevage. Cependant, il sera nécessaire qu'à l'avenir les conditions d'exercice de la transhumance soient améliorées et que des aménagements appropriés le facilitent.

Le système d'élevage préconisé par l'ANOPER combine ainsi l'élevage intensif sédentaire et l'élevage extensif mobile, laissant la possibilité à l'éleveur d'adapter sa stratégie en fonction des évolutions climatiques, économiques et sociales en gérant différemment selon la conjoncture la part sédentaire et la part mobile de ses troupeaux. Cette souplesse constitue pour l'ANOPER le ressort de la "résilience" de l'élevage paysan dont on parle beaucoup aujourd'hui pour en mettre en évidence l'intérêt.

(5) **L'élevage exploitera des ressources mieux gérées sur des espaces mieux aménagés**

Pour l'ANOPER, la condition pour lever le verrou de la saturation relative de l'espace et celui de la multiplication actuelle des conflits est d'une part que ces ressources soient mieux gérées à travers une réglementation adaptée et bien appliquée, et d'autre part que non seulement l'aménagement local des terroirs, mais l'aménagement d'ensemble du territoire aient été pensés en fonction d'une vision du développement intégrant la promotion de l'agropastoralisme et de l'agro-élevage. A ces conditions, les animaux pourront demain accéder à des ressources mieux partagées sur l'ensemble du territoire, notamment dans les grands bassins fluviaux, et l'élevage bénéficiera des investissements publics concernant l'aménagement des aires de pâturages et des voies permettant d'y accéder ou d'écouler les produits, ainsi que de l'existence d'un réseau d'infrastructures hydrauliques (plans d'eau, puits pastoraux, forages), sanitaires (aires de vaccination, postes et pharmacies vétérinaires) et marchandes (abattoirs, unités de transformation, marchés à bétail).

(6) **La conduite de l'élevage sera sécurisée**

La sécurisation de la transhumance apaisera les relations des éleveurs avec les agriculteurs et déstressera les animaux. L'accès des éleveurs familiaux à la propriété foncière leur assurera une tranquillité d'esprit qui les encouragera à investir dans l'amélioration de leur exploitation et de leur habitat.

(7) **L'élevage se modernisera en introduisant des innovations techniques appropriées**

La recherche-développement aura développé des programmes sur l'amélioration des races et variétés locales, l'outillage agricole, les semences végétales et animales, l'habitat des animaux, l'amélioration des fourrages, la gestion de l'eau, la santé animale, la reconstitution des ressources naturelles, les technologies de transformation des produits, les énergies renouvelables, l'adaptation des contenus de formation et des cursus scolaires aux réalités de

l'élevage... Les éleveurs seront mieux *informés* sur les innovations qu'ils peuvent mettre en œuvre pour améliorer la productivité de leur élevage et de leur agriculture. Des *échanges* entre éleveurs leur permettront de comparer, d'évaluer et d'adapter les innovations qu'ils expérimentent. Des *systèmes financiers* adaptés leur permettront de faire les investissements nécessaires pour équiper et aménager leurs propres exploitations.

(8) **Les produits de l'élevage et de l'agriculture seront mieux valorisés**

D'une part la *transformation* des produits de l'élevage (notamment le *lait*), des produits de cueillette et des produits agricoles au niveau des exploitations familiales ou d'unités de transformation locales se sera généralisée grâce à une amélioration des équipements et une diffusion des savoir-faire. La *plus value* sur la production augmentera.

D'autre part l'amélioration des conditions d'accès aux marchés (multiplication des marchés, conservation et transport des produits, information sur les marchés...) permettront une meilleure *commercialisation* de ces produits qui augmentera les revenus et stimulera la production.

→ **L'ANOPER**, pour sa part, contribuera à la promotion et la modernisation de l'élevage agropastoral et de l'agro-élevage en faisant de l'élevage des ruminants un véritable levier de développement socio-économique et culturel. Elle conduira des recherches et ciblera ses services aux éleveurs dans cette perspective. Elle mènera des actions pour obtenir des infrastructures agropastorales (sécuriser les couloirs de passages, les aires de pâturages, les puits pastoraux, les retenues d'eau, les barrages,...), rédigera des projets/programmes pour la promotion de l'élevage qu'elle défend et recherchera des financements pour les réaliser. Elle œuvrera pour l'élaboration de politiques favorables à l'élevage et à sa rénovation ainsi que pour leur application réelle; elle en fera la vulgarisation au niveau de ses démembrements.

• **Demain, les ELEVEURS, hommes et femmes, seront plus compétents, responsables, reconnus et respectés**

**des éleveurs "professionnels"**

"Qui sont les vrais professionnels de l'élevage si ce n'est véritablement nous qui sommes nés dans l'élevage ?", s'interroge un des responsables de l'ANOPER. "Est-ce les fonctionnaires ou les élites urbaines qui font depuis peu de l'élevage et connaissent mal les animaux, ou encore les techniciens qui sortent des écoles occidentales d'élevage ? N'avons-nous pas sur les animaux des connaissances qu'ils n'ont pas ?"

(ANOPER - atelier interne, mai 2012)

"Certains d'entre nous ici sont bien aguerris aux soins préliminaires en santé animale ; aussi nous sommes nombreux à être alphabétisés, tout cela a un apport remarquable dans nos familles...". "On ne pourra plus se faire professionnels dans l'analphabétisme".

(extraits d'interventions d'éleveurs lors des journées de lancement du DOS, avril/mai 2014)

**Le prestige des éleveurs sera renforcé par la qualité de leurs animaux et de leurs produits**

La sélection et les soins apportés aux animaux permettront aux éleveurs d'avoir de belles et prestigieuses vaches qui donneront aux éleveurs les satisfactions et l'épanouissement qu'ils recherchent dans l'élevage. Le professionnalisme des éleveurs, hommes et femmes, sera reconnu par les consommateurs et les commerçants qui rechercheront pour leurs qualités nutritionnelles et gustatives la viande, le lait et ses produits dérivés provenant d'animaux nourris sur pâturages ou avec des fourrages cultivés de qualité.

**Les éleveurs auront acquis de nouvelles compétences**

Pour l'ANOPER, les éleveurs issus d'une tradition pastorale millénaire sont par définition des "professionnels" de l'élevage en milieu soudano-sahélien. Cependant, il faut que l'éleveur s'adapte aux réalités actuelles du monde (changements climatiques, appropriation et sécurisation des terres, exigences relatives à la gestion du troupeau, à l'hygiène, à l'évolution du marché...). Pour ce faire, il devra avoir acquis de nouvelles connaissances et développé de nouvelles compétences. Il devra être alphabétisé, s'informer, se former. L'éleveur devra disposer des informations liées à l'élevage (sur les innovations, les politiques pastorales, le code pastoral et le code de l'élevage), à l'agriculture (innovations, politiques agricoles), à l'économie (organisation des chaînes de valeur), aux marchés (organisation de la mise en marché, prix des denrées agricoles et animales) et à la société (éléments

pour se repérer dans les institutions et comprendre les évolutions de l'économie nationale, régionale et mondiale ainsi que celle des rapports sociaux). Il devra développer en conséquence de nouvelles capacités de gestion de son exploitation. De cette façon l'éleveur de demain, homme ou femme, **se professionnaliser davantage.**

#### **Les éleveurs assumeront de nouvelles responsabilités**

Ils participeront activement à la *vie de leur association* dont ils comprendront mieux les objectifs et sauront mieux en utiliser les services ; ils prendront en son sein des responsabilités pour l'aider à atteindre ses objectifs et à réaliser les missions fixées dans le DOS.

Ils participeront activement à la *vie communale* et prendront des responsabilités dans les différentes instances locales (comités de gestion, conseils communaux...).

#### **Les éleveurs seront socialement mieux reconnus et mieux respectés**

Les éleveurs qui se seront instruits, formés et auront montré leur sens des responsabilités en participant aux instances de concertation et de décision dans différents domaines et à tous les niveaux se seront intégrés de cette façon à la société au même titre que les membres des autres communautés et ne seront plus traités comme des étrangers, ni stigmatisés, mais seront reconnus dans leur intégrité, leur dignité, leur culture, et la valeur de leurs apports à la communauté nationale sera mieux appréciée.

➔ **L'ANOPER** contribuera à travers ses démembrements (UDOPER, UCOPER, GPER) à développer les capacités des éleveurs en diffusant les informations techniques, socio-économiques et politiques qui leurs sont utiles pour orienter la conduite de leurs exploitations et participer à la vie communale. Elle animera des réflexions collectives sur l'avenir de l'élevage et organisera des formations pour les éleveurs pour développer leurs connaissances et renforcer leurs capacités d'analyse.

- **Demain, les POLITIQUES devront promouvoir l'agro pastoralisme et l'agro-élevage familiaux**

#### **Les éleveurs se sentent délaissés**

**Leurs intérêts ne sont pas pris en compte :** "toutes les communautés ont besoin d'espace (agriculteur et éleveur) mais le secteur élevage est délaissé au Bénin". "Le domaine de la forêt réservé pour le pâturage n'existe pas" ; "les élus locaux n'ont pas la volonté du développement de l'élevage dans les villages" ; "Il n'y a pas de lignes budgétaires pour les éleveurs dans les mairies" ; "Nous souhaiterions que les autorités locales puissent accompagner le processus d'installation des infrastructures d'élevage sinon la survie de notre élevage résidera dans les départements dans les autres contrées "

**Ils se sentent menacés :** "Nous sommes des béninois comme les autres communautés", mais "à présent les éleveurs sont traités comme des étrangers, ils sont menacés jusque dans leur campement, les terres sont achetées par les riches, l'occupation des couloirs de passage, le pâturage nocturne et la multiplication des conflits entre éleveurs et agriculteurs". "Les éleveurs ne sont pas propriétaires terriens alors qu'ils sont aussi des béninois". "Les conflits sont tels que nous sommes menacés de quitter la commune".

**Ils sont victimes d'abus de la part de l'administration :** "Les amendes suite aux dégâts des animaux sont mal évaluées, inéquitables et ne reflètent pas le vrai visage du forfait " ; "Il est fréquent que les forestiers arrêtent les éleveurs et les amendent hors des domaines protégés" ; "les éleveurs sont victimes d'escroquerie à chaque poste de police ou de Gendarmerie ; tout éleveur qui passe doit payer 1000<sup>f</sup> l'aller et 1000<sup>f</sup> le retour".

**Ils ne connaissent pas leurs droits :** "on ne connaît pas nos droits et ne sait comment procéder"; "Nous désirons que des textes définissent les conditions d'utilisation des ressources communes (les pâturages) afin que nous puissions exercer l'élevage dans la paix et la sécurité plus que ce que nous vivons actuellement où les forestiers et les agriculteurs dictent leurs lois" ; " il faut vulgariser le nouveau code foncier".

(extraits d'interventions d'éleveurs au cours des journées de lancement du DOS, avril/mai 2014)

L'ANOPER sait que si les efforts des agropasteurs et des agro-éleveurs ne sont pas mieux appuyés par les pouvoirs publics qu'ils ne le sont actuellement, l'élevage et sa contribution à l'économie nationale ne progresseront pas et peuvent au contraire reculer car la majorité des éleveurs ne se sentira pas soutenue. En effet l'essor de l'élevage industriel, dont la contribution à l'économie nationale est aujourd'hui minime, ne bénéficiera qu'à un groupe restreint d'acteurs économiques et sera à terme limité par ses effets négatifs.

Il faut donc que dès aujourd'hui des politiques nationales et locales vigoureuses et adaptées répondant aux attentes des éleveurs préparent l'avenir en misant sur l'élevage familial et en le soutenant résolument. Les directions dans lesquelles ces politiques devront aller pour le faire sont les suivantes :

- (1) **Une mise en œuvre vigilante du nouveau code foncier et domanial** afin que l'élevage familial soit sécurisé. Elle devra permettre aux agropasteurs et aux agro-éleveurs d'avoir pleinement accès au droit à la propriété que ce code leur ouvre, stimuler la mise en valeur de l'espace, et ne devra pas favoriser l'accaparement des terres à des fins spéculatives.
- (2) **L'adoption et l'application d'un code pastoral** élaboré en concertation avec les organisations d'éleveurs. En s'inspirant de l'expérience des pays voisins, ce code devrait reconnaître la mobilité pastorale comme un droit fondamental garanti par l'Etat ; en conséquence ce dernier n'accordera plus de concession privée en zone pastorale si elle entrave la mobilité des pasteurs. Ce code devrait en outre reconnaître la mobilité comme un mode durable et rationnel d'exploitation des ressources pastorales. L'ensemble des terres pastorales (zones pastorales, couloirs de passage, aires de pâturage...) devrait être classé dans le domaine public, ce qui leur confèrera une protection face à l'occupation des cultures.
- (3) La mise en cohérence du **code de l'élevage** en cours d'élaboration avec les orientations du code pastoral.
- (4) Un **aménagement du territoire et des terroirs** répartissant de façon équilibrée les investissements publics en matière d'aménagements d'aires de pâturages et de couloirs de passages, d'infrastructures hydrauliques, d'infrastructures sanitaires, d'unités de conservation et de transformation (abattoirs et aires d'abattage, boucheries, laiteries et unités de transformation du lait au niveau villageois, chambres froides) et d'infrastructures de commercialisation (routes, marchés à bétail, aménagement des sites et hangars de vente pour les femmes...) permettant la valorisation des produits de l'élevage.
- (5) La définition de programmes de **recherche** et d'**appui à l'innovation** appliqués à l'agro-pastoralisme et à l'agro-élevage, notamment dans le domaine de l'amélioration des races locales, de l'alimentation et de la santé animale, de la transformation des produits de l'élevage.
- (6) La définition de **politiques commerciales** stimulant la mise en marché locale et nationale des produits de l'élevage et protégeant par l'instauration de barrières douanières ces produits locaux contre les importations les concurrençant de façon abusive ; l'efficacité de ces politiques nécessite le respect de la libre circulation des biens et des personnes et la disparition des tracasseries policières.
- (7) **L'appui aux communes** pour relancer les comités de transhumance et cadres de concertation, développer des capacités en matière d'élaboration de plan fonciers ruraux et de définition de politiques de développement locales dynamiques prenant en compte l'élevage dans les Plans de Développement et les schémas directeurs d'aménagement communaux, et pour financer les investissements que nécessite leur mise en œuvre.
- (8) Des **politiques sociales d'accompagnement** : Les éleveurs attendent de l'Etat et des mairies l'instauration d'une politique qui milite pour le déploiement des services sociaux (écoles, centres de santé ...) permettant notamment la scolarisation des filles et fils d'éleveurs.
- (9) L'élaboration, préconisée dans le PSRSA, d'une **Loi d'orientation agricole**<sup>41</sup> favorable à l'exploitation familiale et donnant à l'élevage agropastoral ainsi qu'à l'agro-élevage la place qu'ils méritent parmi les autres sous-secteurs agricoles (agriculture, forêt, pêche).

---

<sup>41</sup> Cette Loi d'orientation devrait notamment : i) préciser les objectifs et priorités du développement agro-sylvo-pastoral et halieutique national, ii) rappeler et mettre en cohérence les grandes orientations des stratégies sectorielles (filières agricoles, élevage, forêt et pêche) et transversales (aménagement, foncier, maîtrise de l'eau, protection des ressources naturelles, organisation des marchés, crédit agricole, assurances contre les calamités, commerce extérieur) ainsi que les priorités publiques en matière de services aux producteurs et d'investissement (infrastructures et équipements), iii) définir le statut juridique des exploitations familiales et des organisations qui les représentent, iv) fixer les orientations de l'organisation de la profession, v) préciser le rôle de l'Etat et de ses services et des communes, vi) fixer les principes garantissant la promotion de l'équité sociale en milieu rural (accès aux services, parité

→ **L'ANOPER** fera des plaidoyers et du lobbying auprès des décideurs pour qu'ils définissent et appliquent des politiques et réglementations favorables à la promotion de l'agropastoralisme et de l'élevage familial des ruminants au Bénin (préparer et voter des lois pastorales et foncières puis les mettre à la disposition de l'ANOPER pour leur application, élaborer les politiques réellement favorables à l'élevage et veiller à leur application, diversifier les projets d'élevage, mettre en place des centres de recherche pour l'amélioration des races avec un personnel qualifié, augmenter la part de subvention de l'élevage, faire la promotion du sous-secteur élevage).

Elle encouragera ses membres à s'investir dans les différentes instances communales pour contribuer à la définition et la mise en œuvre de plans fonciers ruraux et de plans de développement communaux intégrant leurs préoccupations, et elle leur fournira les informations dont elle dispose pour les outiller dans ce sens.

L'ANOPER attend plus particulièrement de l'Etat béninois l'élaboration participative d'un code pastoral ainsi que son adoption par l'assemblée nationale, et la mise en cohérence du code de l'élevage avec ce code pastoral. Des décrets d'application de ce code pastoral devront ensuite être élaborés, et l'ANOPER attend des mairies et des services de l'Etat l'application effective de ces décrets en tenant compte de réalités locales, ainsi que la vulgarisation des textes et lois en vigueur. L'ANOPER renforcera l'information de ses membres sur les politiques et participera à la traduction des textes et lois en langues locales.

Demain, les éleveurs pour leur part continueront de travailler pour assurer la sécurité alimentaire du Bénin et contribuer encore plus fortement à la richesse nationale. Ils s'engagent à respecter les textes et lois en vigueur et à s'acquitter de leurs devoirs citoyens. Ils attendent des communes et de l'Etat le rappel sur les leurs droits et devoirs des éleveurs.

Les autres aspects de cette vision (économiques, sociaux, organisationnels) sont présentés dans le document principal du DOS de l'ANOPER.

---

hommes/femmes, insertion des jeunes, accueil des non nationaux, protection sociale), vii) prévoir des mesures d'accompagnement en matière d'information, de formation, de recherche et de conseil aux exploitations, viii) définir les instruments de mise en œuvre de la Loi d'orientation (fonds publics, structures de gestion, cadres de concertation).



## **Chapitre IV : APERCUS SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'ANOPER**

La stratégie de l'ANOPER est présentée dans la troisième partie de son document d'orientation stratégique. Elle doit permettre pour réaliser sa vision politique de relever 7 défis qui sont présentés dans la section 14 du présent chapitre. Pour cela, elle définit et décrit en termes de lignes et modalités d'action quatre axes et un axe transversal qui ne sont pas développés ici, mais dont on présente le schéma d'ensemble dans la section 16. La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera le concours d'autres acteurs (alliés, partenaires) vis à vis desquels l'ANOPER précise ses attentes (section 17) et annonce les engagements qu'elle prend (section 18).

- 14) Les défis à relever pour réaliser la vision de l'ANOPER
- 15) Les "chemins" à prendre pour relever les défis et réaliser la vision
- 16) Un avenir à "construire ensemble" avec les autres acteurs concernés
- 17) Les attentes de l'ANOPER par rapport à ses partenaires et ses alliés
- 18) Les engagements de l'ANOPER vis à vis de ces alliés et partenaires

### **14. Les défis à relever pour réaliser la vision de l'ANOPER**

#### **1) Défi de l'intégration des éleveurs dans la communauté nationale**

Faire que les éleveurs soient considérés comme des citoyens béninois jouissant des mêmes droits que les autres ; éliminer les traitements discriminatoires à l'égard des agropasteurs et vivre dans une société paisible.

➔ **But visé par l'ANOPER : contribuer à la paix sociale**

#### **2) Défi de l'évolution du système d'élevage**

Rénover l'agropastoralisme et améliorer sa gouvernance. Assurer la sécurité des éleveurs et de leurs troupeaux.

➔ **But visé par l'ANOPER : promouvoir un modèle d'élevage agro-pastoral durable et acceptable**

#### **3) Défi de la réussite des exploitations familiales d'agropasteurs et d'agro-éleveur**

Rendre plus performant l'ensemble des exploitations des agropasteurs et des agro-éleveurs grâce à la détermination des éleveurs, leur amour réel de l'élevage, l'élimination de l'analphabétisme, et l'accès généralisé des exploitations familiales à tous les types de services économiques dans tous les départements.

➔ **But visé par l'ANOPER : renforcer les exploitations familiales**

#### **4) Défi du partage et de la sécurisation des ressources**

Accès équitable des agropasteurs et agro-éleveurs aux ressources.

➔ **But visé par l'ANOPER : assurer une gestion durable et équitable des ressources**

#### **5) Défi de l'adaptation des politiques**

Obtenir des politiques bien orientées (notamment un bon Code pastoral et un Code de l'élevage en concordance avec ses orientations) en comptant sur de bons alliés et partenaires pour les définir et faire appliquer de façon effective les textes et les Lois.

➔ **But visé par l'ANOPER : réussir ses actions de plaidoyer et de lobbying.**

**6) Défi de l'organisation des éleveurs de ruminants**

Renforcer l'ANOPER pour qu'elle réussisse la mise en œuvre du DOS grâce au soutien de ses membres, à la concertation entre la base et la faîtière et à la mobilisation des ressources financières (cotisations, partenaires)

➔ **But visé par l'ANOPER : être efficace pour réussir à remplir ses missions**

**7) Défi du genre**

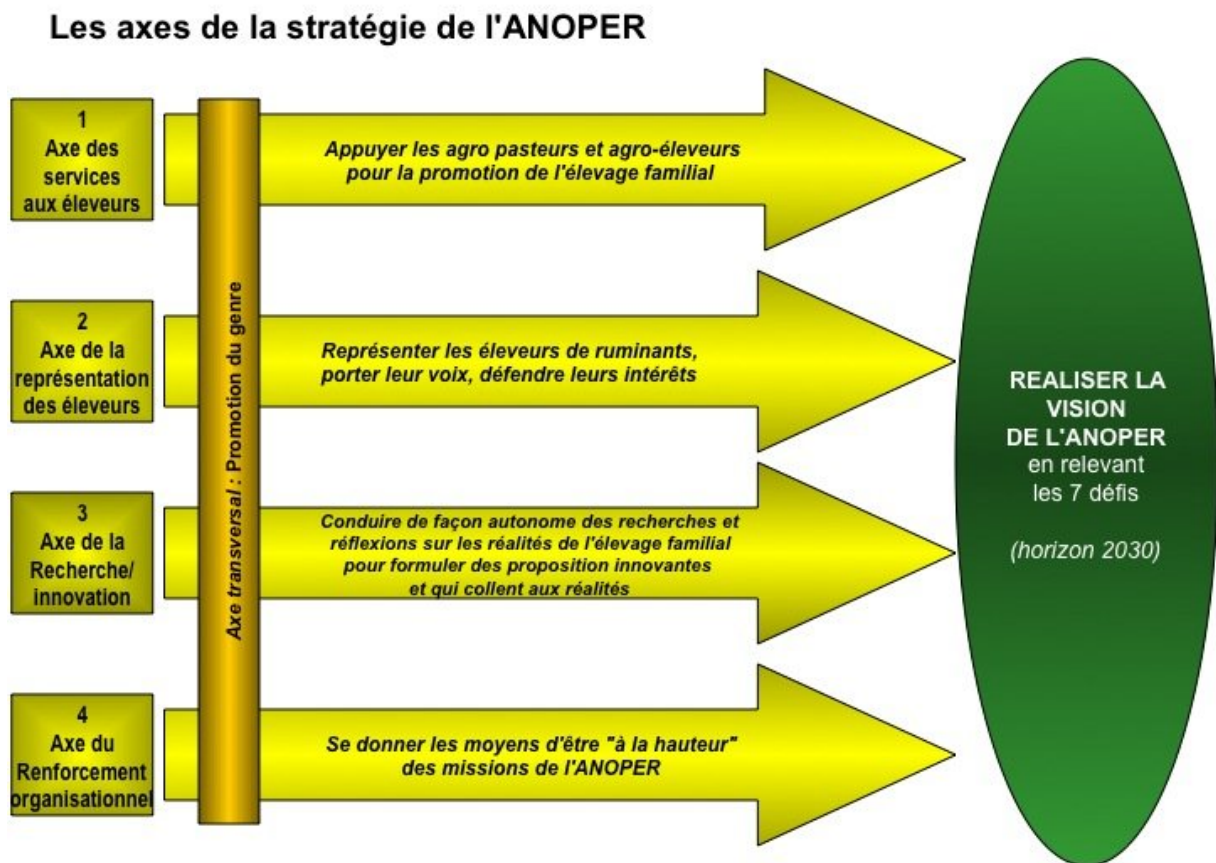
Améliorer les rapports hommes/femmes dans nos familles, nos communautés, nos organisations ; valoriser les activités des femmes.

Donner la parole aux sans voix, aux démunis, aux non écoutés ;

Impliquer les jeunes dans la construction de l'avenir de nos exploitations et de l'élevage.

➔ **But visé par l'ANOPER : faire la promotion du genre au sein de la société pastorale**

## 15. Les "chemins" à prendre pour relever les défis et réaliser la vision



On trouvera la description détaillée de ces axes dans le Document d'orientation stratégique (pages 39 à 50).

## 16. Un avenir à "construire ensemble" avec les autres acteurs concernés

Les éleveurs doivent d'abord compter sur eux-mêmes et leur organisation pour réaliser cette vision. Ce sont des éleveurs *conscients, responsables et bien informés et sensibilisés à la question de leur avenir, confiants en eux mêmes et assumant pleinement leur identité* qui pourront le faire dans le cadre d'une ANOPER forte, qui prend appui sur son DOS.

Mais L'ANOPER et ses membres n'agiront pas seuls pour construire cet avenir. L'organisation des éleveurs devra identifier des "**partenaires stratégiques**" susceptibles de partager sa vision, et cherchera à nouer avec eux des alliances et des partenariats.

L'ANOPER veut construire des **alliances** avec des organisations sœurs, au sein des interprofessions et des institutions étatiques et des agences bi et multilatérales d'aide ainsi que de la société civile pour mener des plaidoyers et lobbying en vue d'une meilleure prise en compte des préoccupations agropastorales dans les politiques nationales et internationales (régionales).

L'ANOPER veut construire des **partenariats** avec les institutions compétentes (les institutions interprofessionnelles et étatiques, les communes, les Partenaires de l'Aide publique et des ONGs) pour améliorer ses capacités techniques et financières, et celles de ses membres et aussi pour la prise en compte des préoccupations agropastorales dans les politiques locales.

## 17. Les attentes de l'ANOPER par rapport à ses partenaires et ses alliés

- Des **organisations sœurs** nationales (PNOPPA, FUPRO, Synergie Paysanne, REPFED...), l'ANOPER attend un partenariat stratégique dans les plaidoyers et le lobbying, un partage d'informations dans le domaine des lois et politiques, une solidarité active dans les difficultés et les luttes, le portage des intérêts des agropasteurs au niveau national et international sur des questions d'intérêt commun là où l'ANOPER n'est pas présente. L'ANOPER compte aussi sur leur complémentarité pour la promotion du genre, la gestion concertée des ressources et la prévention des conflits.

Les OP internationales (RBM, ROPPA) représenteront l'ANOPER au niveau international pour influencer les politiques agricoles sous-régionales en faveur de l'élevage familial.

L'ANOPER bénéficiera de leur expertise pour renforcer ses capacités dans le domaine de la vie associative, de l'analyse des politiques et du plaidoyer.

- Les **organisations interprofessionnelles** (Chambre d'Agriculture, FENABEV, COFENABVI-AO) devront favoriser et soutenir la promotion des produits agropastoraux et leur commercialisation à des prix rémunérateurs. Elles contribueront à la professionnalisation des agro-pasteurs.

### Analyse des acteurs

catégories d'acteurs :

types d'attentes :

| (1) LES ORGANISATIONS DES ELEVEURS ET LES ORGANISATIONS SŒURS   | SOLIDARITE AVEC LES ELEVEURS   |
|---|--|
| 1. Les organisations professionnelles d'éleveurs béninoises (les "walde") :<br><i>"une organisation forte avec un leadership déterminé"</i><br>- ANOPER,<br>- UCOPER,<br>- UDOPER | soutien :<br>- défense<br>- appui activités<br>- orientations              |
| 2. Les associations et réseaux régionaux de défense des intérêts des éleveurs (ex. RBM, ROPPA, APESS)   | soutien (idem) ;<br>échanges; représentation aux niveaux régionaux         |
| 3. Les organisations professionnelles des agriculteurs et leurs faitières   | alliances agri/éleveurs dans actions de plaidoyer; prévention des conflits |
| 4. La PNOPPA  | alliances dans actions de plaidoyer  |
| (2) LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES   | FACILITATION VALORISATION DE LA PRODUCTION (chaines de valeur)             |
| 5. Chambres d'agriculture   |  |
| 6. Interprofessions (fédération nationale des professionnels de la filière bétail/viande; COFENABV au niveau international)   |  |

3. **L'Etat** est le garant du développement national. Ses **institutions** (Gouvernement, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social, HCGC, MAEP – notamment la Direction de l'élevage et les CARDER, les institutions publiques de recherche – notamment l'INRAB, et autres départements ministériels) devront œuvrer pour offrir des politiques et des lois favorables à l'agropastoralisme, pour la mise en place de mécanismes de prévention des conflits entre agropasteurs et agriculteurs, pour la mise en place des aménagements agropastoraux. Ils devront également assurer la protection et le développement des exploitations familiales, le financement des activités de l'élevage familial. L'ANOPER et ses membres en général attendent aussi de l'Etat la reconnaissance de la citoyenneté béninoise aux éleveurs transhumants établis au Bénin et la revalorisation de leur profession d'agropasteur.

4. Des **Communes et inter-communalités**, qui sont les leviers stratégiques de proximité de l'Etat, l'ANOPER attend l'orientation des politiques locales en faveur de l'agropastoralisme, la sécurisation des couloirs de passage, la sécurisation de l'accès aux ressources, son implication dans l'élaboration des PDC. Les Communes et intercommunalités devront favoriser le dialogue entre éleveurs et agriculteurs.

5. L'ANOPER attend des **Partenaires techniques et financiers** (PTF) un accompagnement dans le sens de sa vision, des appuis techniques et financiers, et un soutien politique dans ses plaidoyers.

6. La **Société Civile** (institutions de la société civile, Droits de l'Homme, ONGs, les médias) devra aider l'ANOPER à affirmer le droit des agropasteurs à la nationalité béninoise et à la répartition

### Analyse des acteurs (suite):

catégories d'acteurs :

types d'attentes :

| <b>(3) L'ETAT BENINOIS et les INSTITUTIONS ETATIQUES nationales</b> |   | <b>RECONNAISSANCE DES ELEVEURS, APPUIS</b>   |
|---|---|--|
| 7.  | L'ETAT CENTRAL (Gouvernement)   | orientations des politiques/ décisions favorables  |
| 8.  | Le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL   | influence positive sur l'orientation des politiques  |
| 9.  | Le LEGISLATEUR (assemblée, à travers certains députés)  | lois prenant en compte intérêts agropastoralisme familial  |
| 10.   | Le Haut commissariat à la gouvernance concertée (HCGC)  | facilitation prévention/gestion des conflits   |
| 11.   | Les départements ministériels et leurs services déconcentrés (notamment : justice, administration territoriale, éducation, environnement) | selon leur vocation : prise en compte des intérêts des éleveurs dans leurs programmes et activités |
| 12.   | MAEP  | prise en compte et appui à agropastoralisme familial   |
| 13.   | Direction élevage et ses services techniques ; CARDER   | appuis à l'agropastoralisme familial   |
| 14.   | La RECHERCHE (INRAB, Instituts universitaires de recherche)   | orientation des programmes sur thèmes relatifs à l'élevage   |

| <b>(4) L'ETAT LOCAL (les communes)</b> |  | <b>PARTENARIAT DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LA GOUVERNANCE</b>     |
|--|--|--|
| 15.                                    | conseils communaux (à travers les conseillers communaux) | orientation des politiques locales prenant en compte l'élevage (PDC) |
| 16.                                    | comités spécialisés (transhumance, foncier...)           | mise en œuvre effective de la réglementation                         |
| 17.                                    | associations de développement local                      | plaidoyer, actions collectives                                       |

| <b>(5) LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS</b> |   | <b>PARTENARIATS</b>  |
|---|---|--|
| 18.   | Bailleurs de fonds internationaux (aide multi et bilatérale, aide privée : ONG internationales) | appuis financiers alliances dans la conduite de plaidoyers |
| 19.   | ONG ou PROJETS nationaux et internationaux (services) spécialisés dans l'élevage ou non         | appuis, services et accompagnements techniques             |
| 20.   | Institutions de financement (micro-crédit, banques agricoles...)                                | amélioration des services financiers                       |

| <b>(6) LES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE</b> |  | <b>ALLIANCES, INFLUENCE, LOBBYING</b>                     |
|---|--|---|
| 21.   | Les intellectuels (les cadres peuls)   | alliance, influence et lobbying                           |
| 22.   | Les groupes de pression de la société civile (associations de défense des droits de l'homme, etc...) | alliance, influence et lobbying ; plaidoyer               |
| 23.   | Les media<br>- Radios locales<br>- Presse écrite et audio-visuelle nationale et internationale       | relais vis à vis de l'opinion publique, info des éleveurs |

équitable des ressources et richesses nationales. Les médias devront produire des émissions d'éducation et d'information pastorales et relayer les opinions des OP pastorales.

## 18. Les engagements de l'ANOPER vis à vis de ces alliés et partenaires

1. Aux OP sœurs nationales et internationales alliées et partenaires, l'ANOPER apportera sa solidarité, son adhésion suivie du paiement de ses droits d'adhésion et cotisations. Elle mettra à leur disposition les informations. Ses alliés et partenaires pourront compter sur sa participation aux différentes séances de concertation.
2. A l'endroit de l'Etat et des institutions étatiques, l'ANOPER s'engagera à promouvoir la paix sociale et à se conformer aux textes et lois de la République. Aussi, elle s'investira dans l'éducation de ses membres aux respects des lois et règles pour un comportement citoyen. L'ANOPER se tient disponible pour apporter sa contribution à l'élaboration des politiques de développement, à l'économie nationale et à mettre à disposition les informations sur l'agropastoralisme.
3. Les Communes et intercommunalités pourront attendre de l'ANOPER sa participation aux recherches de partenaires au développement, à la gestion des infrastructures agropastorales, à la mobilisation des ressources financières, à la gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral. L'ANOPER mettra à disposition son expérience dans la prévention et le règlement des conflits.
4. Aux Partenaires techniques et financiers (PTF), l'ANOPER assure sa bonne collaboration, la mise à disposition des informations et la bonne gestion des moyens mis à disposition.
5. A la société civile, l'ANOPER apportera sa collaboration et fournira l'information dont elle a besoin.
6. Aux organisations membres du réseau ANOPER (GPER, GPFER, UCOPER, UDOPER), l'ANOPER devra assurer la représentation au niveau des instances, la défense de leurs intérêts, la paix sociale, la sérénité, l'orientation, l'éducation, l'encadrement technique, la facilitation de l'exercice de leur profession et l'accès à l'information.

→ *L'ANOPER fera connaître sa vision et ses missions à ses partenaires et aux alliés qu'elle aura identifiés en les informant du contenu de son DOS et de son importance. Elle devra établir des échanges d'informations avec eux et participer aux différentes rencontres qu'ils organisent. L'ANOPER devra être aussi à l'écoute de ces partenaires et se montrer disponible pour des actions concertées et surtout leur assurer de sa solidarité et de son soutien pour toutes les actions de plaidoyer et de lobbying.*

Gogounou, le 16 janvier 2015

## Bibliographie

1. AFD, 2013. *Le programme d'appui à la gestion foncière communale au Bénin*. Fiche projet sur le site WEB de l'AFD.
2. AFRICAN UNION/NEPAD, 2006. *Document d'accompagnement du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine : intégration des sous-secteurs élevage, forêt et pêche dans le PDDAA*. Juin, 54 pages.
3. AFRIQUE CONTEMPORAINE (éd.) N°249, 2014. *Les dynamiques du pastoralisme au Sahel*. Dossier pp. 11-83.
4. AGRITADE/CTA, 2014. *Défis commerciaux dans le secteur de la viande de bœuf d'Afrique de l'Ouest*. Policy brief, août 2014, 2 pages.
5. AHOUMENOU E., 2014. *Avancées juridiques contre les accaparements de terre au Bénin*. in Coll. Passerelle - La terre est à nous, mars, 3 pages.
6. AKINDE R. (éditeur), 2012. *Les acquis économiques du Bénin de 1960 à 2010*, Paris, l'Harmattan, 240 pages.
7. ANOPER, 2014. *Rapport d'activité annuel (2013)*. 37 pages.
8. ANOPER, 2014. *Plus de 1000 membres de l'ANOPER parlent de leur situation et de celle de l'élevage au Bénin" – synthèse des journées de lancement du DOS dans les UCOPER*, mai, 24 pages.
9. ANOPER, 2014. *Pour l'essor d'un élevage familial des ruminants qui nourrit le Bénin et sécurise l'avenir des éleveurs – 30 points de repères - Document d'Orientation Stratégique de l'ANOPER*, Gogounou, décembre, 54 pages.
10. ANOPER, 2013. *Visite d'échange de l'association nationale des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants (ANOPER) pour un partage d'expérience sur la gestion des ressources et espaces pastoraux au Niger*. Novembre, 17 pages.
11. ANOPER, 2013. *Eclairages sur la dynamique des exploitations familiales d'éleveurs de ruminants au Bénin*. Octobre, 61 pages.
12. ANOPER, 2013. *Histoires de communautés d'éleveurs de ruminants au Bénin : quelques enseignements*. Septembre, 84 pages.
13. ANOPER/SOS Faim, 2012. *Comment s'inspirer des leçons d'hier et d'aujourd'hui pour préparer l'avenir ?* Mai, 55 pages.
14. APSS, 2014. *Profils d'exploitations familiales d'éleveurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale*. Juillet 2013, 81 pages.
15. AVSF, 2010. *Elevage et changement climatique : dépasser les idées reçues et reconnaître la place spécifique de l'élevage paysan*. 12 pages.
16. BAD, 2008. *Projet d'appui aux filières lait et viande (PAFILAV)*. Document de projet, 34 pages.
17. BCEAO, 2010. *Performances économiques 2009 et perspectives économiques 2010 par Etat : le Bénin*. in perspectives économiques des Etat de l'Union économique et monétaire ouest africaine en 2010, pp. 10-11 et 24-25 et tableaux annexés)
18. BIRSCHENK T., 1996. *Peuls et Etat colonial dans le Borgou français/Nord Bénin (1895/1940)* - in Nomadic Peoples, N°38, pp. 199-124.
19. BONFIGLIOLI Angelo Maliki, 1990. *Pastoralisme, agro-pastoralisme aller et retour* - in Cah. Sci. Hum. 26 (7-2) 1990 : 255-266.
20. BONNET B, 2013. *Vulnérabilité pastorale et politiques publiques de sécurisation de la mobilité pastorale au Sahel*, in Mondes en développement, 2013/4 n° 164, p. 71-91.
21. BONNET B., HERAULT D., 2011. *Gouvernance du foncier pastoral et changement climatique au Sahel*. In Revue des questions foncières n°2 (2011) : "Thematic issue on land tenure and climate change" (FAO), pp. 157-187.
22. CEDEAO, République du BENIN, UA/NEPAD-PDDAA, 2009. *Revue des efforts de développement dans le secteur agricole*. 34 pages.

23. Commission de la CEDEAO, 2010. *Plan d'action pour le développement et la transformation de l'élevage dans l'espace de la CEDEAO – horizon 2011/2020*. Décembre, 77 pages.
24. COULIBALY Maxime et Dr G. HOUNSOU-VE, 2011 - *Formulation du nouveau programme d'appui de la Coopération suisse au secteur du développement rural dans les départements du Borgou et de l'Alibori (Bénin)* juin 2011, 74 pages.
25. DE HAAN Leo J. (éditeur), 1997. *Agriculteurs et éleveurs au Nord-Bénin - Ecologie et genres de vie* Paris, Karthala, 217 pages.
26. DJENONTIN A.J., BACO N.M., AKPONIKPE I., 2012. *Evaluation des infrastructures pastorales et agropastorales du département de l'Alibori*. APIDEV, juin, 117 pages.
27. DJENONTIN J.A. 2011. *Dynamique des stratégies et des pratiques d'utilisation des parcours naturels pour l'alimentation des troupeaux bovins au Nord Bénin*". Thèse de sciences agronomiques, Université d'Abomey Calavi, 274 pages.
28. DOEVENSPECK M. ET SINGER U., 2009. *Dynamique de peuplement au Bénin central* , in Atlas IMPETUS, ch. 51, pp.113 et ss.
29. EDJA H., LE MEUR P-Y, 2004. *Le plan foncier rural au Bénin ; production de savoir, gouvernance et participation*. IRD/GRET, doc. de travail de l'unité de recherche 095 N°9, 37 pages.
30. FAO, 2009. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le point sur l'élevage*. Rome, 2009, 186 pages.
31. FAO, 2013. *Appui aux initiatives politiques pour le développement des filières bétail/viande et lait en Afrique de l'Ouest*. TCP/SFW/3402 - rapport de la revue de la filière bétail/viande lait au Bénin, par CODJIA V, mai, 64 pages.
32. FINK A. H, POHLE S. ET HOFFMANN K., 2009. *Climatologie des pluies spatiales et temporelles du Bénin*, in Atlas IMPETUS, ch. 9, pp. 21 et ss.
33. GERED/ANOPER/POTAL MEN, 2013. *Guide de conseils pratiques aux acteurs en lien avec la transhumance au Bénin*, novembre, 69 pages.
34. GRUBER I., 2009. *Modes de conduite de l'élevage et utilisation des ressources au Bénin*. in Atlas IMPETUS, ch. 57, pp.125 et ss.
35. HELDMANN M ET DOEVENSPECK M., 2009. *Démographie : Disparités spatiales et taux de croissance élevés*. in Atlas IMPETUS, ch. 46, pp.103 et ss.
36. HOUNTONDJI et al., 2000. *Economie et société au Bénin : d'hier à demain*. Paris, l'Harmattan, 264 pages.
37. IFPRI/BANQUE MONDIALE, 2010. *Diagnostic du financement du secteur agricole (ReSAKKS/IFPRI)*, 32 pages.
38. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE, 2013. *Résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH4)*. 7 pages.
39. JUDEX M ET HANS-PETER THAMM H.P., 2009. (37) *Imagerie satellitaire de l'Ouémé supérieur*. in Atlas IMPETUS, ch. 37, pp. 83 et ss.
40. JUDEX M, THAMM H.P ET MENZ G., 2009. *Utilisation des terres et occupation du sol dans le centre du Bénin*. in Atlas IMPETUS, ch. 38, pp. 85 et ss.
41. JUDEX M, THAMM H.P ET MENZ G., 2009 (39) *Dynamiques d'utilisation des terres dans le centre du Bénin* in Atlas IMPETUS, ch. 39, pp. 87 et ss.
42. JUDEX, M., RÖHRIG, J., SCHULZ, O. ET THAMM, H.-P. (éditeurs) (2009) : **IMPETUS Atlas du Bénin**. Résultats de recherche 2000 – 2007. Troisième édition. Département de Géographie, Université de Bonn, Allemagne.
43. MAEP - Direction de l'élevage, 2013. *Rapport annuel de 2012*, 38 pages..
44. MAEP - Direction de l'élevage, 2011. *Rapport annuel de 2010*, 66 pages.
45. MAEP, 2011. *Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA)*. Octobre, 116 pages
46. MAEP, 2010, 2011, 2012, 2013. *Annuaire statistiques des campagnes agricoles (2010, 2011, 2012, 2013)* .



47. MAEP - Direction de l'élevage, 2005. *Etat des ressources zoogénétiques, rapport national*, 71 pages.
48. MAEP/BANQUE MONDIALE, 2005. *Etude sur l'analyse des services-conseils au Bénin*, 135 pages.
49. MEDENOU T. K. Christophe, 2000. *Etude sur les stratégies de développement du sous secteur de l'élevage* - Projet PNUD / FAO – SPPD / BEN / 99 / 004 d'assistance à l'élaboration d'un schéma directeur du secteur du développement agricole et rural du Bénin, MDR/FAO, mai, 99 pages.
50. MULINDABIGWI V., HELDMANN M. ET HADJER K., 2009. *Droits d'utilisation des terres : Migrants et éleveurs étrangers*. in Atlas IMPETUS, ch. 56, pp.123 et ss.
51. REPUBLIQUE DU BENIN, 2007. *Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2007/2009)*. Avril, 131 pages.
52. REPUBLIQUE DU BENIN/ASSEMBLEE NATIONALE, 2013. *Loi n° 2013-01 portant code foncier et domanial en République du Bénin*, 112 pages.
53. SAÏAH C., 2013. *La mobilisation syndicale de SYNERGIE PAYSANNE sur les questions foncières au Bénin* (mémoire de sciences politiques, Université Paris I), 150 pages.
54. TAMA C., MOSSI A., 2011. *Rapport de l'état des lieux des infrastructures et aménagements agropastoraux de quelques communes de la zone d'intervention de l'ASPAP – Borgou*. APIDEV, décembre, 141 pp.
55. TOURE Oussouby, 2010. *Pastoralisme et développement durable en Afrique de l'Ouest*, in AGRIDAPE, IED Afrique, juin 2010.
56. VIGNE M., 2014. *Effcience de l'élevage extensif en milieu difficile*. In PERSPECTIVE, Policy brief du CIRAD, N°25 de janvier 2014, 4 pages.

## Sommaire :

|   |   |
|---|---|
| Résumé.....   | 3 |
| Principaux sigles et abréviations .....   | 5 |
| Préface : quel avenir pour l'élevage et les éleveurs de ruminants béninois ?..... | 7 |

### Introduction :

|  |   |
|--|---|
| quelle place et quelles orientations pour l'élevage des ruminants au Bénin ? ..... | 9 |
|--|---|

### Partie 1 : L'analyse des réalités par l'ANOPER .....

#### Chapitre I : QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE ET DES ELEVEURS DE RUMINANTS BENINOIS ?.....

1. *Aspects historiques* : l'évolution de l'élevage et de la vie des éleveurs de ruminants au Bénin..... 16
2. *Aspects environnementaux* : les ressources béninoises expliquent l'attrait qu'exerce ce pays pour pratiquer l'élevage .....
3. *Aspects économiques* : l'élevage peut être une activité rentable pour les éleveurs et porteuse pour l'économie du Bénin.....
4. *Aspects politiques et juridiques* : le sous-secteur de l'élevage est le parent pauvre des politiques publiques béninoises.....
5. *Aspects humains* : dans les conditions actuelles, les éleveurs de ruminants béninois sont inquiets pour leur avenir.....

#### Chapitre II : COMMENT CETTE SITUATION PEUT-ELLE EVOLUER ?.....

6. Les 4 scénarii mis en évidence : .....
7. *Scénario 1* : LE CHEPTEL CONTINUE D'AUGMENTER POUR REpondre A LA DEMANDE.....
8. *Scénario 2* : LA PRIORITE EST DONNEE A L'ELEVAGE INDUSTRIEL.....
9. *Scénario 3* : L'ELEVAGE PASTORAL DISPARAIT .....
10. *Scénario 4* : POUR NE PAS DISPARAITRE, LES ELEVEURS FAMILIAUX FONT EVOLUER LEUR ELEVAGE.....

### Partie 2 : Aperçus sur les orientations de l'ANOPER .....

#### Chapitre III : APERCUS SUR LES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA VISION DE L'ANOPER.....

11. Ce que nous refusons par rapport aux évolutions qui se dessinent .....
12. Ce que nous voulons pour notre avenir et celui de nos enfants .....
13. La vision de l'élevage, de l'éleveur et des politiques que l'ANOPER propose de promouvoir pour demain .....

#### Chapitre IV : APERCUS SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'ANOPER .....

14. Les défis à relever pour réaliser la vision de l' ANOPER.....
15. Les "chemins" à prendre pour relever les défis et réaliser la vision.....
16. Un avenir à "construire ensemble" avec les autres acteurs concernés.....
17. Les attentes de l'ANOPER par rapport à ses partenaires et ses alliés.....
18. Les engagements de l'ANOPER vis à vis de ces alliés et partenaires .....

|                     |    |
|---------------------|----|
| Bibliographie ..... | 64 |
|---------------------|----|

## le DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE de l'ANOPER

*Le Document d'Orientation Stratégique de l'ANOPER, que complète la présente annexe, comprend quatre parties :*

- La première partie ("**l'analyse des réalités par l'ANOPER**") constitue le socle du DOS. Elle résume l'état des lieux réalisé avec les éleveurs et présente la projection sur le futur qu'ils ont fait dans le cadre d'un exercice de prospective. Cette analyse est exposée de façon plus détaillée dans la présente annexe.
- La seconde partie ("**ce que veut l'ANOPER**") constitue le "cœur" du DOS. Son contenu a été défini par les responsables politiques de l'ANOPER lors de l'atelier d'orientation de juin 2014, puis validé par la base en septembre. Elle présente la vision de l'avenir de l'élevage et des éleveurs proposée par l'ANOPER.
- La troisième partie ("**les chemins à suivre pour réaliser la vision**") donne les "orientations" de la stratégie. A partir de l'identification de 7 défis à relever pour réaliser la vision et des priorités qui en découlent, elle décrit les 4 axes (fourniture de services aux éleveurs, représentation des éleveurs et défense de leurs intérêts, recherche et innovation, renforcement organisationnel et institutionnel) et l'axe transversal (promotion du genre) sur lesquels vont s'accrocher les actions à conduire dans le futur à travers les plans d'action et programmes de l'ANOPER.
- Une partie conclusive ("**la maîtrise de la mise en œuvre du DOS et de l'évolution de l'ANOPER**") décrit les instruments de mise en œuvre de la stratégie et donne les principes qui permettront à l'ANOPER de maîtriser son évolution institutionnelle à partir de son DOS.

*L'horizon que se fixe la stratégie de l'ANOPER est à moyen/long terme (2030).*

## Le processus d'élaboration du DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE de l'ANOPER

*Plus de 1000 éleveurs des principales zones d'élevage du Bénin ont participé à l'élaboration du Document d'orientation stratégique de l'ANOPER qui s'est faite en deux grands temps :*

### - **Avril 2012/décembre 2013 : phase des études préparatoires**

Deux grandes études participatives ont été conduites en trois vagues successives dans 13 communes de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, de la Donga, des Collines et du Zou par une équipe de 19 animateurs et élus de l'association formés à cet effet. L'une portait sur la *reconstitution collective par des communautés d'éleveurs de leur histoire* depuis leur installation au Bénin. Elle a permis de mieux connaître l'origine des éleveurs, l'ancienneté de leur implantation, et les étapes de l'évolution de l'élevage dans ce pays. L'autre, conduite dans le cadre d'assemblées de famille, portait sur les *caractéristiques et stratégies d'exploitations familiales d'éleveurs* et a permis d'évaluer les performances de ces exploitations. Les synthèses de ces études ont été restituées dans les UCOPER et les documents d'exploitation traduits en fulfulde.

### - **Décembre 2013/décembre 2014 : phase de l'élaboration du document d'Orientation stratégique**

Le DOS a ensuite été élaboré selon un processus alternant étapes de conception et étapes de validation aux différents niveaux de l'organisation.

- (1) Préparées en décembre 2013 avec les principaux responsables et animateurs de l'ANOPER, des "**journées de lancement du document d'orientation stratégique**" ont été organisées en avril et mai 2014 dans les UCOPER de 24 communes. Plus de 1000 éleveurs, hommes et femmes, y ont très activement participé. Introduites par la restitution des études préparatoires, ces journées ont permis d'informer les membres de l'ANOPER sur la démarche du DOS et de recueillir leurs opinions sur leur situation actuelle et sur l'avenir de leurs activités.
- (2) Un **atelier d'analyse** réunissant 39 responsables nationaux et locaux et techniciens de l'ANOPER, et quelques personnes ressources s'est ensuite tenu au siège de l'ANOPER du 26 au 30 mai 2014. Il a permis d'établir un diagnostic prospectif sur l'élevage au Bénin à partir d'une analyse approfondie des facteurs historiques, environnementaux, économiques, politiques et sociaux qui déterminent sa conduite.
- (3) Sur la base des résultats de cet atelier, 31 responsables de l'ANOPER (les membres du Bureau exécutif et les cadres techniques de l'ANOPER, les Présidents et secrétaires généraux et coordinateurs des trois UDOPER, des Présidents et secrétaires généraux d'UCOPER, quelques animateurs) se sont retrouvés entre le 2 et le 6 juin dans un **atelier d'orientation** et ont reformulé la vision politique de l'association, identifié les défis à relever pour la réaliser, et déterminé les priorités et axes de la stratégie permettant de relever ces défis.
- (4) Une première formulation provisoire du DOS (**draft 1**) a été rédigée sur la base de ces orientations et soumise en juillet au Bureau Exécutif et aux techniciens nationaux de l'association.
- (5) Les grandes orientations du DOS ont été présentées en septembre dans un échantillon d'UCOPER pour **amendements et validation**.
- (6) Une nouvelle formulation du DOS, plus élaborée, a été rédigée en septembre et octobre (**drafts 2 et 3**)
- (7) Un **atelier d'écriture** a enfin été organisé en novembre 2014 pour préparer sous le contrôle du Bureau Exécutif de l'ANOPER la finalisation du document (**draft 4**).
- (8) La validation finale du DOS et son **adoption** se feront dans le cadre de l'assemblée générale 2015.